Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 9670023
Centre d'intérêt: 260

Table de l'éducation (Québec).

Les services éducatifs aux personnes handicapées du Québec : état de la situation, 1981 / Table de l'éducation. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1981.
107, [124] f. ; 28 cm.

Code: 51-3887.

ISBN 2-550-04737-0

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation

Descripteur(s): Handicapé * Services aux handicapés * Besoins de l'étudiant * Accès à l'éducation * Aide financière * Clientèle * Politique gouvernementale * Loi * Règle administrative * Convention collective * Ressources humaines * Financement

En vue de l'élaboration d'une politique d'ensemble de prévention et d'intégration globale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées a proposé à tous les groupes concernés une démarche commune d'analyse de la situation. Une table de l'éducation a été constituée qui a pour mandat d'identifier les clientèles visées et de les dénombrer, d'inventorier les lois, politiques, directives et conventions collectives qui ont une incidence sur les services éducatifs aux personnes handicapées, d'étudier les services offerts, les ressources en jeu. Le document constitue le fruit d'une double démarche de description et d'analyse des services éducatifs aux personnes handicapées.

Type de document: r

EDUQ 8670023

Ministère de l'Education

LES SERVICES EDUCATIFS AUX PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC.

"Etat de la situation"

Code: 51-3887

Table de l'éducation, 10 sept. 81

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

EDUQ 8670023

LES SERVICES ÉDUCATIFS AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

"ETAT DE LA SITUATION"

1981

Code: 51-3887

TABLE DE L'EDUCATION
10 SEPTEMBRE 1981

1er tirage, décembre 1980
Dépôt légal: 3e trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec
I.S.B.N.: 2-550-047-37-0

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRESENTATION	8
INTRODUCTION	10
SECTION 1. Clientèles	13
1.1 Définitions	14
1.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire	14
1.1.2 Collégial et universitaire	14
1.1.3 Education des adultes	14
1.1.4 Enseignement privé	15
1.2 Dénombrent	15
1.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire	15
1.2.2 Collégial	23
1.2.3 Universitaire	23
1.2.4 Education des adultes	23
1.2.5 Enseignement privé	23
1.3 Commentaires des organismes	27

TABLE DES MATIERES (suite)

PAGE

SECTION 2. Politiques 8

2.1 Préscolaire - primaire - secondaire 29

2.1.1 Accessibilité à un système public d'éducation 29
2.1.2 Accessibilité à une éducation de qualité et appropriée . 30
2.1.3 Accessibilité à l'éducation dans le cadre le plus normal possible 33

2.2 Collégial 34

2.3 Universitaire 34

2.4 Education des adultes 35

2.5 Enseignement privé 35

2.6 Commentaires des organismes 35

SECTION 3. - Lois
- Règlements
- Directives administratives
- Conventions collectives 37

3.1 Lois 38

3.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire 38
3.1.2 Collégial 38
3.1.3 Enseignement privé 39

TABLE DES MATIERES (suite)

PAGE

3.2 Règlements 39

3.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire 39
3.2.2 Enseignement privé 39

3.3 Directives administratives 39

3.3.1 Préscolaire - primaire - secondaire 40
3.3.2 Collégial 40
3.3.3 Education des adultes 40
3.3.4 Enseignement privé 40

3.4 Conventions collectives 41

3.4.1 Préscolaire - primaire - secondaire 41
3.4.2 Enseignement privé 41

3.5 Commentaires des organismes 41

SECTION 4. Description des services 43

4.1 Services offerts par les réseaux d'éducation 44

4.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire - 44
4.1.2 Collégial 45
4.1.3 Universitaire 46
4.1.4 Education des adultes 47
4.1.5 Enseignement privé 48

TABLE DES MATIERES (suite)

PAGE

4.2 Services d'aide financière aux étudiants 49

4.2.1 Le régime régulier des prêts et bourses 50
4.2.2 Les bourses spéciales pour les étudiants handicapés . 50

4.2.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire 51
4.2.2.2 Collégial et universitaire 51
4.2.2.3 Education des adultes 52
4.2.2.4 Enseignement privé 52

4.3 Services de soutien du MEQ 52

4.3.1 Préscolaire - primaire - secondaire 52

4.3.1.1 Sensibilisation - Information 53
4.3.1.2 Programmation et instrumentation péda-.....
gogique 54
4.3.1.3 Evaluation 55
4.3.1.4 Matériel didactique 57
4.3.1.5 Organisation des services 57

4.3.2 Collégial 61
4.3.3 Universitaire 61
4.3.4 Education des adultes 63
4.3.5 Enseignement privé 64
4.3.6 Travaux de recherche 64
4.3.7 Commentaires des organismes 66

TABLE DES MATIERES (suite)

PAGE

SECTION 5. Ressources humaines 68

5.1 Ressources dans les réseaux d'éducation 69

5.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire 69

5.1.1.1 Personnel non enseignant 69
5.1.1.2 Personnel enseignant 72

5.1.2 Collégial 82
5.1.3 Universitaire 82
5.1.4 Education des adultes 82
5.1.5 Enseignement privé 82

5.2 Formation du personnel scolaire 84

5.3 Personnel d'encadrement 86

5.4 Commentaires des organismes 87

SECTION 6. Ressources matérielles 89

6.1 Immobilisation 90

6.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire - éducation des adultes 90
6.1.2 Collégial - universitaire 91

6.2 Mobilier-appareillage-outillage 92

6.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire 92
6.2.2 Collégial - universitaire - éducation des adultes - ... enseignement privé 92

6.3 Commentaires des organismes 92

TABLE DES MATIERES (suite)

	PAGE
SECTION 7. Ressources financières	94
7.1 Préscolaire - primaire - secondaire	95
7.1.1 Allocation de base	96
7.1.2 Allocations supplémentaires	96
7.1.3 Allocations spécifiques.....	96
7.2 Collégial	101
7.3 Universitaire	101
7.4 Education des adultes	101
7.5 Enseignement privé	101
7.6 Bourses aux étudiants handicapés	103
7.7 Commentaires des organismes	104
CONCLUSION	105
ANNEXES	107

PRESENTATION

Aux fins de préparer l'élaboration d'une politique d'ensemble de prévention et d'intégration globale des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec propose à tous les groupes concernés une démarche commune d'analyse de la situation. Essentiellement, il s'agit d'abord d'identifier les besoins de la personne handicapée, puis de décrire les services en place pour finalement comparer ces deux éléments et en dégager, à la lumière du contexte de notre milieu propre, des moyens d'action à mettre en oeuvre.

Dans le cadre de cette démarche, une table de l'éducation a été constituée. Elle était composée de représentants de divers secteurs du ministère de l'Education, d'une représentante du ministère des Affaires sociales et de membres de l'Office des personnes handicapées du Québec (liste en annexe I).

La table de l'éducation s'est donné pour mandat d'identifier les clientèles visées et de les dénombrer, d'inventorier les lois, les politiques, les règlements, les directives administratives et les conventions collectives qui ont une incidence sur les services éducatifs aux personnes handicapées, d'étudier les services offerts ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières en jeu. De plus, compte tenu de l'importance des services d'aide financière aux étudiants handicapés, il a été convenu d'accorder une attention particulière à cet item. Les questions du transport scolaire et de l'accessibilité physique aux écoles ont été situées aux limites du mandat en raison de la constitution de tables spécifiques sur ces sujets.

Pour la réalisation de son mandat, la table de l'éducation a d'abord préparé un document descriptif de la situation. Par la suite, les organismes qui se sont identifiés comme intéressés à la question de l'éducation des personnes handicapées ont été invités (liste en annexe II) à une session de travail poursuivant un double objectif:

. permettre aux organismes intéressés d'exposer leur point de vue en regard des besoins des personnes handicapées en matière d'éducation;

. compléter le document descriptif de la situation préparé par la table de l'éducation en y incluant des éléments d'analyse de cette situation.

Le présent document constitue donc le fruit d'une double démarche de description et d'analyse de la situation des services éducatifs aux personnes handicapées. Chaque section du document est structurée de façon à présenter d'abord une description de la situation puis des éléments d'analyse qui représentent plus particulièrement le point de vue des organismes qui ont participé au travail (liste en annexe III).

INTRODUCTION

Compte tenu des différences importantes dans les services éducatifs offerts, le présent document distingue les secteurs suivants: préscolaire, primaire et secondaire; collégial; universitaire; éducation des adultes; enseignement privé.

A - Préscolaire - primaire - secondaire

En matière d'éducation préscolaire, primaire et secondaire, la démarche suggérée a été réalisée au cours des années 1970 par le COPEX (1) et par le ministère de l'Education. Il en est résulté en 1978 un énoncé de politique et un plan d'action gouvernemental sur l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (2).

Etant donné que près de trois années se sont écoulées depuis, il apparaît tout indiqué d'utiliser cette prise de position officielle du gouvernement québécois comme point de départ de la nouvelle opération d'analyse de la situation proposée par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le texte relatif au secteur préscolaire, primaire et secondaire dressera donc le bilan des actions posées depuis 1978 en regard de celles prévues dans le plan d'action.

B - Collégial

De la création des cégeps jusqu'en 1977, ceux-ci n'ont pratiquement pas été préoccupés par l'éducation des étudiants handicapés. De fait, très peu d'étudiants handicapés demandaient d'être admis dans les collèges.

---

(1) Copex: Comité provincial de l'enfance inadaptée constitué en vertu de l'annexe X du décret tenant lieu de convention collective entre les instituteurs et les commissions scolaires et les commissions régionales. (1972-1976)

(2) Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, l'école québécoise. Enoncé de politique et plan d'action. L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Québec, Novembre 1979.

C'est à partir de la mise sur pied de deux tables de travail (janvier et mai 1978) qui regroupaient certaines associations de promotion, des responsables de l'Education et des Affaires sociales que les collèges ont commencé à se préoccuper de la question.

Cela a donné lieu à une double initiative: (a) une recherche menée dans le réseau collégial sur les besoins spécifiques des étudiants handicapés sensoriels et (b) un projet de programme de sensibilisation du milieu collégial aux conditions d'accessibilité et d'accueil des étudiants handicapés au cégep.

Le temps fort de ce programme de sensibilisation a consisté dans la tenue, du premier au sept novembre 1980, d'une Semaine nationale de l'accueil des étudiants handicapés au collégial. Depuis lors, des expériences locales, originales et prometteuses, se poursuivent en certains cégeps.

L'enseignement collégial s'apprête à définir des jalons d'une politique relative à l'accessibilité, à l'accueil et au support à offrir aux étudiants handicapés sur le plan sensoriel.

C - Universitaire

La préoccupation des universités en regard de l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements universitaires s'est considérablement amplifiée à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 9 en 1978 (1). Souhaitant dépasser son rôle traditionnel de pourvoyeur financier des universités, le ministère propose de plus en plus à celles-ci des orientations générales en adaptation scolaire, cohérentes avec sa philosophie de L'école québécoise. Le texte sur l'enseignement universitaire présentera la situation de la personne handicapée dans le contexte actuel de la relative autonomie des établissements universitaires.

---

(1) Loi 9: Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

D - Education des adultes

Dans le secteur de l'éducation des adultes, les services éducatifs aux personnes handicapées constituent un dossier de développement récent. Depuis 1979, une première problématique a été établie et des activités d'exploration ont été entreprises dans le réseau des commissions scolaires. Le texte relatif à l'éducation des adultes donnera un bref aperçu de ces premiers développements.

E - Enseignement privé

Depuis la promulgation de la Loi sur l'enseignement privé en 1968, onze institutions pour enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ont été déclarées d'intérêt public et subventionnées par le ministère de l'Education. Plusieurs d'entre elles existaient bien avant et font figure de pionnières. Elles sont responsables des premières initiatives de services à l'enfance inadaptée. Elles ont le mérite d'avoir sensibilisé le monde de l'éducation aux multiples conséquences de l'inadaptation et cela, au moment où l'Etat n'affectait aucune subvention pour ces services spécifiques.

SECTION 1 - LES CLIENTELES

1.1 Définitions

Dans le présent travail, la table de l'éducation a identifié un certain nombre de définitions auxquelles se réfèrent les secteurs du ministère de l'Education.

1.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Dans sa politique de l'adaptation scolaire, le ministère de l'Education retient cinq (5) grandes catégories de handicaps. Dans ses documents de soutien, il propose des critères d'identification des élèves affectés de ces handicaps (annexe IV Instruction AE - 15-81-01).

Cependant, la convention collective des enseignants définit différemment les clientèles d'élèves en difficulté. C'est à partir de ces définitions que les commissions scolaires affectent leur personnel enseignant (conf. annexe V).

1.1.2 Collégial et universitaire

A ces deux niveaux d'enseignement, il n'y a pas de définition spécifique de l'étudiant handicapé. Toutefois, celles de L'école québécoise servent de balises.

1.1.3 Education des adultes

La Direction générale de l'éducation des adultes fait sienne la définition des personnes handicapées retenue par la Loi 9.
Cette Direction retient comme clientèles possibles: les adultes handicapés physiques et sensoriels, déficients mentaux, mésadaptés socio-affectifs et ex-bénéficiaires de soins psychiatriques.

1.1.4 Enseignement privé

La Direction générale de l'enseignement privé subventionne à partir des définitions retenues à l'annexe XXIII de l'Entente intervenue entre d'une part, le Comité patronal de négociation des commissions pour catholiques et d'autre part, la Centrale de l'enseignement du Québec pour le compte des associations d'enseignants qu'elle représente. (1979-1982) (annexe V)

1.2 DENOMBREMENT

Les modalités du dénombrement des clientèles s'articulent différemment selon les niveaux d'enseignement. Voici ces différents paramètres ainsi que les principales données disponibles par niveau et secteur d'éducation.

1.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Le dénombrement des clientèles concernées par la présente étude a été fait à partir des données du SIMEQ* pour l'année scolaire 1980-81. L'analyse en est toutefois difficile car il n'y a pas toujours d'adéquation entre les catégories de recensement de la clientèle par le SIMEQ et les clientèles-cibles retenues par l'Office des personnes handicapées. Malgré les intentions émises par l'énoncé de politique, les relevés du SIMEQ s'inscrivent toujours sous plusieurs sous-catégories et on y maintient l'appellation "déviations multiples" qui regroupe les élèves présentant deux handicaps ou plus.

Pour les fins du présent travail, nous avons donc regroupé les données recueillies par le SIMEQ sous cinq grandes catégories: handicaps sensoriels (visuels et auditifs), handicaps physiques, déficience mentale moyenne, mésadaptation socio-affective et déviations multiples. Il nous est impossible de déterminer quelle proportion des élèves dits "mésadaptés socio-affectifs" présentent des troubles psychopathologiques graves. De même, il nous est possible de répartir

---

* SIMEQ: Service informatique du ministère de l'Education du Québec.

les élèves multi handicapés suivant leur handicap majeur puisque celui-ci nous est inconnu.

Outre les tableaux généraux présentés ci-après un certain nombre de tableaux qui permettent de mieux comprendre certaines répartitions ont été mis en annexe:

- répartition de la clientèle scolaire faisant l'objet d'une entente MEQ/MAS (annexe VI),
- écoles spéciales (annexe VII).

A - TABLEAU SYNTHESE

Handicapés sensoriels:	1 507
- Handicapés auditifs:	1 100
- Handicapés visuels:	407
Handicapés physiques:	817
Déficients mentaux moyens:	2 943
Mésadaptés socio-affectifs:	9 164
Déviations multiples:	7 711

B - HANDICAPES SENSORIELS

B.1 Handicapés auditifs

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	-	5	2	17
02	Saguenay-Lac St-Jean	9	29	29	67
03	Québec	17	77	170	264
04	Trois-Rivières	10	14	5	29
05	Estrie	1	3	8	12
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	16	29	11	56
06.2	Longueuil	8	50	26	84
06.3	Montréal	41	227	239	507
07	Outaouais	-	20	9	29
08	Abitibi-Témiscamingue	-	23	4	27
09	Côte-Nord	-	6	2	8
	Total.	102	493	505	1 100

8 - HANDICAPÉS SENSORIELS

8.2 Handicapés visuels

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	-	6	-	6
02	Saguenay-Lac St-Jean	1	5	1	7
03	Québec	1	33	81	115
04	Trois-Rivières	-	6	4	10
05	Estric	-	5	1	6
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	-	3	4	7
06.2	Longueuil	1	56	48	105
06.3	Montréal	5	62	64	131
07	Outaouais	4	-	1	5
08	Abitibi-Témiscamingue	1	9	2	12
09	Côte-Nord	-	1	2	3
	Total:	13	184	208	407

C - HANDICAPES PHYSIQUES

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	-	15	12	27
02	Saguenay-Lac St-Jean	9	58	69	136
03	Québec	8	101	35	144
04	Trois-Rivières	4	25	7	36
05	Estrie	6	16	24	46
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	11	24	12	47
06.2	Longueuil	8	48	41	97
06.3	Montréal	35	111	70	216
07	Outaouais	1	29	7	37
08	Abitibi-Témiscamingue	-	9	4	13
09	Côte-Nord	3	9	6	18
	Total:	85	445	287	817

D. DEFICIENTS MENTAUX MOYENS

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	-	87	205	292
02	Saguenay-Lac St-Jean	1	43	96	140
03	Québec	20	176	279	475
04	Trois-Rivières	2	91	178	271
05	Estrie	4	29	83	116
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	2	64	197	263
06.2	Longueuil	13	148	270	431
06.3	Montréal	2	133	427	562
07	Outaouais	-	62	151	213
08	Abitibi-Témiscamingue	2	31	59	92
09	Côte-Nord	2	28	58	88
	Total:	48	892	2 003	2 943

E. INADAPTES SOCIO-AFFECTIFS (GRAVES)

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	-	81	259	340
02	Saguenay-Lac St-Jean	2	159	145	306
03	Québec	7	546	907	1 460
04	Trois-Rivières	-	450	263	713
05	Estrie	2	148	303	453
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	9	499	882	1 390
06.2	Longueuil	1	411	1 008	1 420
06.3	Montréal	-	895	1 325	2 220
07	Outaouais	-	168	192	360
08	Abitibi-Témiscamingue	-	169	199	368
09	Côte-Nord	1	49	84	134
	Total:	22	3 575	5 567	9 164

F. DEVIATIONS MULTIPLES

Année scolaire 1980-1981

. Par niveau
. Par région administrative

Régions administratives No	Régions administratives	Nombre d'élèves			
		Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
01	Bas St-Laurent-Gaspésie	4	140	116	260
02	Saguenay-Lac St-Jean	15	151	302	468
03	Québec	45	470	696	1 211
04	Trois-Rivières	11	213	104	328
05	Estrie	8	85	252	345
06.1	Laval-Laurentides-Lanaudière	8	393	444	845
06.2	Longueuil	30	437*	652	1 119
06.3	Montréal	100	1 044	1 124	2 268
07	Outaouais	3	217	226	446
08	Abitibi-Témiscamingue	15	149	130	294
09	Côte-Nord	1	39	87	127
	Total:	240	3 338	4 133	7 711

1.2.2 Collégial

Nous ne disposons d'aucun moyen de dénombrer validement les étudiants handicapés. La demande d'admission adressée aux services régionaux d'admission ne signale pas la présence d'un handicap chez l'aspirant, ce qui empêche le registraire de prévoir et de préparer son entrée au collège ou de retracer cet étudiant après son inscription. Sauf à l'occasion de la Semaine nationale de l'automne 1980, la majorité des cégeps n'avaient désigné personne pour porter spécifiquement cette responsabilité localement.

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants a accordé en 1980-81, 158 bourses à des étudiants handicapés inscrits au collégial. Il n'y a pas équivalence entre ce dénombrement et la population réelle, surtout chez les adultes.

1.2.3 Universitaire

La seule source de dénombrement de la clientèle universitaire est la fiche d'inscription individuelle. Les universités se refusent à poser des questions sur la présence possible de handicaps chez les étudiants. Le dénombrement des étudiants handicapés est alors impossible. Toutefois, la Direction générale de l'aide financière aux étudiants nous donne le nombre d'étudiants universitaires handicapés ayant bénéficié d'une bourse.

1.2.4 Education des adultes

Aucune donnée globale n'est disponible en ce qui a trait aux personnes handicapées adultes bénéficiant de services.

1.2.5 Enseignement privé

Le tableau A présente la situation de la clientèle en tenant compte des élèves en difficulté d'apprentissage. Sur un total de 1 559 enfants, 769 (près de 50%) présentent deux handicaps

ou plus. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve la majorité des élèves handicapés physiques. La clientèle reçue par les institutions privées est une clientèle lourde qui requiert des services variés.

On retrouve le plus grand nombre d'élèves dans la catégorie des déficients mentaux moyens (796 enfants).

La clientèle décrite est orientée vers les institutions privées par les parents ou les commissions scolaires. En 1980-81, 1 162 enfants (74%) ont été référés par des commissions scolaires.

Le tableau 8 présente la clientèle sans tenir compte des élèves en difficulté d'apprentissage. La tendance actuelle est d'accepter les enfants de plus en plus jeunes afin de les réintégrer dans leur milieu régulier après deux ans de rééducation, trois ans au maximum.

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (MINISTERE DE L'EDUCATION)
(INSTITUTIONS SUBVENTIONNEES)
ANNEE SCOLAIRE 1980-81

Ecoles	Clientèles CATEGORIES																			
	M.S.A. prim. 1/8 (1)	M.S.A. sec. 1/8	D.M.M. d.v. 1/5(M)	D.M.M. d.v. (S) 1/4(P)	D.M.M. d.v. (S) 1/3.25	D.M.M. d.s. (S) 1/3.25	Sourde 1/5(M)	Sourde 1/4(P)	Sourde (S) 1/3.25	T.G.A. 1/12(P)	T.L.A. 1/24 (P)	Déviations multiples (2 handicaps et plus) 1/6	Mat.	Prim.	Sec.	TOTAL	TOTAL	
Centre Académique Fournier Inc. (Montréal)	52	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	(M.S.A.+)	-	39	-	39	91	33
Centre d'Intégration Scolaire (Montréal)	24	54	--	--	--	--	--	--	--	--	--	(M.S.A.+)	-	3	15	18	96	41
Centre de l'Enseignement Vivant (Montréal	54	4	--	--	--	--	--	--	--	--	--	(M.S.A.+)	-	19	3	22	80	64
Centre François Michèle (Montréal)	6	4	--	--	--	--	--	--	--	--	--	(M.S.A.+)	-	54	19	73	83	64
Centre Psychopédagogique de Québec (Québec)	36	33	--	--	--	--	--	--	--	--	--		-	-	-	-	69	46
Clinique Pédagogique de Montréal (Montréal)	60	20	--	--	--	--	--	--	--	--	--		-	-	-	-	80	8
Ecole Peter Hall Inc. (Montréal)	--	--	4	71	31	53	--	--	--	--	--	(D.M.M.+)	20	123	299	442	601	509
Ecole Vanguard Québec Ltée (Montréal)	59	13	--	--	--	--	--	--	--	16	--		-	-	-	-	88	69
Miriam Home School (Montréal)	--	--	1	14	2	3	--	--	--	--	--	(D.M.M.+)	12	82	81	175	195	183
Montreal Oral School for the Deaf (Montréal)	--	--	--	--	--	--	28	80	53	--	--		-	-	-	-	161	145
Val Marie (Cap-de-la-Madeleine)	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	15		-	-	-	-	15	--
T O T A U X	291	128	5	85	33	56	28	80	53	16	15		32	320	417	769	1 559	1 162

LEGENDE

M.S.A.: Mésadapté socio-affectif grave
D.M.M.: Déficient mental moyen
d.v. : Demi-voyant
d.s. : Demi-sourd
T.G.A.: Trouble grave d'apprentissage
T.L.A.: Trouble léger d'apprentissage
M. : Maternelle
P. : Primaire
S. : Secondaire

TABLEAU B (CLIENTELE)

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (MINISTERE DE L'EDUCATION)

ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (INSTITUTIONS SUBVENTIONNEES)

ANNEE SCOLAIRE 1980-81

Nombre d'élèves dans les institutions par catégories, par niveaux sans tenir compte des déviations multiples.

CATEGORIES	MATERNELLE	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
M.S.A.		406	165	571
D.M.M.	37	290	469	796
Sourds	28	80	53	161
TOTAUX	65	776	687	1 528

1.3 Commentaires des organismes

- Il y a discordance entre les cinq grandes catégories de l'énoncé de politique et les sous-cathégories de la convention collective auxquelles se réfèrent les commission scolaires.

- Il est suggéré de faire la concordance entre les définitions de la politique et celles de la prochaine convention collective.

- On juge inadmissibles les classifications désuètes des conventions collectives.

- On juge nécessaire le maintien de définitions administratives pour être capable d'évaluer les besoins réels et prévoir l'organisation de services.

- On souhaiterait une définition commune aux différents ministères.

- Il y aurait des catégories d'élèves qui ne seraient pas couvertes par les cinq grandes catégories de l'école québécoise.
  Ex.: les enfant autistiques.

- Au niveau post-secondaire on souhaite que les institutions offrent la possibilité aux personnes handicapées de pouvoir identifier leur handicap sur une base volontaire, afin d'améliorer les services dispensés.

SECTION 2 POLITIQUES

En regard des personnes handicapées, le ministère de l'Education a précisé ses orientations dans son énoncé de politique et plan d'action relatif à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Bien que cet énoncé soit spécifiquement rédigé pour le secteur préscolaire, primaire et secondaire il n'en comporte pas moins des incidences sur les autres secteurs.

Outre cette politique officielle, les différents secteurs du ministère de l'Education sont guidés par des orientations particulières adaptées aux clientèles concernées.

2.1 Préscolaire - primaire - secondaire

A la suite de l'analyse de la situation réalisée par le COPEX, la politique de l'adaptation scolaire énoncée par le ministère de l'Education et entérinée par le gouvernement québécois décrivait en trois points le droit à l'éducation des enfants en difficulté:

- droit d'accès à un système public d'éducation...
- éducation de qualité et appropriée aux besoins particuliers des élèves en difficulté...
- cadre aussi normal que possible.

2.1.1 Accessibilité à un système public d'éducation

Pour compléter la démocratisation de l'enseignement prônée par

la réforme scolaire des années 1960, quelques étapes demeuraient à franchir. A cet égard, la politique de l'adaptation scolaire identifiait trois principaux objectifs ainsi que des moyens d'action pour les atteindre:

- garantir l'accès des élèves en difficulté à l'éducation préscolaire et à des services éducatifs spéciaux: par des changements législatifs et réglementaires, par le maintien d'un service de bourses spéciales, par le maintien du système des ententes de scolarisation et par le soutien au développement des services éducatifs spécialisés;
- favoriser le déploiement sur une base régionale de certains services spécialisés: par une coordination régionale et interministérielle accrue et la subvention de projets-pilotes;
- faciliter l'accès physique aux écoles: par la modification des normes de construction des nouvelles écoles, par l'identification des écoles sans barrières architecturales et par la planification d'une abolition graduelle de ces barrières dans les écoles.

2.1.2 Accessibilité à une éducation de qualité et appropriée

L'accessibilité à une éducation de qualité rejoint les grandes orientations retenues par le M.E.Q. dans sa politique d'ensemble sur L'école québécoise. Il est à noter d'ailleurs que la politique relative aux élèves en difficulté fait partie intégrante de cette politique d'ensemble.

Outre les orientations générales énoncées dans L'école québécoise pour améliorer la qualité de l'éducation offerte à tous les élèves, la politique de l'adaptation scolaire identifiait cinq orientations plus spécifiques aux élèves en difficulté: a) une éducation optimale centrée sur le potentiel de l'élève en difficulté, b) une prévention de l'inadaptation, c) une nouvelle approche en évaluation, d) des mesures spéciales ap-

propriées d'éducation, de rééducation et de réadaptation e) une fréquentation scolaire prolongée au besoin.

A. Éducation optimale

La politique de l'adaptation scolaire résumait cette orientation en une phrase: "C'est l'éducation des enfants en difficulté qu'il faut assurer en même temps que leur rééducation ou leur réadaptation." Cet objectif d'une éducation plus positive, moins centrée sur la déficience, est surtout une question d'attitudes et ne sous-tend pas comme tel de moyens d'action particuliers.

B. Prévention de l'inadaptation

L'objectif de prévention est traité de deux façons complémentaires dans la politique et le plan d'action relatif aux élèves en difficulté. D'une part on y parle d'une attitude préventive qui doit se manifester par une pédagogie mieux structurée, plus individualisée et plus personnalisée. Cette prévention concerne davantage les difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage. D'autre part, la dimension de la prévention que l'on y souligne est celle du dépistage et de l'intervention précoce dans le cas des handicaps majeurs. Les principaux moyens d'action prévus en regard de la prévention des handicaps majeurs étaient les suivants:

. collaboration aux opérations de dépistage prévues par le ministère des Affaires sociales;
. prévision d'évaluation auditive et visuelle systématique des élèves et signalement au besoin,
. subvention de projets-pilotes visant des maternelles spécialisées pour des enfants gravement handicapés de 4 et 5 ans;
. généralisation des services préscolaires spécialisés à compter de 1981-1982.

C. "Nouvelle" orientation en évaluation

Le rapport COPEX proposait des modes d'évaluation qui soient moins ségrégationnistes, qui tiennent davantage compte des forces de l'enfant, de son milieu et qui orientent l'action éducative. Pour favoriser cette orientation, la politique de l'adaptation scolaire annonçait plusieurs mesures:

- révision des définitions des catégories d'inadaptation et réduction des exigences d'évaluation à des fins de classement administratif;
- meilleure formation et perfectionnement des éducateurs enseignants et non enseignants suivant cette "nouvelle" approche en évaluation;
- soutien au développement d'instruments de mesure et d'évaluation plus appropriés;
- modification de la réglementation pour garantir le droit des parents à être informés des difficultés de leur enfant et à être associés à son évaluation.

D. Mesures spéciales appropriées

En matière de mesures spéciales dont les élèves en difficulté ont besoin pour parvenir à une éducation de qualité, la politique de l'adaptation scolaire proposait la diversification du personnel d'éducation, de rééducation, de réadaptation et de soutien. A cette fin, elle annonçait:

- des projets-pilotes visant à identifier et à évaluer des modèles de services faisant appel à un personnel diversifié ainsi qu'à estimer les ressources humaines nécessaires à l'implantation de ces services pour l'année 1981-1982 et les suivantes;
- la mise sur pied d'un comité de liaison M.E.Q.-M.A.S. pour faciliter la concertation des deux ministères.

Le plan d'action prévoyait aussi des actions relatives à la programmation, à l'instrumentation, à la préparation des enseignants spécialisés et à l'encadrement local:

. publication d'un programme d'éducation pour les élèves atteints de déficience mentale moyenne et de guides d'activités d'éducation, de rééducation et de réadaptation;

. révision de la formation et offre de perfectionnement des enseignants spécialisés;

. soutien financier pour l'engagement d'un responsable des services aux élèves en difficulté.

E. Fréquentation scolaire prolongée

Conformément à la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la politique de l'adaptation scolaire prévoyait:

. des projets-pilotes visant à expérimenter diverses formules de scolarisation des jeunes gravement handicapés de 18 à 21 ans avant de généraliser ces services;

. la prise en considération de cette clientèle dans la préparation des programmes, guides et instruments pédagogiques.

2.1.3. Accessibilité à l'éducation dans le cadre le plus normal possible

La politique de l'adaptation scolaire a souvent été désignée dans le public comme la politique d'intégration des élèves en difficulté. En fait, elle privilégie l'intégration scolaire optimale comme moyen de parvenir à l'intégration sociale.

Les principales actions que le ministère prévoyait pour favoriser l'intégration des élèves en difficulté étaient les suivantes:

. révision de la législation et de la réglementation;
. invitation aux commissions scolaires à développer une organisation graduée des services aux élèves en difficulté et soutien approprié à cet effet;
. sensibilisation des parents et du personnel scolaire aux aspects positifs de l'intégration scolaire et aux modalités de cette intégration;
. révision de la formation universitaire des administrateurs et des éducateurs scolaires.

2.2 Collégial

L'enseignement collégial entend situer l'accessibilité entre les deux pôles suivants: (a) affirmer et maintenir le préjugé favorable à l'endroit des étudiants handicapés (b) éviter les structures et services parallèles qui pourraient se transformer en ghettos. Il faudra vraisemblablement identifier un nombre restreint d'établissements capables de fournir l'accueil et le support pédagogique requis en particulier auprès des étudiants handicapés sensoriels.

2.3 Universitaire

Aucune politique spécifique n'oriente les enseignements et la recherche dans ce secteur. Toutefois, la politique de l'adaptation scolaire sert de toile de fond pour l'ensemble des établissements concernés.

Les universités mettent en application le programme d'accessibilité proposé dans la loi 9.

2.4 Education des adultes

Cette direction générale n'a pas encore précisé de politique spécifique en regard des adultes handicapés. Elle se réfère à la loi 9.

2.5 Enseignement privé

Dans L'école québécoise, après avoir énoncé que "les enfants en difficulté grave d'adaptation et d'apprentissage devraient trouver dans le système public d'éducation les services appropriés d'éducation, de rééducation et de réadaptation", le M.E.Q. déclare qu'il "garantira le droit des enfants en difficulté, à recevoir, selon leurs besoins, des services d'éducation spéciale, de rééducation dans les écoles de la commission scolaire de leur territoire ou, par ententes de scolarisation, dans les écoles d'une autre commission ou dans une institution privée spécialisée".

2.6 Commentaires des organismes

- Les orientations de l'énoncé de politique du ministère de l'Education sont bien perçues, mais on craint que cela ne reste que des voeux pieux à cause de l'autonomie des commission scolaires et de l'absence de contrôle de la part du ministère de l'Education.

- On demande de garantir le droit des parents lorsque des décisions, des programmations et des orientations sont prises concernant les élèeves handicapés.

- On se demande si on n'a pas créé artificiellement un besoin de scolarisation précoce pour les jeunes handicapés. On croit que les services à domicile de formation et de soutien aux parents seraient plus adéquats.

SECTION 3

- LOIS
- REGLEMENTS
- DIRECTIVES ADMINISTRATIVES
- CONVENTIONS COLLECTIVES

Cette section concerne toute la juridiction et la réglementation sur l'éducation de la personne handicapée. On y présente les lois, les règlements, les directives administratives et les conventions collectives s'appliquant en ce domaine.

Au plan juridique, le M.E.Q. est soumis pour l'éducation des personnes handicapées à des lois générales non spécifiques au domaine éducatif. Il s'agit de la Charte des droits de la personne et de la loi 9. Des lois ou règlements propres au domaine éducatif s'ajoutent pour certains niveaux et pour certains secteurs d'enseignement.

Les autres secteurs où aucune directive spécifique n'est ajoutée gardent les lois plus générales comme référence juridique.

3.1 Lois

3.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Suite à l'énoncé de politique et plan d'action, la Loi sur l'instruction publique a été amendée afin de garantir à tous les enfants en difficulté le droit à des services éducatifs spéciaux, l'accès à la maternelle et le droit à la scolarisation prolongée. Un autre amendement à cette loi garantit le droit des parents à être consultés sur les services éducatifs spéciaux.

3.1.2 Collégial

Les lois actuelles relatives à l'enseignement collégial ne font aucune mention particulière des étudiants handicapés.

3.1.3 Enseignement privé

La Loi sur l'enseignement privé et ses règlements (L.R.Q., 1977, chapitre E-9) servent à fixer les politiques et les modalités d'organisation et de financement des services à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Les articles 20, 36, 37, 38 de cette loi précisent les modalités de la subvention et les exigences du ministère de l'Education pour obtenir un statut.

3.2 Règlements

Les orientations et les lois se concrétisent en une série de règlements définissant les mécanismes de fonctionnement propres au secteur et au niveau concernés. Nous présentons ici ces règlements par niveau et par secteur d'éducation.

3.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire

En regard des enfants handicapés, les régimes pédagogiques traitent de la scolarisation précoce, de l'accès à des services spéciaux dans un cadre aussi normal que possible après consultation des parents ainsi que des dérogations possibles et des renseignements aux parents.

3.2.2 Enseignement privé

Les régimes pédagogiques du secteur préscolaire, primaire et secondaire prévalent pour le secteur de l'enseignement privé.

3.3 Directives administratives

Les directives administratives servent à préciser l'application des règlements.

3.3.1 Préscolaire - primaire - secondaire

A ces niveaux, les directives administratives touchent les règles budgétaires des commissions scolaires, l'organisation des services aux élèves en difficulté et fournissent les critères d'identification des cinq grandes catégories d'élèves en difficulté.

3.3.2 Collégial

Il est prévu de produire au cours de cette année scolaire quelques jalons d'une politique relative à l'accessibilité de l'enseignement collégial pour les étudiants handicapés (entre autres: les budgets et procédures en ce qui a trait aux supports didactiques, le financement d'éducateurs interprètes auprès d'étudiants handicapés de surdité sévère, l'équipement pédagogique requis par les handicapés visuels, les services de préinscription au collège, etc.).

3.3.3 Education des adultes

Rien de spécifique n'apparaît comme tel dans les procédures administratives et renseignements pédagogiques. Toutefois, dans "les activités d'intervention" il est fait mention que certaines activités de formation proviennent des budgets spéciaux.

La Direction générale de l'éducation des adultes conserve ainsi une certaine flexibilité dans l'attribution des budgets.

3.3.4 Enseignement privé

A chaque année, la préparation du budget se fait selon des règles administratives très précises. Ces règles sont ordinairement basées sur l'organisation des services de rééducation qu'on trouve dans le secteur public (annexe VIII).

3.4 Conventions collectives

Les conventions collectives définissent un ensemble de règles qui ont une incidence importante sur l'organisation des services éducatifs aux personnes handicapées.

3.4.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Les conventions collectives des niveaux préscolaire, primaire et secondaire apportent des précisions permettant le calcul du nombre des enseignants eu égard aux différents types de clientèles. Elles définissent des champs d'enseignement et des critères à utiliser dans l'affectation du personnel. De plus on y établit qu'une consultation des enseignants et du syndicat est obligatoire dans le cas d'intégration des élèves en difficulté.

3.4.2 Enseignement privé

Au cours de l'année 1980-81, les personnels de deux écoles ont obtenu leur accréditation syndicale. Il semblerait qu'au cours de 1981-1982, les premières conventions collectives seraient signées dans le secteur des institutions privées pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

3.5 Commentaires des organismes

- Plusieurs suggèrent une réglementation plus précise: Il s'agit surtout des associations de parents et des associations de personnes handicapées. D'autres soulignent qu'une trop grande réglementation risque d'alourdir le fonctionnement et de dégager le milieu de ses responsabilités.

- Il devrait y avoir concordance entre les conventions collectives les lois et les règlements.

- On regrette que le syndicat des enseignants puisse refuser des cas d'intégration à la suite d'une consultation. On propose des mesures incitatives.

- Les régimes pédagogiques laissent aux commissions scolaires une trop grande autonomie. Cela affaiblit certains articles de la loi 71.

SECTION 4. DESCRIPTION DES SERVICES

Au Québec, l'organisation et la prestation des services éducatifs sont confiées à divers organismes (commissions scolaires, collèges, universités, écoles privées) communément désignés sous le vocable de "réseaux". Le ministère de l'Education joue un rôle qui varie suivant les secteurs, allant de la prescription du cadre organisationnel et des programmes pour le secteur préscolaire, primaire et secondaire, à la suggestion de ces éléments pour le secteur universitaire. Le ministère offre aussi des services de soutien financier aux étudiants handicapés qui en font la demande.

La description des services éducatifs offerts aux personnes handicapées comporte donc trois volets, soit celui des services directs offerts par les organismes des réseaux, celui des services de soutien financier offerts aux étudiants handicapés par le ministère de l'Education et celui des services de soutien du ministère aux organismes de ses réseaux.

4.1 Services offerts par les réseaux d'éducation

4.1.1 Prescolaire - primaire -secondaire

Le réseau scolaire permet à plus de 95 000 élèves en difficulté de recevoir des services dans les 248 commissions scolaires.

Ces services sont donnés soit en classe régulière, en classe spéciale, en école spéciale, en centre d'accueil, en centre hospitalier ou à domicile.

Ces niveaux de services correspondent à ceux décrits et retenus dans la politique.

Une analyse de cette population scolaire nous permet d'affirmer que plus de 70% des élèves en difficulté ne sont pas lourdement handicapés. Ils ne peuvent correspondre à ceux visés par la loi 9. Cependant de plus en plus de commissions scolaires offrent des services à des élèves lourdement handicapés.

Depuis la parution de L'école québécoise, en novembre 1978, le ministère de l'Education, en concertation avec les commissions scolaires, vise à offrir une égalité de chances à tous les élèves en difficulté.

Pour ce faire, par le biais de l'opération des projets-pilotes, les commissions scolaires ont procédé à l'expérimentation de plus de 200 modèles de services nouveaux ou améliorés.

Ces modèles touchaient plus particulièrement:

- des services nouveaux d'éducation préscolaire aux enfants de 4 et 5 ans gravement handicapés au plan physique, sensoriel et mental;

- des services nouveaux d'éducation prolongée pour des jeunes gravement handicapés de 16 à 21 ans qui ont besoin d'un complément de formation scolaire, professionnelle et sociale;

- des services améliorés d'éducation pour ces enfants de 6 à 16 ans.

4.1.2 Collégial

Depuis l'automne dernier, la plupart des collèges se sont désigné un responsable local qui sert de porte d'entrée et de maître-aiguilleur pour faciliter la contribution des divers services éducatifs aux besoins des étudiants handicapés (logement, transport, aide financière, aménagements mobiliers, aides techniques, encadrement pédagogique, etc.).

L'unité de service la plus immédiatement mise à contribution dans chaque collège est celle des services de consultation (le

psychologue, le conseiller d'orientation et le conseiller d'aide pédagogique individuelle), de concert avec le personnel du service de santé.

Un service d'interprètes pour les handicapés auditifs est disponible dans un collège de la région de Québec depuis septembre 1981.

4.1.3 Universitaire

L'Université Laval, l'Université Concordia et l'Université de Montréal ont créé des bureaux d'information pour les personnes handicapées. Ces bureaux ont pour but de sensibiliser les membres de la communauté universitaire aux problèmes rencontrés par les étudiants handicapés et de fournir à ces derniers des informations générales. Les services rendus par ces bureaux sont:

- informations générales pour les personnes handicapées (transport, guide d'accessibilité, bourses d'études etc.);
- consultation sur place de la documentation sur différents thèmes;
- organisation d'activités sur le campus: débats-midi, films, séances d'information, etc.

Des chercheurs de la faculté de génie de l'Université Concordia dirigent un programme d'expérimentation et de mise au point dans le domaine de la conception et de la construction d'équipement de bureau et de secrétariat adapté aux personnes handicapées, en particulier aux aveugles.

La faculté de design de l'Université de Montréal travaille à la fabrication d'instruments spécialisés pour les personnes handicapées. Cette faculté offre même un programme de maîtrise en design de mobilier ou d'appareil pour handicapés.

psychologue, le conseiller d'orientation et le conseiller d'aide pédagogique individuelle), de concert avec le personnel du service de santé.

Un service d'interprètes pour les handicapés auditifs est disponible dans un collège de la région de Québec depuis septembre 1981.

4.1.3 Universitaire

L'Université Laval, l'Université Concordia et l'Université de Montréal ont créé des bureaux d'information pour les personnes handicapées. Ces bureaux ont pour but de sensibiliser les membres de la communauté universitaire aux problèmes rencontrés par les étudiants handicapés et de fournir à ces derniers des informations générales. Les services rendus par ces bureaux sont:

- informations générales pour les personnes handicapées (transport, guide d'accessibilité, bourses d'études etc.);
- consultation sur place de la documentation sur différents thèmes;
- organisation d'activités sur le campus: débats-midi, films, séances d'information, etc.

Des chercheurs de la faculté de génie de l'Université Concordia dirigent un programme d'expérimentation et de mise au point dans le domaine de la conception et de la construction d'équipement de bureau et de secrétariat adapté aux personnes handicapées, en particulier aux aveugles.

La faculté de design de l'Université de Montréal travaille à la fabrication d'instruments spécialisés pour les personnes handicapées. Cette faculté offre même un programme de maîtrise en design de mobilier ou d'appareil pour handicapés.

Les programmes universitaires

Actuellement les universités du Québec offrent vingt-neuf (29) programmes dont quinze (15) baccalauréats, huit (8) certificats de premier cycle et six (6) maîtrises.

Ils sont offerts selon les catégories suivantes:
- programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté (7);
- programmes en orthopédagogie (2);
- programmes en psycho-éducation (5);
- certificats en enfance inadaptée (10).

Une analyse de la situation faite en janvier 1980 a aussi identifié les programmes de perfectionnement suivants:
. Université Laval: un (1) cheminement à l'intérieur du baccalauréat.
. Université McGill; trois (3) certificats.
. Université de Montréal; un (1) cheminement à l'intérieur du baccalauréat et deux (2) certificats.
. UQAC; deux (2) certificats.
. UQAM; un (1) certificat.
. UQTR; un (1) certificat.

4.1.4 Education des adultes

Certaines commissions scolaires offrent des services aux adultes handicapés physiques ou mentaux, aux ex-bénéficiaires de soins psychiatriques, aux familles d'hébergement, aux employeurs et associations et aux parents qui vivent avec un jeune enfant en difficulté âgé de moins de six ans.

. Parmi les types de services, on note:
  - l'animation communautaire
  - la formation des personnes handicapées
  - l'accueil et référence

- le support (bibliothèque, médiathèque et infirmerie)
- l'intégration au milieu par le travail

4.1.5 Enseignement privé

Dans les institutions privées, la plupart des services offerts sont multidisciplinaires, c'est-à-dire que nous retrouvons une équipe qui établit, pour chaque enfant, le programme à suivre, les stratégies à prendre, les indices d'évaluation et les modalités d'intégration.

Les clientèles desservies comprennent surtout des jeunes gravement handicapés au plan auditif, mental ou affectif qui, dans certains cas, ne peuvent trouver réponse à leurs besoins dans le secteur public.

La clientèle des enfants sourds est exclusivement anglophone. La rééducation de ces jeunes s'effectue par l'approche oraliste et leur intégration dans des classes régulières des secteurs privé ou public se fait très tôt. Il y a donc des élèves intégrés totalement dans des classes régulières et ce, à tous les niveaux et d'autres le sont partiellement. L'institution assure le suivi de tous ces élèves avec la collaboration du milieu concerné. Certaines expériences d'enseignement en "team teaching" avec des enfants entendants et des enfants sourds ont été tentées et elles se sont avérées très enrichissantes pour tous.

Une institution pour déficients mentaux moyens expérimente depuis l'an passé "un plan d'éducation individualisé". On a d'abord établi un programme-cadre pour cette catégorie d'enfants. Pour chacun, on détermine les objectifs annuels à atteindre, les stratégies d'enseignement. Périodiquement une équipe fait le bilan fonctionnel individuel.

Les résultats de chacun sont mis sur ordinateur de sorte qu'on peut, à la journée près, connaître où est rendu l'élève dans les acquisitions du programme-cadre.

Enfin, certaines institutions expérimentent des modalités différentes de rééducation d'enfants qui se situent aux frontières de la mésadaptation socio-affective et qui présentent certains traits d'ordre psychotique. Ces enfants sont, par ailleurs, sous les soins de psychiatres qui les réfèrent aux institutions.

4.2 Services d'aide financière aux étudiants

Le Gouvernement du Québec veut rendre les études collégiales et universitaires accessibles aux étudiants désireux et capables de les poursuivre mais dont les ressources financières sont insuffisantes. Pour ce faire, le ministère de l'Education, via la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, met à la disposition de tout étudiant, désireux d'en faire la demande, le formulaire et le guide lui permettant d'exposer sa situation financière, laquelle, suite à une analyse, peut le rendre admissible à une aide financière sous forme de prêt ou de prêt et bourse.

Les grands handicapés tels les aveugles, les hémipléqiques, les paraplégiques, etc., sont admissibles au régime d'aide financière aux étudiants handicapés. Ce régime dispense le bénéficiaire de l'obligation d'accepter un prêt avant de recevoir la bourse. Donc, la totalité de l'aide accordée à l'étudiant admissible à ce régime l'est sous forme de bourse non remboursable.

De plus, ces étudiants handicapés de 18-21 ans inscrits à plein temps au niveau secondaire sont admissibles aux prestations d'aide sociale.

4.2.1 Le régime régulier des prêts et bourses

Les personnes désireuses de poursuivre des études au collège ou à l'université, mais dont les ressources financières sont insuffisantes, peuvent profiter d'une aide financière accordée sous forme de prêt et de bourse par le gouvernement du Québec, si elles fréquentent un établissement reconnu pour des fins de prêts et bourses par le ministre de l'Éducation, ou sous forme de prêts dans les autres cas.

Cette aide financière comble la différence entre le montant des dépenses admises et le total des ressources financières du candidat, les unes et les autres étant calculées selon des critères précis. L'aide prend alors la forme d'un prêt sans intérêt pendant la durée des études et, si ce prêt est insuffisant pour couvrir les besoins, une bourse vient s'y ajouter lorsque le candidat fréquente un établissement reconnu à cette fin.

Pour bénéficier des dispositions du régime des prêts et bourses, le candidat doit se conformer aux règles d'attribution.

4.2.2 Les bourses spéciales pour les étudiants handicapés

Le ministère de l'Éducation accorde une aide financière spéciale aux personnes handicapées qui, sans cette aide et compte tenu de leur handicap, seraient privées d'un enseignement qui répond à leurs désirs et à leurs capacités.

Les conditions d'admissibilité de ce régime de bourses pour les personnes handicapées sont exposées dans le document: "Règles d'attribution des bourses aux étudiants handicapés, Année scolaire 1981-1982".

Ces bourses ne sont pas des prestations fixes ou prédéterminées. Elles couvrent dans certains cas le coût des déboursés encourus par l'étudiant et acceptés dans le régime. Dans d'autres cas, elles couvrent des besoins évalués selon des normes déterminées et selon la situation particulière du candidat.

4.2.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Généralement, les commissions scolaires sont de plus en plus incitées par le ministère à assurer les services éducatifs à tous les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Dans une instruction (AE-15-81-01) émise en date du 15 mai 1981, il est même identifié les différents services éducatifs à organiser ainsi que les critères d'identification des différents handicaps. Dans le cas où certaines commissions scolaires seront dans l'impossibilité d'offrir certains services éducatifs à certains élèves handicapés, il sera loisible à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants d'évaluer les besoins financiers des requérants en rapport avec la situation particulière que crée leur handicap.

4.2.2.2 Collégial et universitaire

Les étudiants handicapés aptes à poursuivre des études collégiales ou universitaires peuvent recevoir un prêt et une bourse comme les autres étudiants. Lors de la révision de leurs dossiers, on tiendra compte de leur handicap en calculant le montant qui leur sera accordé.

Cependant, les étudiants admissibles au régime des bourses aux étudiants handicapés recevront une aide financière sous forme de bourse seulement. Cette bourse peut couvrir les frais scolaires, les frais de

transport spécial, les frais de subsistance et dans certains cas, de certains appareils électroniques.

4.2.2.3 Education des adultes

Les adultes handicapés qui désirent suivre les cours offerts par les commissions scolaires, dans le cadre de l'éducation permanente, peuvent recevoir une bourse leur permettant l'accès aux études, sans contribution des parents, correspondant aux frais scolaires et, dans certains cas, aux frais de transport.

Pour des données précises selon la situation de l'élève ou de l'étudiant, on doit consulter les "Règles d'attribution des bourses aux étudiants handicapés" disponibles chez le responsable de l'aide financière dans les collèges et dans les universités et chez le conseiller pédagogique ou le coordonnateur en adaptation scolaire dans les commissions scolaires.

4.2.2.4 Enseignement privé

Pour ce secteur, les mesures d'aide financière sont les mêmes que celles du secteur public aux niveaux correspondants.

4.3 Services de soutien du ministère de l'Education

4.3.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Les projets-pilotes expérimentés dans les commissions scolaires ont permis d'influencer les modèles de services qui sont en élaboration au ministère de l'Education.

Afin de soutenir les commissions scolaires, le ministère de l'Education a confié au Service de l'adaptation scolaire la responsabilité de l'élaboration de différentes orientations, de programmes, de guides d'organisation, de documents d'instrumentation et de sensibilisation, etc.

De plus la Direction générale des réseaux a privilégié l'engagement d'une personne ressource dans chacune de ses directions régionales. Ces professionnels sont responsables du dossier "adaptation scolaire" et travaillent en concertation avec le milieu scolaire et les instances décentralisées du ministère des Affaires sociales.

Plus particulièrement, le ministère de l'Education dans ce secteur a posé les actions suivantes:

4.3.1.1 Sensibilisation - information

a) Des dépliants, divers documents d'information et de sensibilisation ont été élaborés (liste en annexe IX).

b) Le Service général des moyens d'enseignement a préparé des documents audio-visuels pour compléter cette action de sensibilisation. (liste en annexe IX).

c) La Direction générale des réseaux a préparé un document à l'intention des administrateurs scolaires, dans le but de les aider à élaborer un plan de développement des services. (Document code 51-3651)

4.3.1.2 Programmation et instrumentation pédagogique

a) Programme

Le ministère de l'Education élabore actuellement un programme pour les élèves présentant une déficience mentale moyenne. Ce programme sera accompagné de divers guides. La possibilité que d'autres programmes particuliers s'avèrent nécessaires n'est pas exclue. (liste en annexe IX)

b) Guides d'instrumentation pédagogique

Des guides d'instrumentation pédagogique visant à aider l'enseignant dans son intervention auprès des élèves en difficulté sont aussi en voie d'élaboration. Ces documents fournissent l'information nécessaire à la compréhension du handicap ou de la difficulté et suggèrent des moyens d'intervention. (liste en annexe IX)

c) Adaptation de programmes

L'adaptation de programmes est une opération qui vise à rendre les programmes accessibles à tous:
- par l'assouplissement des temps d'apprentissage;
- par le développement d'outils pédagogiques;
- par des approches pédagogiques différentes;
- par la modification ou l'ajout de certains objectifs.

C'est une opération de longue haleine qui doit s'inscrire dans le cadre d'orientations claires. Elle

nécessite un encadrement et un suivi conjoint du ministère et de la commission scolaire.

4.3.1.3 Evaluation

Essentiellement, en matière d'évaluation, la politique de l'adaptation scolaire visait à répondre:

. aux besoins des élèves en difficulté afin que les éducateurs scolaires connaissent les forces et les faiblesses de ces élèves et du milieu où ils vivent pour mieux orienter leurs actions éducatives;

. aux droits des parents d'être informés et d'être impliqués dans l'évaluation et l'orientation de leur enfant;

. aux besoins et aux droits des élèves en difficulté pour que leur évaluation ne devienne pas un facteur de ségrégation.

Tel que prévu, le ministère a travaillé au développement d'une nouvelle approche en évaluation en préparant un guide méthodologique à l'intention du milieu scolaire sur le "bilan fonctionnel" et en préparant divers instruments d'évaluation pour faciliter l'établissement d'un bilan fonctionnel de l'élève. Ces travaux sont terminés pour le niveau préscolaire et primaire; ils doivent se poursuivre en 1981-1982 pour le secondaire. Le M.E.Q. a aussi subventionné au cours des années précédentes des recherches visant à produire des instruments de mesure qui permettront une évaluation critériée du développement de l'enfant. La sensibilisation de certains intervenants a été commencée par une consultation (restreinte) en cours d'éla-

boration des documents et instruments relatifs au bilan fonctionnel. Cependant le perfectionnement des éducateurs (enseignants, personnel des services personnels aux élèves, etc.) en regard du bilan fonctionnel n'est pas encore réalisé. En somme, au plan de l'instauration d'une approche "nouvelle" en évaluation, l'instrumentation et la sensibilisation du personnel scolaire sont amorcées, mais les travaux de production d'instruments doivent être poursuivis et la phase de préparation du personnel (perfectionnement, formation) reste pour l'essentiel à réaliser.

En ce qui a trait au respect des droits des enfants et de leurs parents en matière d'évaluation, la Loi modifiant de nouveau la loi sur l'instruction publique (Loi 71, 1979) garantit le droit des parents à être consultés sur les services éducatifs spéciaux à offrir à leur enfant. Les règlements relatifs aux régimes pédagogiques du préscolaire, du primaire et du secondaire réaffirment ce droit des parents de même que celui d'être régulièrement informés au sujet de leur enfant lorsqu'il éprouve des difficultés dans ses apprentissages ou dans son développement général.

4.3.1.4 Matériel didactique

La Direction du matériel didactique a fait récemment l'analyse des besoins en matériel didactique pour les élèves handicapés visuels du niveau primaire.

Cette direction élaborera en 1981-1982 un devis de production décrivant le contenu et la forme des réalisations à entreprendre en braille, en gros caractères, en bandes sonores et en matériel de manipulation. Elle décrira un modèle de production adéquat et le mettra en oeuvre à compter de 1982.

4.3.1.5 Organisation des services

a) Projets-pilotes

Dans le but d'améliorer l'organisation des services aux élèves en difficulté, le ministère de l'Education a mis sur pied l'action projets-pilotes.

- Objectifs de cette action:

  - Les objectifs étaient de favoriser le développement de services nouveaux ou améliorés et de dégager des modèles d'intervention et d'organisation susceptibles d'être généralisés.

- Priorités établies:

Le développement de services d'éducation préscolaire 4-5 ans pour les élèves lourdement handicapés (handicapés physiques, handicapés sensoriels, déficients mentaux moyens).

Le développement de services d'éducation prolongée (16-21 ans) pour les élèves lourdement handicapés.

La mise sur-pied de services nouveaux ou améliorés pour les 6-16 ans présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

Nombre de projets subventionnés:

105 projets-pilotes ont été expérimentés en 1979-1980 (Document d'information code 16-1510)

117 projets-pilotes ont été expérimentés en 1980-1981 (Document d'information code 16-1513)

b) Guides d'organisation

Un guide général d'organisation a été rédigé dans le but d'amener une meilleure compréhension de la politique ministérielle. Ce document propose un cadre général d'application de cette politique (code 16-1520 DGDP.

Divers projets-pilotes ont été expérimentés auprès des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Suite à ces expérimentations et à leur évaluation, le ministère a retenu des modèles de services susceptibles d'être généralisés. Ce sont

ces modèles que l'on retrouvera dans le guide d'organisation spécifique actuellement en élaboration.

c) Plans de services spécifiques

Pour certaines clientèles dites "lourdes", le ministère de l'Education, en concertation avec le ministère des Affaires sociales, prépare des plans de services spécifiques. Il s'agit des clientèles suivantes: handicapés physiques, handicapés sensoriels, déficients mentaux et mésadaptés socio-affectifs graves.

Ces plans doivent: - établir le cadre général d'organisation;
- déterminer des niveaux de services, s'il y a lieu;
- donner les mandats nécessaires;
- évaluer les ressources humaines et matérielles requises;
- déterminer les juridictions respectives des ministères concernés (principalement MEQ-MAS).

Ces plans sont rendus nécessaires en raison:

- du taux de prévalence de certaines clientèles;
- de la distribution géographique des clientèles;
- de la diversité des ressources requises en réponse aux besoins identifiés.

Les plans de services prévus pour l'année 1981-1982 sont:

- Handicapés sensoriels:
  - visuels
  - auditifs

- Handicapés physiques

d) Concertation avec le M.A.S.

Notons par ailleurs que la concertation avec le M.A.S. a été amorcée dans le dossier de l'organisation des services aux élèves en difficulté:

. rencontres du comité sous-ministériel permanent Education - Affaires sociales sur divers thèmes;

. rapport d'un comité interministériel ad hoc (Comité Mercier) sur les services de santé et les services sociaux, y incluant la réadaptation, traitant entre autres de la question du partage de responsabilités entre le ministère de l'Education et le ministère des Affaires sociales, de la coordination nationale et régionale dans le développement des services, etc.;

. collaboration du ministère de l'Education pour l'élaboration de plans de développement de services du ministère des Affaires sociales, principalement pour les élèves handicapés aux plans auditif, visuel, moteur et mental;

- participation du ministère des Affaires sociales à la sélection des projets-pilotes et à leur réalisation;

- participation de représentants des Affaires sociales sur divers comités du ministère de l'Education sur l'adaptation scolaire (Comité directeur de l'adaptation scolaire, Comité consultatif d'orientation) pour fins de concertation sur divers éléments d'organisation de services tels la définition des inadaptations, les niveaux de services (local, régional, national), etc.;

En somme les orientations de la politique de l'adaptation scolaire en matière de coordination des services ont donné lieu à certaines actions concrètes dont plusieurs doivent être poursuivies.

4.3.2 Collégial

La direction générale de l'enseignement collégial répond aux différentes demandes ad hoc visant à l'amélioration de l'accessibilité des étudiants handicapés aux cégeps. Il faut préciser que l'intérêt de cette direction pour ce dossier est relativement récent.

4.3.3 Universitaire

L'action principale du gouvernement sur le développement de l'enseignement et de la recherche universitaires est exprimée depuis une douzaine d'années par des règles d'allocation des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Ces règles budgétaires permettent de déterminer pour une année donnée le niveau de financement global de chaque établissement

universitaire. Cependant, compte tenu du principe de l'autonomie de gestion reconnue à chaque établissement universitaire, ce dernier peut répartir les subventions obtenues suivant ses priorités, à l'exception de quelques programmes particuliers, par exemple:

- programme de perfectionnement des maîtres de français, langue maternelle (PPMF);

- programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel (PPMEP);

- tous les nouveaux programmes d'enseignement;

- programme de la formation des chercheurs et action concertée (FCAC).

Toutefois, il faut reconnaître que par le truchement du financement, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires du ministère de l'Education peut exercer une action importante et soutenue dans le domaine de la coordination et de la planification de l'enseignement et de la recherche universitaire.

Dans ce contexte, l'intervention directe du ministère de l'Education en vue de favoriser l'accessibilité des personnes handicapées aux études supérieures a été limitée aux actions suivantes, si l'on exclut les subventions générales annuellement versées aux universités pour:

a) <u>les dépenses de fonctionnement</u>

- financement par le Ministère d'un projet d'étude de l'Université Laval intitulé "Formes nouvelles de services à l'endroit des personnes handicapées",

- introduction dans le curriculum de formation en médecine dentaire de l'Université de Montréal d'un programme de soins aux personnes handicapées.

b) les dépenses d'immobilisation

Depuis le 29 septembre 1976, la construction des édifices doit respecter la nouvelle réglementation du code du bâtiment. Les édifices construits avant cette date devront se conformer au règlement déterminant les groupes d'immeubles visés par l'article 69 de la loi 9. Ce règlement à venir devrait définir les normes d'accessibilité à respecter pour ces anciens édifices.

4.3.4 Education des adultes

Par l'entremise d'un dossier spécial visant à stimuler l'émergence d'interventions éducatives auprès des personnes handicapées, et ce dans le cadre de normalisation et d'intégration de ces personnes au contexte social actuel, le Ministère a soutenu financièrement en 1980-1981 différentes commissions scolaires réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Les projets auront permis, entre autres, d'explorer les champs d'actions suivants:

- développement d'un modèle d'intervention auprès des personnes handicapées isolées;

- développement de modèles d'intégration scolaire et sociale des personnes handicapées;

- étude de rentabilité et de faisabilité de la formation générale à plein temps pour les personnes handicapées mentales;

- application d'un modèle d'animation communautaire dans les milieux à faible densité de population en vue d'ajuster les réponses aux besoins des personnes handicapées;

- développement d'un modèle global d'autonomie pour les adultes handicapés mentaux;

- développement de modèles d'intégration au marché du travail pour les adultes handicapés physiques et les ex-bénéficiaires de soins psychiatriques;

- étude de transférabilité du modèle pédagogique "formation préparatoire à l'emploi";

- développement d'un modèle d'intégration des adultes handicapés mentaux moyens au marché du travail.

De plus, le volet animation communautaire pour les années 1978 à 1980 aura supporté quarante-quatre (44) groupes, soit mille six cent quatre-vingts (1680) personnes handicapées pour l'ensemble du Québec.

4.3.5 Enseignement privé

Le Service de l'adaptation scolaire de la Direction générale du développement pédagogique demeure le seul responsable de la préparation de programmes, de guides d'instrumentation pédagogique, de matériel didactique etc. La Direction générale de l'enseignement privé accorde surtout aux institutions concernées une aide technique et pédagogique dans l'organisation de l'école et dans la préparation annuelle de leur budget. Elle est responsable de la reconnaissance des institutions dans le cadre de la Loi sur l'enseignement privé.

4.3.6 Travaux de recherche

Le ministère de l'Education poursuit certains travaux de recherche afin de mieux connaître la situation des étudiants handicapés ainsi que les services à mettre en place

pour le bénéfice de ces clientèles. Ces différentes études s'effectuent de façon autonome ou encore conjointement avec certains organismes des réseaux. Dans ce dernier cas, le ministère subventionne des organismes du milieu qui réalisent eux-mêmes les travaux de recherche, le ministère n'exerçant alors que des fonctions de soutien ou d'encadrement facilitant la poursuite de tels travaux.

Voici la liste des recherches subventionnées ou effectuées par le ministère de l'Éducation: (1)

A) Préscolaire - primaire - secondaire

- Adaptation pour le Québec d'un instrument d'évaluation individuelle pour les déficients moyens et les mongoliens
- Adaptation et évaluation d'un test diagostique et d'une méthode d'enseignement pour les enfants souffrant de troubles spécifiques de langage et d'aphasie
- Stratégie d'intégration progressive de l'élève en difficulté
- Description de la situation de l'inadaptation scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire (cette recherche a été effectuée par le Service de la recherche du M.E.Q. dans le cadre des travaux du Conseil franco-québécois pour la prospective et l'innovation en éducation)

B) Universitaire

- L'expérimentation d'un modèle d'intervention auprès de familles qui vivent avec un très jeune enfant handicapé de moins de 5 ans

(1) Ces renseignements proviennent du Répertoire des projets de recherche en éducation, vol II, juillet 1980 à juin 1981; Service de la recherche, secteur de la planification, ministère de l'Éducation. Novembre 1980.

- Etude de l'aphasie chez les bilingues.
- The Audio-psycho phonology Approach to the Treatment of Dyslexia - a research project.

C) Education des adultes

- Attitudes et attentes d'une clientèle souffrant de maladie mentale en regard des services offerts par un service de l'éducation des adultes
- Recherche-bilan d'un projet d'adaptation sociale auprès de déficients mentaux à Pointe St-Charles
- Enquête auprès des adultes handicapés visuels sur les besoins en matériel d'éducation et d'information

4.3.7 Commentaires des organismes

- Au niveau des services, il devrait y avoir plus de coordination entre les deux ministères concernés, surtout dans le cas des clientèles lourdes. Cette plus grande coordination devrait viser d'abord une meilleure détermination des priorités, une gestion du temps améliorée et des coupures de budget mieux pensées.

- Il faudrait une continuité entre les services d'aide financière des différents ministères.

- On souhaite pouvoir utiliser les ressources privées dans le cas où cela est nécessaire.

- Il faut effectuer un suivi des jeunes handicapés s'intégrant sur le marché du travail et leur donner des services pour améliorer cette intégration.

- Il faut s'assurer qu'une évaluation soit effectuée tant pour les services des écoles privées que pour les services des écoles publiques.

- On souligne la nécessité de services directs d'information et de sensibilisation pour les parents d'enfants handicapés.

- On reste sceptique sur l'applicabilité des guides et documents du ministère de l'Education et ce particulièrement dans une époque de restrictions budgétaires.

- Au niveau collégial, il faudrait élargir la problématique des élèves handicapés sensoriels à tous les autres élèves handicapés.

- On demande des interprètes gestuels ou oraux pour les élèves handicapés auditifs.

- On demande des outils d'évaluation adaptés aux étudiants handicapés visuels.

- S'assurer de rendre accessible aux personnes handicapés visuels tous les documents officiels du Ministère.

- On recommande d'évaluer l'opération "projets-pilotes" en terme d'impact auprès du milieu.

- En ce qui concerne la formation du personnel enseignant au niveau universitaire, on suggère de s'attaquer prioritairement aux programmes de perfectionnement plutôt que de procéder à la révision des programmes de formation initiale. Les activités de perfectionnement mettront les universités en contact avec le monde scolaire, ce qui les aidera d'une part à mieux décrire les tâches d'enseignement et d'autre part à étoffer les recherches universitaires.

- Les comités paritaires qui définissent les normes en vue de l'obtention d'une carte de compétence, suite à une option professionnelle, sont trop rigides face aux étudiants handicapés.

SECTION 5.

RESSOURCES HUMAINES

Cette section sur les ressources humaines présente d'abord les effectifs du personnel non enseignant et enseignant qui dispensent des services d'éducation, de rééducation et de réadaptation aux élèves en difficulté. Il s'agit de personnel provenant des réseaux de l'Education et des Affaires sociales et qui, directement ou par entente, oeuvre à l'intérieur des institutions scolaires.

Le texte donne ensuite un bref aperçu des orientations actuelles en matière de formation du personnel scolaire. Enfin, il décrit les ressources humaines d'encadrement des services éducatifs spéciaux dans le réseau de l'Education et au M.E.Q.

5.1 Ressources dans les réseaux d'éducation

5.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire

5.1.1.1 Personnel non enseignant oeuvrant auprès desélèves en difficulté

Le personnel non enseignant oeuvrant auprès des élèves en difficulté provient de plusieurs organismes du réseau de l'éducation (commissions scolaires) ou de celui des affaires sociales (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres de services sociaux). En outre, le financement de ce personnel provient souvent de plusieurs sources à l'intérieur d'un même organisme (ex: budget de base des commissions scolaires, allocations supplémentaires, projets-pilotes...)

Face à cette situation, il est souvent difficile d'obtenir des données précises relativement au personnel en place. Le ministère de l'Education dispose d'un mécanisme de cueillette annuelle de données à ce sujet mais ce mécanisme ne précise pas l'affectation du personnel non

enseignant (niveau scolaire, population desservie, endroit de travail).

Afin de connaître plus précisément la situation des services d'éducation, de rééducation et de réadaptation offerts aux élèves en difficulté, un comité interministériel MEQ-MAS (comité Mercier) a réalisé en 1980 un inventaire détaillé sur le personnel non enseignant et sur leur affectation auprès des élèves en difficulté.

Les tableaux 1 à 8 fournissent quelques données tirées du Rapport d'inventaire du comité Mercier. Une analyse succincte de ces tableaux permet de dégager les observations suivantes:

Tableau 1:

- Le personnel non enseignant oeuvrant auprès des élèves en difficulté est très diversifié.
  On compte en effet une quarantaine de types d'intervenants.

- Les effectifs de ce personnel à l'échelle du Québec sont très variables d'une profession à l'autre. Les professions les plus nombreuses sont celles des infirmières, des conseillers d'orientation, des psychologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs spécialisés. A noter cependant que tout ce personnel (à l'exception des éducateurs spécialisés) oeuvre le plus souvent auprès des clientèles régulières.

- Les rapports personnel/élèves varient considérablement d'une région à l'autre.

Tableaux 2 - 3 - 4:

- On note également des variations importantes d'un niveau scolaire à l'autre.

Tableau 5:

- Certains types de personnel proviennent d'organismes des deux réseaux MEQ - MAS (ex.: éducateurs spécialisés et conseillers sociaux) tandis que d'autres proviennent majoritairement d'un réseau.

Tableau 6:

- Le total du nombre d'intervenants affectés à chaque clientèle varie, de façon globale, en relation avec la gravité des difficultés des clientèles.

Tableaux 7 - 8:

- Les intervenants non enseignants les plus présents auprès des clientèles sont les suivants:
  - . <u>mésadaptation socio-affective</u>: psychologue, psycho-éducateur et éducateur spécialisé;
  - . <u>déficience intellectuelle moyenne</u>: éducateur spécialisé, psychologue, orthophoniste, audiologiste (niveau primaire) et travailleur social (niveau secondaire);
  - . <u>déficience physique</u>: physiothérapeute, infirmière, éducateur spécialisé, psychologue et travailleur social;
  - . <u>déficience auditive</u>: orthophoniste, éducateur spécialisé, infirmière, psychologue, travailleur social et conseiller d'orientation;

. déficience visuelle: infirmière, éducateur spécialisé (secondaire), travailleur social, psycho-éducateur.

- Enfin on constate des différences importantes suivant les niveaux scolaires dans les types de ressources affectées à une même clientèle.

5.1.1.2 Personnel enseignant:

Des 71 933 enseignants oeuvrant dans le système public (préscolaire - primaire - secondaire), près de 9 000 travaillent dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Le tableau 9 donne leur répartition par niveau et par situation de travail.

TABLEAU 1

Répartition des postes et des ratios (postes / élèves) suivant la profession, pour le Québec, et étendue maximale des ratios suivant les régions: préscolaire, primaire et secondaire.

PROFESSION DES INTERVENANTS	QUEBEC		MINIMUM		MAXIMUM	
	Postes	Ratio	Région	Ratio	Région	Ratio
Domaine santé						
Auxiliaire dentaire	14,4	1/81452	01,02,03,04,05,07,08,09	0	06A	1/31508
Dentiste	15,3	1/76393	02,08,09	0	06A	1/13754
Hygiéniste dentaire	39,5	1/14698	06S,09	0	06A	1/3508
Infirmière		1/1610	03	1/2197	09	1/1151
Infirmière auxiliaire	12,5	1/93885	01,02,03,05,08,09	0	04	1/14034
Autres (1)	8,6	1/135279	02,04,06S,09	0	06C	1/45461
Diététiste	8,2	1/142542	01,06S,07,08,09	0	04	1/61535
Domaine consultation-service social/psychologie-orientation						
Conseiller d'orientation	334,2	1/2230	06A	1/6975	03	1/1749
Psychologue	461,6	1/2647	01	1/7679	04	1/1744
Psycho-technicien	38,2	1/61476	02,03,07	0	06C	1/19089
Conseiller social	90,4	1/2899	07	1/68129	04	1/6557
Travailleur social	253,9	1/6604	04	1/8421	06C	1/3744
Domaine de réadaptation et rééducation						
Agent de réadaptation	21,6	1/54063	01,02,05	0	04	1/8247
Éducateur spécialisé	170,2	1/6869	09	1/14330	08	1/2564
Psycho-éducateur	78,7	1/14850	07	0	06C	1/6803
Physiothérapeute	14,3	1/81989	01,03,06A,S,08,09	0	05	1/23746
Audiologiste	,1	1/1168862	sauf région 01	0	01	1/55716
Audiologiste-orthophoniste	31,1	1/23856	09	0	06C	1/10867
Orthophoniste	39,2	1/29788	09	0	06C	1/15303
Autres (3)	57,2	1/29643	06S	1/131929	04	1/8264
Moniteur-aide	25,8	1/65234	04,06A,08	0	06C	1/23538
Autres (4)	6,4	1/181353	01,06A,07,09	0	05	1/66890

(1) Comprend médecin omnipraticien, médecin spécialiste, neurologue, ophtalmologiste, optométriste, pédiâtre

(2) Noter que les régions utilisées sont celles du M.A.S.

(3) Comprend éducateur physique adapté, ergothérapeute, orthopédagogue, périptethologiste, technicien en prothèse, technicien en réadaptation

(4) Comprend éducateur final worker, technicien en loisirs, psycho-nutrition, musicothérapeute, technicien en auto-viscéralogie, préposé en fréquentation scolaire, technicien en auto-visuel, technicien en audiologie

N.B. Sources: Inventaire des personnels offrant en milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Suzaire Émillard en collaboration avec Cécile Bédard, M.A.S. décembre 1979-80.

TABLEAU 2

Répartition des postes et des ratios (poste / élèves) suivant la profession, pour le Québec, et étendue maximale des ratios suivant les régions: niveau préscolaire.

PROFESSION DES INTERVENANTS	QUEBEC		MINIMUM		MAXIMUM	
	Postes	Ratio	Région	Ratio	Région	Ratio
Domaine santé						
Auxiliaire dentaire	1,1	1/85681	sauf région 06C	0	06C	1/23853
Dentiste	,5	1/188191	01,02,03,04A, 06S,08,09	0	07	1/75384
Hygiéniste dentaire	8,0	1/11486	01,06S,09	0	03	1/3892
Infirmière	76,6	1/1186	01	0	09	1/309
Infirmière auxiliaire	1,4	1/66875	sauf région 06C	0	06C	1/16658
Autres (2)	2,7	1/34272	01,02,04,05,06S 08,09	0	06C	1/9340
Médecin	,5	1/172927	01,04A,06S,07, 08,09	0	05	1/71680
Domaine consultation-service social/psychologie-orientation	3,9	1/23523	01,05,06C,04A, 06S,07	0	02	1/4695
Conseiller d'orientation	40,0	1/2325	01	0	04	1/1112
Psychologue	1,6	1/66233	01,02,03,04,07, 08,09	0	06S	1/27736
Psycho-technicien	4,1	1/22271	01,06S,07,08,09	0	04	1/5236
Conseiller social	7,3	1/12389	01,06S,07,09	0	06C	1/5488
Travailleur social						
Autres						
Domaine de réadaptation et rééducation	1,8	1/60348	01,02,03,04A, 07,08,09	0	01	1/18662
Agent de réadaptation	9,6	1/9429	01,04,05,04A, 07,08	0	06S	1/4006
Éducateur spécialisé	9,8	1/9287	01,02,04,05, 06A,07,08	0	06C	1/2618
Psycho-éducateur	2,8	1/32093	01,03,05,06A, 06S,07,08,09	0	02	1/10338
Physiothérapeute						
Audiologiste	17,8	1/5180	01,08,09	0	06C	1/2391
Audiologiste-orthophoniste	9,1	1/9980	01,05,09	0	06C	1/5432
Orthophoniste	6,3	1/14695	01,04A,07,09	0	02	1/5169
Autres (4)						
Moniteur-ciste	4,7	1/19242	01,02,04,05, 06A,07,08,09	0	06C	1/8991
Autres (5)	,1	1/908210	Sauf région 06S	0	06S	1/1614.10

(1) Lors de la cueillette des données, le personnel couvrant un milieu préscolaire dans la région 01 a été inclus avec les effectifs du niveau primaire.
(2) Comprend médecin, omnipraticien, médecin spécialiste, neurologue, ophtalmologiste, optométriste, pédiâtre.
(3) Noter que les régions utilisées sont celles du M.A.S.
(4) Comprend éducateur physique adapté, ergothérapeute, orthopédagogue, périphotologiste, technicien en prothèse, technicien en réadaptation.
(5) Comprend educational field worker.

N.B. Source: Inventaire des personnels offrant un milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Rosaire Béeillard en collaboration avec Cécile Bédard, M.A.S. décembre 1979-80.

TABLEAU 3

Répartition des postes et des ratios (postes / élèves) suivant la profession, pour le Québec, et étendue maximale des ratios suivant les régions: niveau primaire.

PROFESSION DES INTERVENANTS	QUÉBEC		MINIMUM		MAXIMUM	
	Postes	Ratio	Région	Ratio	Région	Ratio
Omnitre santé Auxiliaire dentaire	12,7	1/43906	01,02,03,04,05,07,08,09	0	06A	1/15700
Hygiéniste dentaire	13,7 41,9	1/40332 1/8931	02,08,09 06S,09	0 0	06A 06A	1/7850 1/4894
Infirmière Infirmière auxiliaire	350,2 1,6	1/1539 1/315786	03 01,02,03,04,05,06S,07,08,09	1/2435 0	09 06C	1/1003 1/99384
Autres (2) Diététiste	4,1 4,8	1/134942 1/115230	02,04,06S,09 01,06S,07,08,09	0 0	05 06A	1/115200 1/67283
Omnitre consultation-service social/psychologie-orientation Conseiller d'orientation	24,0	1/16249	05,06A,07	0	02	1/6318
Psychologue	258,4	1/2287	09	1/6780	04	1/1707
Psycho-technicien	17,6	1/31301	02,03,04,07,09	0	06C	1/3275
Conseiller social	35,8	1/15661	07,08	0	06C	1/8345
Travailleur social	104,	1/5215	04	1/34017	06C	1/3084
Autres						
Omnitre de réadaptation et rééducation Agent de réadaptation	6,8	1/62798	01,02,05,06A,08,09	0	04	1/18113
Éducateur spécialisé	78,3	1/7062	07	1/93676	03	1/3512
Psycho-éducateur	42,7	1/12936	02,06A,07,08	0	06C	1/4491
Physiothérapeute	10,0	1/55042	01,03,06A,5,09	0	05	1/19662
Audiologiste	,8	1/736828	08 sauf région 01	0	01	1/35834
Audiologiste-orthophoniste	27,2	1/20349	08,09	0	06C	1/8511
Orthophoniste	28,1	1/19605	08	0	06C	1/9384
Autres (4)	23,8	1/23362	09	0	01	1/5375
Moniteur-aide Autres (5)	5,6	1/187101	01,04,05,06A,07,08,09	0	01	1/36835
	1,5	1/370857	01,04,06C,06,07,09	0	05	1/64902

(1) Lors de la consultation des données, le personnel enseignant en milieu préscolaire dans la région 01 a été inclus avec les effectifs du niveau primaire.
(2) Comprend médecin omnipraticien, médecin spécialiste, neurologue, ophtalmologiste, optométriste, podiâtre.
(3) Notez que les régions utilisées sont celles du M.A.S.
(4) Comprend éducateur physique adapté, ergothérapeute, orthopédagogue, périspathologiste, technicien en prothèse, technicien en réadaptation.
(5) Comprend technicien en loisirs, psycho-esthéticien, musicothérapeute, technicien en audio-physiologie.
n.d. Source: Inventaire des personnels offrant en milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Roméo Rémillard en collaboration avec Cécile Bédard, M.A.S. décembre 1979-80.

TABLEAU 4

Répartition des postes et des ratios (poste / élèves) suivant la profession, pour le Québec, et écarts sociaux des ratios suivant les régions - niveau secondaire.

PROFESSION DES INTERVENANTS	QUEBEC		MINIMUM		MAXIMUM	
	Postes	Ratio	Région	Ratio	Région	Ratio
Domaine santé						
Auxiliaire dentaire	,6	1/1291463		0	06C	1/364627
Dentiste	1,1	1/670873	02,03,04,06A, 06S,08,09	0	01	1/50391
Hygiéniste dentaire	9,7	1/50930	01,06S,07,08,09	0	05	1/25978
Infirmière	290,2	1/1811	06	1/2353	08	1/1251
Infirmière auxiliaire	9,3	1/56495	01,02,03,05, 06A,08,09	0	06	1/6368
Autres (1)	1,9	1/277256	02,04,06S,07, 08,09	0	06C	1/91434
Diététiste	2,9	1/182494	01,06S,07,08,09	0	06	1/71167
Domaine conseiller-service social/psychologie-orientation						
Conseiller d'orientation	486,3	1/1080	09	1/2384	06C	1/877
Psychologue	150,3	1/3496	01	1/10078	07	1/1870
Psycho-technicien	9,2	1/57109	01,02,03,05,07, 08,09	0	09	1/13682
Conseiller social	30,8	1/10353	02	0	04	1/4681
Travailleur social	140,4	1/3337	06	1/4537	08	1/2491
Autres						
Domaine de réadaptation et rééducation						
Agent de réadaptation	11,1	1/66413	01,02,03,05, 06S,07	0	09	1/3848
Educateur spécialisé	82,1	1/6384	06C	1/28804	08	1/1757
Psycho-éducateur	26,2	1/20046	01,09	0	05	1/5469
Physiothérapeute	1,4	1/329076	01,02,03,04, 06C,06A,06S,08, 09	0	05	1/24748
Audiologiste	,3	1/2181688	toutes excep-tées 01	0	01	1/108784
Audiologiste-orthophoniste	4,2	1/85134	01,02,04,07,09	0	06C	1/31473
Orthophoniste	2,8	1/261391	03,06A,08,09	0	07	1/18617
Autres (3)	37,2	1/19369	08	0	03	1/5260
Moniteur-aide	15,8	1/33338	02,03,04,06A,08	0	05	1/6927
Autres (4)	4,9	1/106218	01,06A,07,08,09	0	06	1/36295

(1) Comprend médecin omnipraticien, médecin spécialiste, neurologue, ophtalmologiste, optométriste, audiôtre

(2) Notez que les régions utilisées sont celles du M.A.S.

(3) Comprend éducateur physique adapté, ergothérapeute, orthopédagogue, périopthalmologiste, technicien en prothèse, technicien en réadaptation

(4) Comprend technicien en loisirs, psycho-nutricien, préposé en fréquentation scolaire, musicothérapeute, technicien en audio-visuel, technicien en audiologie.

N.B. Source: Inventaire des personnels offrant un milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Roméro Bouillard en collaboration avec Cécile Gérard, M.A.S. décembre 1979-80.

TABLEAU 5

Répartition des postes (nombre et pourcentage) selon le réseau (M.A.S. ou M.E.Q.) auquel ils sont rattachés, pour le Québec, 1979-80. (Trois niveaux scolaires réunis).

PROFESSION DES INTERVENANTS	M.A.S.			M.E.Q.		
	NOMBRE DE POSTES	%		NOMBRE DE POSTES	%	
Domaine santé	864,53	98,7%	100,0%	11,24	1,3%	0,8%
Auxiliaire dentaire	14,35	100,0%	100,0%			0,0%
Dentiste	15,30	100,0%	100,0%			0,0%
Hygiéniste dentaire	79,52	100,0%				
Infirmière	723,37	99,6%	99,8%	2,59	0,4%	1,0%
Infirmière auxiliaire	7,75	62,2%	99,0%	4,70	37,8%	1,0%
Autres (1) (5)						
Diététiste (2)	4,24	51,0%		3,95	48,2%	
	501,71	22,5%		1 036,72	77,5%	
Domaine consultation-service social/psychologie-orientation			0,5%	324,19	100,0%	99,2%
Conseiller d'orientation (2) (5)	5,2	1,2%	0,5%	436,37	98,8%	99,5%
Psychologue (2)			0,5%	28,18	100,0%	99,5%
Psycho-technicien	59,82	65,1%	86,1%	31,68	34,9%	13,9%
Conseiller social (2) (6)	237,51	93,5%	86,1%	16,38	6,5%	13,9%
Travailleur social (2)						
Autres						
Domaine de réadaptation et rééducation	134,58	31,0%		299,13	69,0%	
Agent de réadaptation	4,32	20,0%		17,3	80,0%	
Educateur spécialisé (2)	91,22	53,6%		78,94	46,4%	
Psycho-éducateur	7,65	9,5%		71,24	90,5%	
Physiothérapeute	4,51	44,2%		7,95	55,8%	
Audiologiste	1	100,0%	15,7%			84,3%
Audiologiste-orthophoniste	3,38	6,6%	15,3%	47,76	93,4%	84,7%
Orthophoniste (2)	9,63	24,5%	15,3%	29,62	75,5%	84,7%
Autres (3)	10,87	19,0%		46,38	81,0%	
Moniteur-aide	11,14	43,1%		14,78	56,9%	
Autres (4)	1,94	30,1%		4,50	69,9%	
TOTAL (5)	1 297,12	48,6%		1 369,94	51,3%	

(1) Comprend médecin omnipraticien, médecin spécialiste, neurologue, ophtalmologiste, optométriste, pédiâtre.
(2) Voir l'annexe sur le regroupement des types de professions.
(3) Comprend éducateur physique adapté, ergothérapeute, orthopédagogue, péripatticologiste, technicien en prothèse, technicien en réadaptation.
(4) Comprend educational field worker, technicien en loisirs, psycho-esthéticien, musicothérapeute, technicien en audio-visiologie, préposé en fréquentation scolaire, technicien en audio-visuel, technicien en sociologie.
(5) Des postes ne peuvent être distribués selon le réseau, on ne peut faire la distribution pour la province (1.4 poste).
(6) Il y aurait une personne provenant du réseau du M.A.S., selon le pourcentage du temps consacré et la provenance exacte sont inconnus.

TABLEAU 6

Répartition des postes et des ratios (poste / élèves) selon le type de la clientèle desservie et le niveau scolaire, pour le Québec, 1979-80

NIVEAU SCOLAIRE / DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	PRIMAIRE		SECONDAIRE (1)		PROVINCE	
	POSTES	RATIO	POSTES	RATIO	POSTES	RATIO
Troubles légers d'apprentissage	135,82760	1/308	35,9005	1/46	171,72810	1/222
Troubles graves d'apprentissage	50,71332	1/196	72,8687	1/288	131,56002	1/201
Désadaptation socio-affective	115,91538	1/34	181,68558	1/65	297,53096	1/60
Déficience intellectuelle légère	39,9185	1/911	58,61324	1/170	98,52374	1/144
Déficience moyenne et grave	63,68275	1/25	36,1233	1/40	98,80625	1/33
Déficience physique	20,88162	1/3.	11,995	1/31	32,27862	1/32
Déficiences multiples	81,46359	1/63	46,6659	1/90	128,10969	1/60
Déficience auditive	17,2052	1/75	12,358	1/35	29,6032	1/29
Déficience visuelle	4,3644	1/27	5,3245	1/26	9,3691	1/26
Clientèle régulière	630,68696	1/783	870,2754	1/552	1500,96236	1/648
TOTAL	1128,5716	1/492	1329,08852	1/395	2457,66192	1/439

(1) 1 poste de conseiller social n'a pu être distribué selon le type de clientèle desservie.

TABLEAU 7

Répartition des postes et des ratios (poste / élèves) selon le type de clientèle desservie et la profession, pour l'ensemble du Québec, 1979-80: niveau primaire

PROFESSIONS / TYPE DE CLIENTÈLE	TROUBLES LÉGERS D'APPRENTISSAGE		TROUBLES GRAVES D'APPRENTISSAGE		INADAPTATION SOCIO-AFFECTIVE		DÉF. INTELLECT. LÉGÈRE		DÉF. INTELLECT. MOYENNE		DÉFICIENCE PHYSIQUE		DÉVIATIONS MULTIPLES		DÉFICIENCE AUDITIVE		DÉFICIENCE VISUELLE		CLIENTÈLE RÉGULIÈRE	
	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio
Auxiliaire dentaire	,2	1/194733	,2	1/91169	,1	1/32896	,2	1/21951	,2	1/7118	,0	1/75334	,0	1/693000	,0	1/42600			12,0	1/41207
Dentiste	,2	1/205989	,1	1/123624	,0	1/276215	,2	1/21630	,1	1/11344	,0	1/75334	,0	1/130040					13,0	1/37352
Hygiéniste dentaire	2,0	1/17854	,0	1/24086	1,0	1/6008	3,1	1/1360	1,9	1/567	1,0	1/661	,2	1/13736	,1	1/5393	,0	1/12112	51,6	1/9570
Infirmière	18,2	1/1959	6,1	1/1851	6,3	1/616	6,1	1/727	4,5	1/263	2,9	1/234	5,6	1/618	1,3	1/339	,8	1/133	307,8	1/1604
Conseiller d'orientation	7,6	1/4686	3,4	1/3370	1,4	1/2765	2,6	1/1729	,8	1/1297	,2	1/3569	1,4	1/2475	,3	1/4260	,3	1/376	16,3	1/10357
Psychologue	51,8	1/688	20,6	1/481	30,5	1/101	14,8	1/300	8,7	1/126	2,5	1/271	12,3	1/281	1,5	1/284	,6	1/197	91,4	1/5397
Psycho-technicien	3,9	1/9091	2,0	1/5650	1,7	1/2249	2,5	1/1803	,2	1/5465	,1	1/2242	,1	1/10476	,0	1/10650			6,8	1/22089
Travailleur social	2,2	1/16506	1,1	1/10867	3,5	1/1117	1,3	1/3316	,1	1/8575	,1	1/10119	,2	1/6840			,4	1/273	26,4	1/18694
Travailleur social	9,0	1/3936	4,7	1/2436	11,8	1/329	2,1	1/2072	2,0	1/942	1,5	1/667	2,0	1/1705	,7	1/593	,4	1/258	71,9	1/6067
Educateur spécialisé	1,5	1/24743	1,0	1/2954	16,4	1/236	1,8	1/2484	14,0	1/78	2,8	1/260	33,0	1/102	1,5	1/283	,5	1/209	2,1	1/238958
Psycho-éducateur	1,5	1/24577	2,0	1/5823	28,7	1/135	,4	1/10078	1,3	1/838			3,4	1/1027	,6	1/1218	,5	1/218	4,7	1/105664
Physiothérapeute	,1	1/356360	,1	1/113550			,1	1/44340	,0	1/3484	3,5	1/195	3,8	1/638	,3	1/1614			,3	1/1273780
Ergothérapeute	4,9	1/7278	,9	1/12716	,1	1/27622	,8	1/5722	2,6	1/632	,1	1/9486	3,0	1/1150	7,0	1/61	,0	1/3634	7,7	1/64482
Audiologiste et orthophoniste	4,8	1/3396	2,2	1/3085	2,2	1/1750	1,3	1/3354	,9	1/1282	1,4	1/485	2,3	1/1485	4,1	1/804	,1	1/2180	8,8	1/56119
Orthopédagogie																				

N.B. Source: Inventaire des personnels offrant un milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Roseire Réaillard en collaboration avec Gisèle Béland, M.A.S. décembre 1979-80.
(Synthèse des tableaux 18,1 à 18,14)

TABLEAU 8

Répartition des postes et des ratios (poste / élèves) selon le type de clientèle desservie et la profession, pour l'ensemble du Québec, 1979-80: Niveau secondaire

TYPE DE CLIENTELE / PROFESSIONS	TROUBLES LEGERS D'APPRENTISSAGE		TROUBLES GRAVES D'APPRENTISSAGE		INADAPTATION SOCIO-AFFECTIVE		DEF. INTELLECT. LEGERE		DEF. INTELLECT. MOYENNE		DEFICIENCE PHYSIQUE		DEVIATIONS MULTIPLES		DEFICIENCE AUDITIVE		DEFICIENCE VISUELLE		CLIENTELE MEDICALISEE	
	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio	Postes	Ratio
Infirmière	9,6	1/273	6,9	1/2191	10,1	1/624	7,7	1/1122	5,3	1/408	2,2	1/161	3,5	1/1203	1,2	1/345	,5	1/386	243,4	1/1990
Conseiller d'orientation	10,9	1/136	17,6	1/863	17,8	1/355	10,2	1/804	3,8	1/719	,3	1/965	5,2	1/803	2,2	1/196	1,4	1/101	408,8	1/1182
Psychologue	10,9	1/236	20,2	1/751	26	1/243	13,6	1/632	8,2	1/263	,8	1/864	8,2	1/515	1,7	1/250	,1	1/1972	61,1	1/7904
Conseiller social	2,7	1/936	3,7	1/4045	4,1	1/1530	2,8	1/3080	1,1	1/2062	,2	1/1319	,5	1/8050	1,1	1/387	,2	1/285	32,8	1/16757
Travailleur social	6,9	1/330	10,5	1/1443	11,8	1/536	6,3	1/1369	3,1	1/702	1,8	1/372	1,9	1/2245	,2	1/2663	,9	1/150	98,1	1/4935
Educateur spécialisé	,1	1/7767	,7	1/21560	41*	1/154	3,8	1/2041	16,0	1/135	4,3	1/83	14,1	1/299	1,2	1/346	,2	1/920	1,5	1/136310
Psycho-éducateur	1,2	1/2229	3,2	1/6747	15,7	1/401	1,6	1/6176	1,2	1/1758			2,2	1/1915			,5	1/776	,9	1/569765
Psychologiste-orthopédiste			,2	1/92385	,0	1/350665	,1	1/171880	1,2	1/1800	,1	1/7880			0,3	1/95			,2	1/2860724
Orthopédiste	,2	1/17087	,4	1/58869	,1	1/52567	,4	1/23247	,4	1/6800	,0	1/17700	,2	1/22757	,2	1/1937			,2	1/2429615

N.B. Source: Inventaire des personnels offrant un milieu scolaire des services de santé, des services sociaux, des services d'orientation, des services de psychologie et des services de réadaptation, par Rosaire Bédillard en collaboration avec Cécile Bédard, M.A.S. décembre 1979-80.
(Synthèse des tableaux 27,1 à 27,9)

TABLEAU 9

NOMBRE D'ENSEIGNANTS SECTEUR PRESCOLAIRE - PRIMAIRE - SECONDAIRE DANS LE CHAMP 1

ENFANCE EN DIFFICULTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 90-91

SITUATION AU TRAVAIL	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE	AUTRES	TOTAL
1. en tâche	104	4346	3814	2	8266
2. disponibilité		21	26		47
3. pré-retraite		7	13		20
4. prêt de service	1	19	12		32
5.		11	8		19
6. congé avec solde		2	4		6
7.		5	4		9
8.	1	36	18		55
9. congé sans solde		1			1
10.	4	191	72		267
11. invalidité		63	59		122
12.	1	11	24		36
13. maternité	1	45	32		78
14. affectations		6		1	7
15. autres		2	2		4
TOTAL	112	4766	4080	3	8969

Répartition des enseignants par affiliations syndicales - données du 23/07/1991	
. non syndiqués	40
. C.E.Q.	61322
. P.A.C.T.	3945
. P.A.P.T.	6911
. autres affilistions	715
TOTAL	71933

Contraintes: . Les enseignants de la P.A.P.T. ne sont pas tenus de déclarer leurs champs d'enseignement (cause: convention collective) donc les chiffres peuvent être sous-estimés.

. Les enseignants travaillant dans plus d'un champ d'enseignement (avec un % de temps égal pour chaque champ) peuvent choisir leurs champs dans leur déclaration.

5.1.2 Collégial

Nous ne sommes pas en mesure présentement d'évaluer l'ampleur des services dispensés effectivement dans chaque cégep.

5.1.3 Universitaire

Parmi les ressources humaines consacrées spécifiquement à ce dossier, mentionnons le "Comité interuniversitaire concernant les services aux personnes handicapées et l'accessibilité aux pavillons" qui, après étude de la situation, a remis une série de recommandations aux universités. De plus, du personnel des services aux étudiants est affecté spécifiquement à des services d'accueil et d'information aux personnes handicapées dans certaines universités.

5.1.4 Education des adultes

En ce qui concerne les commissions scolaires, différents types de ressources humaines oeuvrent à la réalisation des projets de formation aux personnes handicapées, c'est-à-dire, directeur de service d'éducation aux adultes, conseiller pédagogique et formateur.

5.1.5 Enseignement privé

Le tableau qui suit présente le personnel oeuvrant dans les onze institutions privées.
Ces écoles spéciales disposent d'un personnel diversifié qui peut intervenir tant sur le plan de l'apprentissage que sur celui de la rééducation. En plus du personnel enseignant, nous retrouvons du personnel non enseignant affecté aux différentes catégories d'élèves suivant des ratios particuliers.

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (MINISTERE DE L'EDUCATION)
ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (INSTITUTIONS SUBVENTIONNEES)
ANNEE SCOLAIRE 1980-1981

PERSONNEL / ECOLES	Directeurs	Enseignants	Tech. en éducation spécialisée	PROFESSIONNELS NON ENSEIGNANTS								DE SOUTIEN		DE SURVEILLANCE
				Psychologues	Travailleurs sociaux	Orthophonistes	Ergothérapeutes	Psychothérapeutes	Audiologistes	Conseillers en orien.	Visiologistes	Infirmières	Tech. en électronique	
Centre Académique Fournier Inc. (Montréal)	1	13,4	1,6	2,25	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Centre d'Intégration Scolaire inc. (Montréal)	1	12	3	2,4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Centre de l'Enseignement Vivant inc. (Montréal)	1	13	-	2	1,67	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Centre François Michèle (Montréal)	1	15	-	2	1,6	1	-	-	-	-	-	-	-	12
Centre Psychopédagogique de Québec inc. (Québec)	1	9	1	1,7	-	-	-	-	-	,69	-	-	-	10
Clinique Pédagogique de Montréal (Montréal)	1	12	-	2	1	-	-	-	-	-	à contrat	-	-	12
Ecole Peter Hall inc. (Montréal)	1	96,64	22,13	4	4	4	3	10	-	-	-	4	-	22 (en rotation)
Ecole Vanguard Québec ltée (Montréal)	1	12,5	,5	1,6	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	7
Miriam Home School (Montréal)	1	28	9	4,5	3,8	1	2	,6	-	-	-	1	-	13
Montréal Oral School for the Deaf Inc. (Montréal)	1	30	-	,5	,5	-	-	-	1	-	-	-	1	5
Val Marie (Cap-de-la-Madeleine)	1	1	-	à contrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

5.2 Formation du personnel scolaire

De façon générale, la formation des enseignants s'est développée en deux systèmes parallèles tout comme les services offerts aux enfants: d'une part, l'enseignement destiné aux enfants du secteur régulier, et d'autre part, l'enseignement destiné aux enfants "inadaptés".

En ce qui concerne la formation initiale des enseignants aux enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, quelle que soit l'appellation du diplôme (baccalauréat d'enseignement en enfance inadaptée, baccalauréat en adaptation scolaire, baccalauréat en orthopédagogie), c'est la formation générale en enfance inadaptée qui est privilégiée, avec une orientation plus ou moins marquée, selon les universités, sur la psychopédagogie des enfants en difficulté d'apprentissage. Par contre, peu de cours spécifiques se rapportent à des clientèles à effectifs plus restreints telles que: les élèves handicapés physiques ou handicapés sensoriels (auditifs et visuels).

La politique de l'adaptation scolaire prévoyait la révision de la formation des enseignants généralistes, spécialisés en adaptation scolaire de même que celle du personnel non enseignant.

A cet effet, la Direction générale du développement pédagogique, par son Service de la formation du personnel scolaire, a reçu le mandat de préparer des devis descriptifs des besoins de formation et de perfectionnement du personnel scolaire (enseignant et non enseignant).

Elle a revisé les politiques ayant trait à la probation, à la certification et à la formation des généralistes et des spécialistes en adaptation scolaire. Elle a proposé un programme de formation initiale des spécialistes en adaptation scolaire.

Les orientations proposées sont les suivantes:

A - Les enseignants spécialisés en adaptation scolaire devront recevoir une formation de base en psychopédagogie qui les rende aptes à oeuvrer au préscolaire, au primaire et au secondaire bien que c'est surtout au primaire qu'ils auront à agir. Cette formation sera sanctionnée par un diplôme universitaire de premier cycle.

B - Pour être admis à un programme de formation des maîtres, tout candidat doit posséder un diplôme d'études collégiales ou une formation jugée équivalente.

C - Les programmes de formation des enseignants spécialisés en adaptation scolaire devront comporter un ensemble d'activités formant d'abord à l'enseignement, puis à l'adaptation scolaire.

D - Des enseignants spécialisés devront être formés pour agir auprès de l'une ou l'autre des six (6) clientèles suivantes: difficultés d'apprentissage, mésadaptation socio-affective, déficience mentale, handicap auditif, handicap visuel ou handicap physique.

E - L'enseignant qui possède une expérience de l'enseignement devra compléter sa formation en adaptation et dans l'une des six (6) voies prévues pour être qualifié à dispenser des enseignements à ces élèves. Celui qui possède déjà un diplôme en adaptation conserve la qualification acquise, mais il pourra la compléter par des cours appropriés dans l'une ou l'autre des six (6) voies. Il appartiendra à chaque université d'établir les exigences à cet effet.

F - Les candidats à l'enseignement spécialisé seront encouragés à poursuivre une formation universitaire de deuxième cycle et à compléter ainsi leur formation en adaptation scolaire dans l'une ou l'autre des formes d'inadaptation.

G - Certaines universités auront la responsabilité de la formation des enseignants spécialisés destinés à oeuvrer auprès des clientèles à faible taux d'incidence.

La Direction générale du développement pédagogique a aussi développé des modules de perfectionnement visant à sensibiliser l'ensemble du personnel scolaire.

Enfin, elle révise actuellement les orientations de la formation du personnel non enseignant en regard des nouvelles politiques en matière d'adaptation scolaire.

5.3 Personnel d'encadrement

Dans son énoncé de politique et plan d'action, L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le ministère de l'Éducation a insisté sur le maintien d'un encadrement adéquat des services aux élèves en difficulté à tous les niveaux.

Conséquemment, il a favorisé l'engagement ou le maintien de spécialistes responsables du dossier "adaptation scolaire" dans les commissions scolaires et dans les directions régionales.

Au plan de l'encadrement ministériel, les secteurs préscolaire, primaire et secondaire, l'enseignement privé et l'éducation des adultes se sont pourvus de ressources spécifiquement affectées au dossier des personnes handicapées. Ces ressources spécialisées sont responsables des orientations, des programmes, de l'animation, de la formation et du soutien des organismes scolaires.

Le secteur postsecondaire n'a pas de personnel exclusivement affecté au dossier des personnes handicapées. Cependant, des ressources humaines sont disponibles pour répondre aux demandes particulières.

5.4 Commentaires des organismes

- Lorsque des enseignants doivent être réaffectés dans le champ 1, on souhaite que des périodes d'information et de formation soient obligatoires.

- On réclame une formation plus adéquate du personnel non enseignant .

- On devrait prévoir une sensibilisation véritable aux problèmes des personnes handicapées dans les programmes de formation universitair des différents professionnels.

- On propose de mieux définir le rôle des psycho-éducateurs suite aux difficultés de fonctionnement dans le milieu.

- Des stages spécialisés devraient être intégrés au perfectionnement du personnel enseignant.

- On souhaite que les actions pédagogiques des enseignants soient contrôlées comme les actions professionnelles le sont par les corporations professionnelles.

- On regrette qu'on ne puisse pas utiliser les ressources bénévoles à cause de la rigidité des conventions collectives.

- Certains signaux nous alerment sur l'insuffisance des moyens mis à la disposition des étudiants handicapés au niveau collégial.

- On souhaite que, dans les régions éloignées, on puisse partager les ressources humaines spécialisées par des regroupements.

- On souhaite une meilleure utilisation du personnel des commissions scolaires mis en disponibilité.

- On souhaite que le ministère établisse les normes minimales pour le personnel non enseignant des commissions scolaires oeuvrant auprès des élèves en difficulté.

- On s'interroge sur l'utilisation qu'on fait des ressources humaines dans les commissions scolaires.

- On déplore le manque de coordination entre le M.E.Q. et le M.A.S. au sujet des définitions des priorités, des moments d'intervention (services de santé, services sociaux, services de réadaptation) et des rattachements administratifs des orthophonistes.

- On souligne le besoin de ressources humaines afin d'assurer l'aide à la personne handicapée dans les transports scolaires.

  Il faudrait généraliser un service de soutien aux personnes gravement handicapées qui ont besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne.

SECTION 6

RESSOURCES MATERIELLES

Les ressources matérielles comportent d'une part l'immobilisation et d'autre part le mobilier, l'appareillage et l'outillage.

6.1 Immobilisation

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées exige que certaines catégories de bâtiments soient rendues accessibles aux personnes handicapées et que les bâtiments existants soient modifiés de façon à éliminer les barrières architecturales.

Compte tenu du fait qu'une table nationale étudie spécifiquement la question de l'accessibilité physique aux personnes handicapées, le présent texte se limite à présenter succinctement les actions entreprises par le M.E.Q. au cours des dernières années pour favoriser l'abolition des barrières architecturales dans les réseaux.

6.1.1 Préscolaire - primaire - secondaire - éducation des adultes

La Direction des ressources matérielles a élaboré et publié, en octobre 1980, un document intitulé "Identification des barrières architecturales et des principaux correctifs". Ce document illustre les divers types de barrières architecturales qui peuvent exister dans les écoles ainsi que les correctifs suggérés en vue de les éliminer.

Un inventaire des barrières architecturales existantes a été fait en 1980 pour les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les édifices administratifs. Il a été fait pour cinq (5) catégories de barrières, à savoir:

- aménagements extérieurs,
- entrée,
- aire de plancher,
- services sanitaires,
- identification et signalisation.

La Direction de l'équipement a également élaboré un document intitulé "Estimation des coûts unitaires pour l'élimination des barrières architecturales dans les bâtiments existants". Ce document donne les éléments permettant d'estimer les coûts reliés à l'élimination des divers types de barrières architecturales.

Dans le cadre du plan d'équipement 1980-1983, le ministère de l'Education a obtenu des crédits de 5 millions pour amorcer l'élimination des barrières architecturales dans les écoles. Ce montant est réparti comme suit:

1 million en 1980-1981
2 millions en 1981-1982
2 millions en 1982-1983

Ces sommes sont réparties par région administrative, réservées aux fins de ce programme et administrées par les directions régionales, en conformité avec le guide intitulé "Règles et normes pour fins de répartition des sommes allouées à l'élimination des barrières architecturales dans les écoles aux niveaux primaire et secondaire" daté du 28 juillet 1980. Ce programme est en voie de réalisation.

6.1.2 Collégial - universitaire

Au niveau collégial, les transformations s'inscrivent dans le processus des demandes budgétaires annuelles.

Au niveau universitaire, les universités ont évalué entre 60% et 100% (avec une moyenne de 70%) le degré d'accessibilité physique de leurs édifices aux personnes handicapées.

6.2 Mobilier - appareillage - outillage

6.2.1 Préscolaire - primaire - secondaire

Dans ce secteur, les organismes scolaires ont dans leurs règles budgétaires les mêmes possibilités pour les élèves handicapés que pour les élèves réguliers.
De plus, en 1981-82, un budget de 350 000 $ a été prévu spécifiquement pour permettre aux commissions scolaires de répondre aux besoins si particuliers que peuvent avoir les élèves handicapés.

6.2.2 Collégial - universitaire - éducation des adultes - enseignement privé

Dans les autres secteurs de l'éducation, les établissements concernés peuvent fournir sur demande à titre spécial et dans la mesure du possible, les ressources matérielles demandées par des personnes handicapées. De plus, le régime d'aide financière aux étudiants handicapés permet de fournir de l'équipement spécialisé dans certains cas.

6.3 Commentaires des organismes

- Quand on prévoit des aménagements architecturaux, il faudrait aussi tenir compte des personnes handicapées aux plans auditifs et visuels.

- On note des lacunes au niveau de l'aménagement des cafétérias.

- On souligne la faiblesse des mécanismes d'évacuation en cas d'urgence.

- On trouve qu'il y a exploitation dans les prix des appareils spécialisés: on suggère un contrôle des fabricants de ce matériel.

- Il faut assurer aux personnes handicapées un transport scolaire adapté.

SECTION 7

RESSOURCES FINANCIERES

Nous présentons ici les ressources financières consacrées expressément à l'éducation des élèves en difficulté par niveau et par secteur. De plus, nous donnons aussi des précisions sur l'envergure de l'aide financière accordée par prêt ou par bourse aux étudiants handicapés.

7.1 Préscolaire - primaire - secondaire

L'actuelle méthode d'allocation des ressources au secteur préscolaire, primaire et secondaire comporte trois volets:

- une allocation de base entièrement transférable,
- des allocations supplémentaires obtenues sur demandes spéciales, mais qui demeurent transférables,
- des allocations spécifiques non transférables.

7.1.1 Allocation de base

L'allocation de base comporte elle-même trois sous-sections:

- personnel enseignant,
- autre personnel,
- autres coûts.

- Personnel enseignant

En 1979-1980, le ratio maître/élèves moyen pour les services aux élèves en difficulté était de un enseignant pour 9,0872 élèves. Ce ratio moyen a été retenu comme paramètre de base pour le financement des commissions scolaires en 1980-1981.

Le coût moyen subventionné par enseignant s'établit à 32 068 $ selon les dernières informations budgétaires.

Nous présentons ici les ressources financières consacrées expressément à l'éducation des élèves en difficulté par niveau et par secteur. De plus, nous donnons aussi des précisions sur l'envergure de l'aide financière accordée par prêt ou par bourse aux étudiants handicapés.

7.1 Préscolaire - primaire - secondaire

L'actuelle méthode d'allocation des ressources au secteur préscolaire, primaire et secondaire comporte trois volets:

- une allocation de base entièrement transférable,
- des allocations supplémentaires obtenues sur demandes spéciales, mais qui demeurent transférables,
- des allocations spécifiques non transférables.

7.1.1 Allocation de base

L'allocation de base comporte elle-même trois sous-sections:

- personnel enseignant,
- autre personnel,
- autres coûts.

- Personnel enseignant

En 1979-1980, le ratio maître/élèves moyen pour les services aux élèves en difficulté était de un enseignant pour 9,0872 élèves. Ce ratio moyen a été retenu comme paramètre de base pour le financement des commissions scolaires en 1980-1981.

Le coût moyen subventionné par enseignant s'établit à 32 068 $ selon les dernières informations budgétaires.

Tenant compte de ces paramètres et de la clientèle en difficulté des commissions scolaires en 1980-1981, on peut estimer à 33 543 128 $ le coût du personnel enseignant affecté aux élèves en difficulté au cours de cette année.

- Autres personnels et autres coûts

Les tableaux ci-après identifient les montants per capita inclus dans l'allocation de base des commissions scolaires aux articles "autres personnels" et "autres coûts" au cours des années 1978-1979, 1980-1981 et 1981-1982. Ces tableaux permettent une comparaison des coûts pour les clientèles régulières, les clientèles légèrement handicapées et celles plus gravement handicapées.

7.1.2 Allocations supplémentaires

Les montants alloués en allocations supplémentaires pour les services d'adaptation scolaire s'élevaient, en 1981-1982, à 14,0 millions $. Le tableau ci-après donne le détail de ces allocations.

7.1.3 Allocations spécifiques

Les crédits prévus à la section 6.2.1 pour l'élimination de barrières architecturales sont octroyés aux commissions scolaires sous formes d'allocations spécifiques.

SYNTHESE DES MONTANTS PER CAPITA
INCLUS DANS L'ALLOCATION DE BASE

1e Montants per capita calculés à partir des règles budgétaires 3 à 24 pour 1978-1979

Catégorie de clientèle	Montants per capita en dollars		
	Autres personnels	Autres coûts	Total
Elèves réguliers			
Maternelle - 5 ans	258,03	123,84	381,87
Primaire	258,39	124,01	382,40
Secondaire général	431,81	207,24	639,05
Secondaire professionnel	595,55	285,83	881,38
Elèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage			
Handicaps moins lourds(1)			
Maternelle - 5 ans	362,48	173,97	536,45
Primaire	362,85	174,15	537,00
Secondaire	520,59	249,85	770,44

(1) Troubles d'apprentissage et déficience mentale légère.

2e Montants per capita calculés sur la base 1980-1981

Catégorie de clientèle	Montants per capita en dollars		
	Autres personnels	Autres coûts	Total
Elèves réguliers			
Maternelle - 5 ans	314,30	130,03	444,33
Primaire	314,75	130,21	444,96
Secondaire général	525,99	217,60	743,59
Secondaire professionnel	725,44	300,12	1 025,56
Elèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage			
Handicaps moins lourds(1)			
Maternelle - 5 ans	441,53	182,67	624,20
Primaire	441,99	182,86	624,85
Secondaire	634,13	262,33	896,46
Handicaps plus lourds(2)			
Maternelle - 5 ans	482,21	199,50	681,71
Primaire	482,70	199,69	682,39
Secondaire	674,84	279,18	954,02

(1 Troubles d'apprentissage et déficience mentale légère

(2) - Déficience mentale moyenne
- Mésadaptation socio-affective
- Handicap sensoriel - auditif
- visuel
- Handicap physique
- Déviations multiples

3e Montants per capita calculés sur la base 1981-1982

Catégorie de clientèle	Montants per capita en dollars		
	Autres personnels	Autres coûts	Total
Elèves réguliers			
Maternelle - 5 ans	355,04	136,53	491,57
Primaire	355,54	136,72	492,26
Secondaire général	594,16	228,48	822,64
Secondaire professionnel	819,46	315,12	1 134,58
Elèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage			
Handicaps moins lourds			
Maternelle - 5 ans	498,75	191,80	690,55
Primaire	499,27	192,00	691,27
Secondaire	716,31	275,45	991,76
Handicaps plus lourds			
Maternelle - 5 ans	544,70	209,48	754,18
Primaire	545,25	209,67	754,92
Secondaire	762,30	293,14	1 055,44

ALLOCATIONS SUPPLEMENTAIRES ET SPECIFIQUES 1981-1982

NOM DE LA MESURE: Adaptation scolaire

NO: 5100

NOMENCLATURE 81-82	MONTANTS	COMPARATIF 1980-81 (0400)				FORMATION DE BASE 81-82
		MONTANT	ABANDONNE	REGROUPE	TRANFERE	
5110 - Clientèles régulières	12 500,0	5 740,0	Projets pilotes (la dimension abandonnée en 1981-82) (0410)			Vise à assurer les services particuliers à des clientèles spéciales relevant des écoles de la C.S. ou des institutions du M.A.S. mais prises en charge par la C.S. (institutions régulières ou celles qui font l'objet d'une dérogation à l'article 1.3.6 du Guide de la mission M.E.Q.-M.A.S.
		5 045,4	Clientèle spéciales (0450)			
5120- Cas de dérogation MEQ-MAS	1 500,0		Suite à un transfert de la mesure 5050 - frais de scolarité 1980-1981			L'allocation couvre le coût des enseignant (coût moyen subventionné) des cadres (coût moyen subventionné national) des autres personnels et d'autres coûts, une fois le démonstration faite par la C.S. de l'utilisation maximale de ses ressources.
		5 101,1	Soutien aux enseignants (regroupé à la mesure 3700 en 81-82) (0420)			
		300,0	Recherche et expérimentation (regroupé à la mesure 0500 en 81-82) (0440)			
		630,0	Perfectionnement (abandonné (0430)			
	14 000,0	20 275,4				

7.2 Collégial

Les réaménagements et les transformations architecturales requises pour accroître l'accessibilité physique se fondent souvent dans les budgets alloués aux budgets globaux de transformation des édifices. Les budgets ad hoc demandés à cette fin ont été:

en 1979-1980: 282 300 $
1980-1981: 134 400 $
1981-1982: 138 900 $

Ne connaissant pas l'ampleur réelle des services dispensés , nous ne pouvons estimer les coûts impliqués de façon spécifique auprès des étudiants handicapés en termes d'investissement des personnels.

7.3 Universitaire

Il est impossible d'identifier un budget distinct pour ce dossier. Un seul budget est identifiable: il s'agit d'un apport de 167 000 $ pour un programme visant la préparation d'étudiants en art dentaire pour dispenser des soins aux personnes handicapées.

7.4 Education des adultes

La Direction générale de l'éducation des adultes a octroyé les montants suivants pour l'éducation des personnes handicapées adultes.

- Centres de ressources: 550 000 $
- Formation de personnes handicapées: 600 000 $
- Education populaire: 141 470 $

7.5 Enseignement privé

En 1980-1981, il y avait onze (11) institutions déclarées d'intérêt public qui dispensaient des services d'enseignement à l'enfance en

ANALYSE DES BUDGET APPROUVES (SOMMAIRE)
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE (MINISTERE DE L'EDUCATION
ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (INSTITUTIONS SUBVENTIONNEES)
ANNEE SCOLAIRE 1980-81

POSTES	Direction	Enseignants	Service psychologie	Service social	Service santé et clinique	Autres professionnels	Surveillance	Transports	Service de la dette	Autres dépenses
TOTAL	432 788 $ (4,18%)	6 401 824 $ (61,79%)	734 899 $ (7,09%)	441 344 $ (4,26%)	383 116 $ (3,70%)	23 724 $ (0,23%)	387 142 $ (3,74%)	7 626 $ (0,07%)	486 383 $ (4,70%)	1 061 077 $ (10,24%)
PER CAPITA	277,61	4 106,37	471,39	283,09	245,74	15,22	248,33	4,89	311,98	680,61

Dépenses totales pour 1980-81 : 10 359 923,00 $
(subvention du M.E.Q.)

Per capita (1559 élèves) : 6 645,23 $

N.B.: Coût/élève pour les parents:

Les parents doivent débourser 150 $ par année lorsqu'il n'y a pas eu entente entre l'institution et la commission scolaire concernée d'où provient l'enfant. Aucun déboursé pour les parents, lorsqu'il y a eu entente.

S.G.E.P. 1981-31

difficulté d'adaptation et d'apprentissage, et qui, à cette fin, étaient subventionnées par le ministère de l'Education. Le coût per capita approuvé pour évaluer les services dispensés par ces institutions se situait à 6 645,23 $ pour un total d'au-delà de 10 millions (voir tableau ci-après). Ce coût est établi en appliquant à l'organisation des services de ces institutions les règles administratives et budgétaires définies par la Direction générale de l'enseignement privé. La subvention per capita tient compte de la contribution de 150 $ exigible des parents.

Il faut noter que ces coûts per capita incluent la valeur locative des espaces utilisés pour offrir les services à la clientèle; cette valeur locative est un artifice de calcul par lequel on évalue des dépenses encourues pour la partie du loyer correspondant à l'amortissement de l'investissement dans les édifices (service de la dette).

7.6 Bourses aux étudiants handicapés

Le tableau suivant nous indique les montants totaux des bourses accordées aux étudiants handicapés par niveau d'enseignement et le montant moyen accordé par étudiant selon les différents niveaux.

BOURSES AUX ELEVES ET ETUDIANTS HANDICAPES

1980-81

	Nombre	Montant total	Montant moyen
Universitaire	174	481 208,00 $	2 765,56 $
Collégial public	158	348 706,00 $	2 207,00 $
Collégial privé	15	34 690,00 $	2 312,67 $
Education des adultes	72	81 772,00 $	1 135,72 $
Secondaire public et privé	61	58 362,00 $	956,75 $
Primaire public et privé	41	83 449,00 $	2 035,34 $
	521	1 088 187,00 $	2 088,65 $

7.7 Commentaires des organismes

- On remet en question le principe de transférabilité des budgets: on veut s'assurer que les budgets engendrés par ces clientèles soient effectivement utilisés pour elles.

- La multiplicité des sources de financement favorise la présence de jeux politiques dans l'attribution des argents.

- On souhaite une pondération particulière pour les commissions scolaires qui offrent des services aux clientèles plus lourdement handicapées.

CONCLUSION

Dans un laps de temps relativement court, la table de l'éducation a réalisé une analyse de la situation sur l'accessibilité des personnes handicapées aux services éducatifs.

Il serait certes possible d'approfondir cette analyse. Cependant il importait de tenir compte des échéanciers. La démarche de la table de l'éducation s'inscrit en effet dans le cadre global de concertation proposé par l'Office des personnes handicapées du Québec.

La mise en commun des travaux des diverses tables et la consultation régionale réalisée par l'O.P.H.Q. permettront sans doute de compléter l'analyse de la situation et de la situer dans le cadre d'une problématique d'ensemble.

Dans cette optique, la consultation réalisée auprès des organismes a permis de dégager quelques commentaires d'ordre général. Dans le but d'alimenter l'éventuelle politique d'ensemble de la personne handicapée et en raison de l'importance des réflexions émises par les organismes, la table de l'éducation désire vous les soumettre en conclusion.

L'année internationale des personnes handicapées constitue une occasion privilégiée pour réfléchir collectivement sur les services offerts à ces personnes et sur leurs besoins.

Cependant, les personnes handicapées elles-mêmes nous mettent en garde contre le danger d'une attitude paternaliste qui favoriserait la dépendance. Elles identifient l'autonomie comme leur besoin premier.

Tous les intervenants doivent tenir compte de cet objectif prioritaire. De façon réciproque, les personnes handicapées sont et doivent demeurer les premiers artisans de leur développement.

La démarche proposée par l'O.P.H.Q. vise à assurer la coordination des services aux personnes handicapées, principalement celles des services gouvernementaux et para-gouvernementaux.

En d'autres termes, elle a pour but de favoriser une meilleure utilisation des ressources et de garantir les services essentiels.

Les organismes rencontrés sont d'accord avec cette opération propre à aider notre société à assumer sa responsabilité collective en regard des personnes handicapées.

Cependant, ils rappellent qu'une responsabilité collective est liée à l'implication personnelle de chacun. Cette responsabilité sera assumée lorsque chaque personne handicapée ou non aura changé ses attitudes et sa mentalité.

ANNEXES

I Liste des membres de la table éducation

II Liste des organismes invités

III Liste des organismes participants

IV Instruction AE-15-81-01

V Annexe XXIII de la convention collective

VI Répartition de la clientèle scolaire faisant l'objet d'une entente M.E.Q. (M.A.S.)

VII Ecoles spéciales

VIII Règles administratives secteur privé

IX Liste des documents produit par le ministère de l'éducation

LISTE DES MEMBRES
DE LA TABLE EDUCATION

Gisèle Bédard, Ministère des Affaires sociales

Alain Villeneuve, Office des personnes handicapées du Québec

Carmen Vaillancourt, Office des personnes handicapées du Québec

Thérèse Tremblay, Direction générale de l'enseignement aux adultes

Henri-Paul Bordeleau, Direction générale de l'enseignement collégial

Claire Chamberland, Direction des politiques et plans

André Mathieu, Direction générale de l'enseignement supérieur

Pauline Champoux Lesage, Direction générale du développement pédagogique

Jean-Yves Roberge, Direction générale du développement pédagogique

Jacques Potvin, Direction générale de l'enseignement privé

Gilbert Préfontaine, Direction générale de l'aide financière aux étudiants

Marc Dufour, Service générale des communications

Maurice Lessard, Direction générale des réseaux

Raynald Guy, Coordination

LISTE DES ASSOCIATIONS INVITEES

Association des Centres des Services sociaux

Association des Centres d'accueil du Québec - A.C.A.Q.

Regroupement des Aveugles et Amblyopes du Québec

Association des Parents d'Enfants Handicapés Visuels - A.Q.P.E.H.V.

Aide aux Obèses Handicapés du Québec

Comité pour l'Intégration des personnes handicapées du Québec

Association du Québec pour la déficience mentale

Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage

Société Québécoise pour enfants autistiques

Ligue de l'épilepsie du Québec

Conseil du Québec de l'Enfance exceptionnelle - CQEE

Comité de liaison des handicapés physiques

Association de paralysie cérébrale du Québec Inc.

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

Association canadienne pour la santé mentale

Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Corporation des Orthophonistes et Audiologistes du Québec

Association canadienne d'Ataxie de Friedrich

Association des étudiants et étudiantes du Québec

Fédération nationale des enseignants du Québec

Fédération des associations des professeurs d'université du Québec

Fédération des Cegeps

Fédération des comités de parents

Centrale d'Enseignement du Québec

Conseil supérieur de l'Education

Coopération professionnelle des Conseillers d'orientation du Québec

Association des directeurs généraux

Association des cadres scolaires du Québec

Fédération québécoise des directeurs d'écoles

Provincial Association of catholic teachers

Provincial Association of Protestant teachers of Quebec

Association des Institutions du niveau préscolaire et élémentaire du Québec

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

LISTE DES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Société Québécoise pour enfants autistiques

Association des Centres des Services sociaux

Association des Centres d'accueil du Québec - A.C.A.Q.

Regroupement des Aveugles et Amblyopes du Québec

Association des Parents d'Enfants Handicapés Visuels - A.Q.P.E.H.V.

Comité pour l'Intégration des personnes handicapées du Québec

Association du Québec pour la déficience mentale

Ligue de l'épilepsie du Québec

Conseil du Québec de l'Enfance exceptionnelle - CQEE

Association de paralysie cérébrale du Québec Inc.

Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

Corporation professionnelle des psychologues du Québec

Corporation des Orthophonistes et Audiologistes du Québec

Association canadienne d'Ataxie de Friedrich

Fédération des association des professeurs d'université du Québec

Fédération des comités de parents

Association des cadres scolaires du Québec

Fédération québécoise des directeurs d'écoles

Provincial Association of catholic teachers

Provincial Association of Protestant teachers of Quebec

Coopération professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

Fédération des directeurs des Services aux étudiants - C.F.G.E.P.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur primaire et secondaire

ANNEXE IV

INSTRUCTION

Code AE-15-81-01
Date 15 mai 1981
Page 1 de 3

Titre Adaptation scolaire

Sujet Organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Référence Loi sur l'Instruction publique, art. 33-34-189-480-482 et 483 - École québécoise, énoncé de politique et plan d'action

Origine Direction générale du développement pédagogique

Recommandation
Directeur général

Approbation
Sous-ministre adjoint du secteur

Entrée en vigueur 1981-07-01

Document remplacé Directives 08-02-08,08-00-10 et une partie de l'instruction AE-15-80-01

BUT:

Fournir aux commissions scolaires les informations essentielles pour l'organisation des services éducatifs destinés aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

DÉFINITION:

Dans le système scolaire est considéré comme élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage celui qui présente: une déficience mentale, un handicap sensoriel, un handicap physique, une mésadaptation socio-affective ou une difficulté d'apprentissage.

DISPOSITION:

1. Organisation des services:

Toute commission scolaire qui organise des services éducatifs spéciaux pour les élèves en difficulté doit:

1.1 A. (1)s'assurer qu'une évaluation globale soit effectuée pour tout élève chez lequel on soupçonne des besoins de services éducatifs spéciaux;

B. choisir les services éducatifs appropriés après consultation des parents en tenant compte des forces et faiblesses de l'élève;

C. revoir au moins annuellement l'adéquation existante entre les services offerts et les besoins particuliers de l'élève;

1.2 A. prévoir, dans son plan de développement des services éducatifs, des mesures graduées pour ces élèves;

B. prévoir, en collaboration avec les autres commissions scolaires et organismes de la région administrative, l'organisation des services pour certaines clientèles à faible taux de prévalence;

1.3 établir, en collaboration avec les services du ministère des Affaires sociales, des mesures de dépistage, de prévention, de rééducation ou de réadaptation afin de développer des stratégies appropriées;

(1) Aux fins de l'article 1.1, la commission scolaire pourra utiliser l'instrumentation développée au M.E.Q. relativement au Bilan fonctionnel lequel s'adressera aux niveaux préscolaire et primaire.

1.4 affecter prioritairement aux élèves en difficulté les ressources générées par ceux-ci.

2. Critères d'identification:

2.1 Déficience mentale

L'élève ayant une déficience mentale est celui dont l'évaluation globale révèle un fonctionnement intellectuel général significativement inférieur à la normale accompagné d'une déficience dans le comportement adaptatif. La déficience mentale affecte le développement général, l'adaptation sociale et compromet les apprentissages scolaires de l'élève. Celui-ci nécessite des services éducatifs spéciaux.

2.2 Handicap sensoriel

A. Handicap auditif

L'élève ayant un handicap auditif est celui dont l'évaluation audiologique révèle une déficience auditive entraînant une difficulté d'accès à la communication verbale qui peut compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite, même avec l'aide de la technologie, des services éducatifs spéciaux.

B. Handicap visuel

L'élève ayant un handicap visuel est celui dont l'évaluation ophtalmologique révèle une déficience visuelle pouvant compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite même avec l'aide de la technologie des services éducatifs spéciaux.

2.3 Handicap physique

L'élève ayant un handicap physique est celui dont l'évaluation médicale révèle une ou plusieurs déficiences motrices et/ou organiques pouvant compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite, même avec l'aide de la médecine et de la technologie, des services éducatifs spéciaux.

2.4 Mésadaptation socio-affective

L'élève ayant une mésadaptation socio-affective est celui dont l'évaluation psycho-sociale révèle une difficulté d'adaptation aux plans affectif et social dans le contexte scolaire. Cet élève nécessite des services éducatifs spéciaux.

2.5 Difficulté d'apprentissage

L'élève en difficulté d'apprentissage est celui qui dans un apprentissage scolaire spécifique présente, suite à une évaluation pédagogique, un rendement significative-

INSTRUCTION

ment inférieur aux attentes que l'on a face à lui en fonction de son potentiel et du cadre de référence que constituent les groupes-classes. Cet élève nécessite des services éducatifs spéciaux.

RÉFÉRENCE AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES:

Les ressources allouées, en relation à cette instruction, sont prévues au document des règles budgétaires en vigueur.

DOCUMENTATION:

- Instrument de support pour l'élaboration d'un plan de développement des services en adaptation scolaire dans une perspective de normalisation code 51-3651.
- Guide d'organisation spécifique (à venir)
- Guide élaboré conjointement par le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation pour assurer la scolarisation optimale des enfants des établissements du ministère des Affaires sociales - juin 1974 - code 47-2001.
- Bilan fonctionnel - code 16-7501 (disponible au cours de l'année scolaire 1981-1982).
- Guide général pour l'organisation d'un modèle des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage "Le système en cascade" - code 16-1520

Documents de sensibilisation:

1. Les enfants et les adolescents déficients mentaux à l'école - code 16-1505-01.
2. L'enfant handicapé auditif à l'école - code 16-1506 (dépliant disponible) - code 16-1506-01.
3. Comment je vois et j'apprends ? - code 16-1502.
4. L'enfant physiquement handicapé a-t-il sa place à l'école ? code 16-1508.
5. Pour une réussite de l'enfant et de l'école (troubles de l'apprentissage) - code 16-1503.
6. La mésadaptation socio-affective une recherche d'adaptation? code 16-1512.

Document d'information:

- Réflexion sur les préalables aux apprentissages scolaires - code 16-1509.

****

ANNEXE V

ANNEXE XXIII

ENFANCE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (8-9.01 E)

I - INTRODUCTION

Après une étude en profondeur des implications issues de la présence d'enfants en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans le système scolaire, le ministère de l'Éducation adopte un processus permettant aux commissions scolaires d'organiser les enseignements spéciaux requis par l'une et l'autre des catégories d'inadaptation ci-après définies.

II - DÉFINITIONS

Pour les fins de l'application de ce processus, le ministère de l'Éducation adopte les catégories et définitions qui suivent:

A) Enfant en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (enfant inadapté):

Toute personne fréquentant une école primaire ou secondaire, affectée par un handicap physique ou sensoriel, une déficience mentale, une mésadaptation socio-affective ou des troubles marqués d'apprentissage et qui est soumise soit à un enseignement spécial dans un groupe approprié du fait qu'elle ne peut profiter de l'enseignement régulier, soit à des services particuliers tout en profitant de l'enseignement régulier dans un groupe régulier.

B) Déviations intellectuelles:

Débile mental léger:

L'enfant qui, à une épreuve d'habileté intellectuelle valide, administrée par une personne qualifiée et selon les prescriptions scientifiques, a un quotient intellectuel qui se situe entre 55 et 75.

N.B.: Un écart variable de +5 ou -5 est considéré comme normal dans l'utilisation d'un quotient intellectuel.

Débile mental moyen:

L'enfant qui, à une épreuve d'habileté intellectuelle valide, administrée par une personne qualifiée et selon les prescriptions scientifiques, a un quotient intellectuel qui se situe entre 25 et 55.

N.B.: Un écart variable de +5 ou -5 est considéré comme normal dans l'utilisation d'un quotient intellectuel.

C) Déviations physiques:

1- Infirme moteur (non intégrable):

L'enfant qui, à la suite d'un accident, d'une maladie, de lésions au système nerveux (sans localisées sur les trajets périphériques), d'une déficience ou d'une malformation congénitale, souffre d'un handicap physique qui exige des mesures pédagogiques particulières et/ou des soins intensifs de rééducation physique.

ANNEXE XXIII (suite)

C) Déviations physiques: (suite)

2- Infirme moteur cérébral léger et moyen:

L'enfant qui, à la suite d'une atteinte organique légère ou moyenne au niveau des centres de contrôle moteurs du cerveau manifeste une incoordination motrice légère ou moyenne ou des troubles sensori-moteurs légers ou moyens, a besoin de mesures de rééducation physique, sensori-motrice et pédagogique intégrées dans son programme scolaire.

3- Infirme moteur cérébral grave:

L'enfant qui, à la suite d'une atteinte organique grave au niveau des centres de contrôle moteurs du cerveau manifeste une incoordination motrice grave ou des troubles sensori-moteurs graves, a besoin de mesures de rééducation physique, sensori-motrice et/ou pédagogique intégrées dans son programme scolaire.

4- Déficient physique:

L'enfant qui est atteint d'une maladie organique, ost-a-cérébrale, suffisamment sévère et/ou nécessitant des soins intégrés à son programme scolaire et des mesures pédagogiques particulières.

Ex.: cardiopathie, arthrite, dystrophie musculaire, maladie pulmonaire, etc...

5- Epileptique non-contrôlé:

L'enfant qui est atteint d'une affection nerveuse [illegible]ique caractérisée par des crises convulsives mal ou non-[illegible]lées.

D) Déficiences auditives:

1- Le sourd:

L'enfant qui, sur la foi d'un examen approprié, administré par un spécialiste compétent, est déclaré sourd: c'est-à-dire perte auditive se situant à 80 décibels et plus, à l'écoute de la meilleure oreille.

2- Le demi-sourd:

L'enfant qui, sur la foi d'un examen approprié, administré par un spécialiste compétent, est déclaré demi-sourd: c'est-à-dire perte auditive se situant entre 35 et 80 décibels à l'écoute de la meilleure oreille.

E) Déficiences visuelles:

1- L'aveugle:

L'enfant qui, sur la foi d'un examen approprié, administré par un spécialiste compétent, est déclaré aveugle.

2- Le demi-voyant:

L'enfant qui, sur la foi d'un examen approprié, administré par un spécialiste compétent, est déclaré demi-voyant: c'est-à-dire acuité visuelle se situant entre 20/70 et 20/200.

ANNEXE XIII (suite)

F) Déviation socio-affective:

Le perturbé affectif grave:

L'enfant qui, à la suite d'une évaluation psychologique appropriée, administrée par un spécialiste compétent, manifeste des problèmes de comportement affectif et social graves incompatibles avec la qualité et la quantité des groupes scolaires réguliers, doit bénéficier de mesures de rééducation affective et de pédagogie curative dans un groupe structuré à cette fin.

G) Déviations au niveau des apprentissages:

Cette catégorie d'enfants comporte des groupes très hétérogènes. Tous cependant ont cette caractéristique commune: malgré que leurs forces vives intellectuelles, sensorielles et physiques soient normales, ils éprouvent des difficultés variées de nature psychologique et pédagogique.

Plusieurs appellations courantes cherchent à désigner cette catégorie: troubles d'apprentissage; troubles de la perception; dyslexie; dyscalculie; dysorthographie; troubles du langage; dysfonction cérébrale; etc. Elles sont ici toutes comprises sous le titre général de déviation au niveau des apprentissages.

Ces déviations peuvent être graves ou mineures. A chaque fois cependant, elles appellent des mesures spéciales.

1- Déviations mineures au niveau des apprentissages:

Les déviations mineures ne se retrouvent en principe qu'au niveau primaire.

2- Déviations graves au niveau des apprentissages:

Les déviations graves, telles que dyslexie, troubles du langage et troubles de lecture graves se retrouvent également au niveau secondaire.

3- Classe d'attente ou de maturation:

Quant à la déficience au niveau des prérequis, elle affecte les enfants de 6 ans d'âge chronologique qui, au-delà de la maternelle, doivent, en raison de cette déficience particulière, bénéficier d'une classe de maturation (attente).

H) Déviations multiples:

L'expression "déviations multiples" désigne la situation de tout enfant qui présente plus qu'un syndrome à la fois, c'est-à-dire déviation intellectuelle et/ou déviation physique associée à une déviation socio-affective majeure et/ou une déviation grave au niveau des apprentissages.

ANNEXE VI

REPARTITION DE LA CLIENTELE SCOLAIRE FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE MEQ-MAS

- PAR DIRECTION REGIONALE
- PAR COMMISSION SCOLAIRE
- PAR INSTITUTION DU MAS

1980-1981

1981-1982

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE	N. ELEVES AUTOR. 80-81	N. ELEVES AUTOR. 81-82	ENTENTES NON SIGNEES	ETABLIS SANS ELEVES EN 80-81 AVEC ELEVES EN 81-82	ETABLIS SANS ELEVES EN 81-82 AVEC ELEVES EN 80-81	ETABLIS SANS ENTENTES	N. ELEVES A ENTENTES NON SIGNEES
Bas St-Laurent/Gaspésie	242	190	0	1	4	0	0
Saguenay/Lac St-Jean	359	282	0	4	0	0	0
Québec	1507	1126	2	0	0	1	285
Trois-Rivières	332	336	0	2	0	0	0
Estrie	552,5	449,5	0	0	1	0	0
Laval-Laurentides-Lanaudière	1002	1029	0	0	0	1	0
Longueuil	526	430	0	0	1	0	0
Montréal	3670	3120	2	0	0	0	252
Outaouais	161	154	0	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	239,25	202,65	0	0	0	0	0
Côte-Nord	68	----	2	0	0	0	71
TOTAL	8628,75	7319,15	6	7	6	2	608

DIRECTION RÉGIONALE : BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
10	BAIE DES CHALEURS	La Vigie		X		12	13
		Villa de l'Essor		X		--	7
11	MGR MATTE	Villa de l'Essor		X		--	6
13	TRACADIECHE	Villa de l'Essor		X		--	7
14	VAL D'ACCUEIL	Villa de l'Essor		X		--	15
20	BAS ST-LAURENT	Villa Dion		X		12	12
		Villa de l'Essor		X		6	6
22	LA NEIGETTE	Villa de l'Essor		X		39	37
		St-Joseph de Rimouski	X			8	8
50	DES MONTS	Pavillon de la Montagne		X		41	85
		Villa Dion		X		14	12
51	LA TOURELLE	Pavillon de la Montagne		X		17	--
60	PENINSULE	La Vigie		X		24	16
63	GRANDE HERMINE	Sanatorium Ross	X			11	12
		Hôtel Dieu	X			6	6
NOMBRE D'ÉLÈVES						190	242

DIRECTION RÉGIONALE : SAGUENAY-LAC ST-JEAN

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
70	LAC ST-JEAN	Villa des Lys Inc.		X		31	30
		Hôtel Dieu d'Alma	X			5	8
		C.E.D.A.P. Inc.			X	--	21
80	LAPOINTE	Centrat Jonquière			X	--	7
		Institut La Chesnaie		X		--	10
90	LOUIS HEMON	Institut La Chesnaie		X		25	29
95	ROBERVAL	Institut La Chesnaie		X		1	7
109	CHICOUTIMI	Centre d'entrainement de la vie Inc.		X		44	45
		Institut St-Georges		X		109	122
		Centre familial		X		28	16
		Hôpital de Chicoutimi	X			24	24
		Résidence de Tilly		X		--	8
		Roland Saucier	X			15	32
NOMBRE D'ELEVES						282	359

...ENTE DE MISE ... et 1981-1982

...RÉGION ... D-R&C

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.R.	A.P.		
130	CHAUDIERE	Soleil de l'Enfance		X		18	20
		Laurizon		X		--	9
132	DES ERABLES	Soleil de l'Enfance		X		19	19
140	CHAUVEAU	Le Phare		X		9	9
150	GRAND PORTAGE	Laurizon		X		8	9
151	DES BASQUES	L'Oasis de l'Enfance		X		20	18
155	RIVIERE DU LOUP	Hôtel Dieu de Rivière du Loup	X			8	8
160	JEAN TALON	Mont St-Aubert		X		56	50
		Institut des Sourds		X		Non sig.	218
		Le Phare		X		6	9
170	LOUIS-FRECHETTE	Centre d'adaptation Jeunesse		X		5	9
		Laurizon		X		86	81
		Hôtel Dieu de Lévis	X			9	20
		Mgr Guay		X		Pas de REQ-MAS	
172	POINTE LEVY	Hôtel Dieu de Lévis	X			6	32
		Centre d'adaptation Jeunesse		X		17	20
		Mgr Guay		X		Pas de REQ-MAS	
173	DE L'ELAN	Pavillon des jeunes		X		80	80
180	ORLEANS	Mont d'Youville		X		50	50
		Laurentien		X		68	80
181	BEAUPORT	Mont d'Youville		X		78	81
190	PASCAL TACHE	Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		27	30
191	LA POCATIERE	Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		10	10
192	MONTMAGNY	Hôtel Dieu de Montmagny	X			3	4
		Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		11	13
NOMBRE D'ELEVES (partiel)						583	879

DIRECTION RÉGIONALE: 03 FREC (suite)

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
200	TARDIVEL	Le Phare		X		9	7
		Pavillon Toupin Inc.	-	X		13	13
201	PORTNEUF	Pavillon Toupin Inc.		X		1	2
210	TILLY	C.H. Univ. Laval	X			24	24
		Centre Jeunesse Tilly		X		60	63
		L'Escale				72*	64*
214	STE-FOY	Centre Cardinal Villeneuve		X		134	148
669	C.E.C.Q.	Pavillon St-Charles de Limoulou		X		Non sig.	67
		Le Phare		X		22	18
		La Clairière		X		15	15
		St-Sacrement	X			6	6
		St-François d'Assise	X			15	17
		H.D. de Qué. (C.G.P.)	X			20	31
		H.D. de Québec	X			10	12
		H.D. Sacré-Coeur	X			124	124
		Enfant Jésus	X			16	17
NOMBRE D'ÉLÈVES (global)						543	628

*Entente MEQ/MAS par dérogation

DIRECTION RÉGIONALE : TROIS-RIVIÈRES

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
220	BOIS FRANCS	Les Deux-Rives		X		32	29
		Arthabaska	X			10	10
235	SHAWINIGAN	Les Deux-Rives		X		14	10
243	PORT-ROYAL	Les Deux-Rives		X		18	13
		Centre Joie				6	---
250	SAINT-FRANCOIS	Pavillon Laforest		X		54	54
260	VIEILLES-FORGES	Pav. Bourgeois		X		54	46
		Pav. Dagenais		X		30	12
		Villa Jolie		X		16	16
		Ville Jolie		X		24	40
		C.H. Saint-Joseph	X			10	10
		C.H. Sainte-Marie	X			56	80
262	CAP DE LA MADELEINE	Ville Joie St-Dom.		X		8	--
263	TROIS-RIVIERES	Ville Joie St-Dom.		X		4	12
NOMBRE D'ELEVES						336	332

DIRECTION RÉGIONALE: ESTRIE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
270	ESTRIE	Val du Lac		X		110,5	116
		Relais St-François		X		88	63
		Val Estrie		X		---	44
		N.D. de l'Enfant -Villa Dufresne Inc.		X		38	36
		Foyers de groupe		X		10	14
		Pavillon Richard		X		3	5
		Ateliers Daisy			X	11	13
		Ateliers de la Vill			X	10	15
		Ateliers l'Etincell			X	6	10
		Atelier le 7 de Tre-fle			X	7	5
		C.L.S.C. l'Appel			X	5	6
		C.H. Universitaire	X			14	17
		H. Dieu	X			9	10
		Villa Marie Claire		X		15	8
277	SHERBROOKE	Val du Lac		X		---	4
419	DAVIGNON	C. Mgr Forget		X		14	14
580	EASTERN TOWNSHIPS	Dixville Home		X		63	73.5
		Butters		X		46	69
NOMBRE D'ELEVES						449,5	522,5

DIRECTION RÉGIONALE : LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE D'ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE D'ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
318	LONG SAULT	Centre Contrefort		X		36	36
319	SAINT-JÉRÔME	Villa Saint-Lucien		X		17	20
		Pavillon Ste-Marie, Villa Raymond		X		46	46
		Le Portage		X		22	24
		Godefoy-Laviolette		X		65	56
340	LANAUDIÈRE	Providence St-Joseph		X		31	30
		Pavillon Jeunesse		X		43	49
344	INDUSTRIE	Providence St-Joseph		X		31	40
		Lanaudière	X			Pas de NEQ-MAS	
359	DES LAURENTIDES	Accueil Vert Pré		X		68	75
		La Calèche		X		52	70
		Ste-Marguerite		X		60	60
		Quatre-Vents		X		80	72
369	LE GARDEUR	Villa de la Paix		X		12	18
389	CHOMEDEY DE LAVAL	N.D. de Laval		X		113	113
		Sainte Domitille		X		109	109
		Cartier		X		120	120
		Centre Joie St-Pie X		X		87	41
409	DES MILLE-ÎLES	Relais Laval		X		20	20
620	LAURENVAL	Centre Miriams		X		17	30
	NOMBRE D'ÉLÈVES					1 029	1 029 (-27)

Éduc. Ad.

ENTENTES MEQ-MA 1980 - 1981 et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE: LONGUEUIL

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.M.	C.A.	A.P.		
280	CARIGNAN	Res. Jeunes de Sorel		X		6	6
		C.H. Hôtel Dieu	X			6	16
290	CHAMBLY	Jean Michel		X		26	28
		Naz. L. Braille		X		90	101
		Anne Le Seigneur		X		43	48
		Mgr Forget		X		18	21
		Pav. de l'Enfance		X		5	8
292	JACQUES CARTIER	Mgr Forget		X		20	20
		Pav. de l'Enfance		X		10	9
330	HONORE MERCIER	Renfort		X		92	107
428	VALLEYFIELD	Val. Séjour		X		--	12
426	HUNTINGDON	C. Dorêa		X		87	110
440	YAMASKA	Pav. Bois Joly		X		27	40
NOMBRE D'ELEVES						430	526

DIRECTION REGIONALE: MONTREAL CENTRE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT OU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR A.P.S. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR A.P.S. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
559	JEROME LE ROYER	Mont St-Antoine		X		411	409
		Le Mainbourg		X		76	72
659	LAKESHORE	Garry Taylor		X		71	66
699	BALDWIN-CARTIER	Ste-Hélène*		X		70	55*
		Chateau Pierrefonds		X		47	47
		Child Care		X			
709	SAULT SAINT-LOUIS	J.O. Chenier		X		126	96
		Teen Haven		X			
719	STE-CROIX	Marie Vincent*		X		77	96*
		Teen Haven		X			
739	C.E.P.G.M.	Elizabeth House		X		15	25
		John Birks centre		X		76	94
		Mac Kay centre		X		182	240
		Montréal Ass. Sch. for the blind		X		40	46
		Shawbridge Y. centre		X		Non sig.	130
		Youth Horizons		X		Non sig.	122
		Douglas	X			116	144
		General Juif	X			66	70
		Montréal pour enfants Pavillon Alexandre	X			18	24
		Montréal pour enfants Learning centre	X			48	44
		Royal Victoria	X			40	45
		Teen Haven		X			
		Sr Patrick		X			
749	C.E.C.M.	L'Accord		X		48	48
		Accueil Boyer		X		39	50
		Accueil Le Relais		X		24	24
		Boscoville*		X		85	91*
		J.O. Chenier		X		79	79
		Cité des Prairies		X		Non sig.	182
		Clairséjour*		X		48	48*
		Habitat Soleil		X		19	24
		Inst. Dom. Savio		X		94	90
		Inst. des Sourds		X		165	171
		Jardins Versailles		X		16	24
		Jeunesse Rosemeont		X		91	112
		L'Eveil		X		78	75
NOMBRE D'ELEVES (partiel)						2259	2 883

DIRECTION REGIONALE: MONTREAL CENTRE (Suite)

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R.* 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
749	C.E.C.M. (Suite)	Maronniers		X		48	56
		Pav. Charleroi Boyer		X		54	49
		Orient. et Réadapté*		X		20*	20*
		Rosalie Jetté		X		20	20
		Ste Agnès		X		80	90
		Villa N.D. de Grace		X		80	96
		Maisonneuve Rosemont	X			11	12
		Marie Enfant	X			52	53
		Montréal pour enfants	X			34	32
		Notre-Dame	X			8	10
		Rivière des Prairies	X			209	172
		Sacré-Coeur (Prévost)	X			14	10
		Sainte-Justine	X			114	114
		Inst. de Réadaptation	X			8	8
		St-Patricks Orphonage		X		14	13
		Montréal pour enfants	X			95	72
		Teen Haven		X			
		Villa N.D. des Anges		X			
	NOMBRE D'ELEVES (global)					861	827

*Entente MEQ/MAS par dérogation

D...CTION RÉG...NALE : OUTAOUAIS HULL

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MÉS	VOCATION			NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
470	OUTAOUAIS	Pavillon du Parc		X		50	46
		Les Jeunes de l'Outaouais		X		48	52
		Pierre Janet	X			45	50
		H. Régional de l'Outaouais	X			11	13
		NOMBRE D'ÉLÈVES				154	161

et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE ABITIBI - TEMISCAMINGUE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION C.H.	VOCATION C.A.	VOCATION A.P.	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
498	ROUYN NORANDA	Clair Foyer Inc.		X		2.60	4
		Maison R.N. Inc.		X		93.80	109
		C.H.R. Nor.	X			0.25	0.25
499	LAC TEMISCAMINGUE	Clair Foyer Inc.		X		5	5
500	HARRICANA	Clair Foyer Inc.		X		27	28
519	ABITIBI	Clair Foyer Inc.		X		6	6
520	LA VERENDRYE	Orien. Etape		X		51	70
		Clair Foyer Inc.		X		14	14
522	VAL D'OR	Clair Foyer Inc.		X		3	3
	NOMBRE D'ELEVES					202.65	239.25

DIRECTION REGIONALE: CÔTE-NORD

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
532	MANICOUAGAN	Ress. Ins. Côte-Nord					
		Pavillon Richelieu	-	X		----	40
		Pav. de la Falaise		X		----	28
		NOMBRE D'ELEVES				0	68

La liste des écoles dites "Spéciales" provient du sommaire de l'école 1981-02-02.

La population des écoles "Spéciales" est exclusivement composée d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le grand nombre d'écoles "Spéciales" s'explique peut-être par l'opération "intégration des établissements du ministère des Affaires sociales au secteur de l'éducation". Plusieurs commissions scolaires donnent les services d'enseignement à l'intérieur de l'établissement.

La liste est faite par région administrative et par ordre alphabétique de territoire régionalisé. Le tableau nous permet de connaître la constitution des écoles par niveau et catégorie d'élèves en difficulté.

REGION 01	BAS ST-LAURENT Ecoles des Métiers			BAS ST-LAURENT Mgr. Blais			DES MONTS Pav. de la Cité								
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								23	23						
Déficience mentale légère		96	96		67	67		33	33						
Déficience mentale moyenne		20	20		24	24	7	20	27						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		40	40		43	43	9	22	31						
Déviations multiples							7	7	14						
TOTAUX		165	165		134	134	23	105	128						
POURCENTAGE			100%			100%			100%						

REGION 02	LAC ST-JEAN			LAC ST-JEAN			CHICOUTIMI			CHICOUTIMI					
	Ecoles Form. des Aides			Ecoles Léon Juneau			Institut de Chicoutimi			Ecole Saint-Joachim					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère		177	177												
Déficience mentale moyenne				6	21	27	4		4						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne				4	6	10									
Infirmité motrice cérébrale grave				10	22	32	12	32	44						
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive		13	13	8		8									
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		69	69								24	24			
Déviations multiples		10	10	*10 6	33	39	*5 17	1	23						
TOTAUX		269	269	*10 34	82	126	*5 33	33	71		24	24			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 03	ANCIENNE-LORETTE			JEAN-TALON			JEAN-TALON			JEAN-TALON			LOUIS-FRECHETTE		
	Saint-Jean de la Croix			St-Charles			Du Bon-Pasteur			Joseph-Paquin			Centre Laurizon		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								140	140						
Déficience mentale légère	*4 44		48												
Déficience mentale moyenne	39		39		4										
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive										*6 47	67	120			
Déficience visuelle				*1 29	43	73									
Perturbation affective grave	16		16												
Déviations multiples					37	37		18	18				53		53
TOTAUX	99		103	*1 29	80	110		158	158	*6 47	67	120	53		53
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 03	POINTE-LEVY			L'ELAN			ORLEANS			ORLEANS			C.E.C.Q.		
	Marguerite d'Youville			Colline Notre-Dame			Centre d'Ac. Laurentien			Mont d'Youville			St-Martin		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne	*2 16	20	38											42	42
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	32		32												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave								47	47		19	19			
Déviations multiples	*2 8		10	45		45								41	41
TOTAUX	*4 56	20	80	45		45		47	47		19	19		83	83
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	BOIS-FRANCS			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES		
	J.P.H. Massicotte			Chapais			Ecole Beau Séjour			Initiation aux Services			Marie-Leneuf		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	24	76	100												
Déficience mentale légère	14	39	53	25		25					94	94			
Déficience mentale moyenne	8	25	33								14	14			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave													*3 5		8
Déficience physique													3		3
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													*8 8		16
Déficience visuelle													3		3
Perturbation affective grave	32	83	115				95		95						
Déviations multiples	*3 14	16	33	3		3							14		14
TOTAUX	*3 92	239	334	28		28	95		95		108	108	*11 33		44
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES		
	Marie-Immaculée			N.-D. de Lourdes			Ecole Ville-Jolie			Ecole Mond'Ami			V.-Joie St-Dominique		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère										140		140			
Déficience mentale moyenne	37	65	102							8		8			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave				55		55		31	31				7		7
Déviations multiples	1	5	6							28		28			
TOTAUX	38	70	108	55		55		31	31	176		176	7		7
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	VIEILLES-FORGES														
	Centre Hosp. Ste-Marie														
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	6		6												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	25		25												
Déviations multiples	6		6												
TOTAUX	37		37												
POURCENTAGE			100%												

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE		
	Centre H. Universitaire			Centre Le Touret			Centre H. Hôtel-Dieu			Centre N.-D. de l'Enf.			Institut Val-du-Lac		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				*4 24	27	55									
Infirmité motrice (non intégrable)				2		2									
Infirmité motrice cérébrale moyenne				*3 1		4									
Infirmité motrice cérébrale grave					1	1									
Déficience physique	*1 7	8	16	*1 1	3	5	5	6	11						
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive				*1 2		3									
Déficience visuelle				1		1									
Perturbation affective grave				*1 58		59							14	49	63
Déviations multiples				*1 47	67	115				*3 8	22	33	2	19	21
TOTAUX	*1 7	8	16	*11 136	98	245	5	6	11	*3 8	22	33	16	68	84
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE		
	Relais St-François			Centre Val Estrie			Pavillon Richard			Atelier Daisy			Ecole l'Etincelle		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage														6	6
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne							5		5		2	2			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	4	20	24	9	33	42									
Déviations multiples											10	10			
TOTAUX	4	20	24	9	33	42	5		5		12	12		6	6
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			EASTERN TOWNSHIPS					
	Ecole 7 de Trèfle			Ecole l'Appel			Atelier La Villa			M.A.S. M.E.Q. Projet					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère					2	2									
Déficience mentale moyenne		5	5		1	1		7	7		24	24			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave															
Déviations multiples					2	2		7	7	*4 9	106	119			
TOTAUX		5	5		5	5		14	14	*5 9	130	143			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 06 NORD	BL. DEUX-MONTAGNES			BL. DEUX-MONTAGNES			ST-JEROME			ST-JEROME			LES ECORES		
	Pav. Léo. Mont St-Jean			Pav. des Erables			Primeau			Le Partage			St-Sylvain		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				20	44	64	6	26	32						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	47	84	131								24	24	69		69
Déviations multiples				26	5	31	*5 13	52	70				27		27
TOTAUX	47	84	131	46	49	95	*5 19	78	102		24	24	96		96
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 NORD	LANAUDIERE			LAURENTIDES			LAURENTIDES			LE GARDEUR			DES MILLE-ILES		
	Lanaudière			Ac. Vert Pré D. Huberd			La Calèche			Villa de la Paix			Honoré-Mercier		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère	16	46	64										15	36	51
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	1	22	23	3	29	32	5	16	21						
Déviations multiples	3	28	31		11	11				18		18	20	55	75
TOTAUX	20	96	118	3	40	43	5	16	21	18		18	35	91	126
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Nord	DES MILLE-ILES			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL		
	Le Sorbier			Centre St-Urbain H.P.			Centre Cartier			Ste-Domitille			Sec. St-Urbain		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage														152	152
Déficience mentale légère														48	48
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave				22	10	32									
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée				9		9									
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	33		33				120		120		53	53		43	43
Déviations multiples	75		75	11	23	34								24	24
TOTAUX	108		108	33	33	75	120		120		53	53		267	267
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 NORD	CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL											
	Notre-Dame de Laval			Le Rucher											
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage				49		49									
Troubles graves de l'apprentissage				79		79									
Déficience mentale légère				9		9									
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		100	100												
Déviations multiples				22		22									
TOTAUX		100	100	159		159									
POURCENTAGE			100%			100%									

REGION 06 Sud	CARIGNAN			CARIGNAN			CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY		
	Classe Ext. Enf. Inadap			Marie Auxiliatrice			St-Jude			Centre Bel-Essor			L'Escale		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	9		9												
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				4	9	13				*11 23	16	50			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive	4	2	6				*6 9		15						
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	13	1	14	2	9	11							40		40
Déviations multiples	12	3	15	*1 10	37	48				33	12	45	42		42
TOTAUX	38	6	44	*1 16	55	72	*6 9		15	*11 56	28	95	82		82
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY			HONORE-MERCIER		
	Notre-Dame des Ecoles			Nazareth-Louis-Braille			Ecole Claude St-Jean			Centre Formation Stage			Mgr. Roy		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage											72	72			
Déficience mentale légère											19	19			
Déficience mentale moyenne		38	38								1	1	28	61	89
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne		1	1												
Infirmité motrice cérébrale grave													4	21	25
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle				45	47	92									
Perturbation affective grave											30	30			
Déviations multiples		62	62				12	10	22		12	12	25	35	60
TOTAUX		101	101	45	47	92	12	10	22		134	134	57	117	174
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	VALLEYFIELD			VALLEYFIELD			HUNTINGDON			DES MOISSONS			YAMASKA		
	Marie-Joie			Initiation au travail			Institut Dorêa			Ecole St-Clément			René St-Pierre (Pav. 1)		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère					47	47								31	31
Déficience mentale moyenne											5	5	*1 12	34	47
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave													3	3	6
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave													*1 1		2
Déviations multiples	*3 24	15	42		55	55	22	95	117		14	14	*6 8	36	50
TOTAUX	*3 24	15	42		102	102	22	95	117		19	19	*8 24	104	136
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	YAMASKA René St-Pierre (Pav. 2)			YAMASKA Victoria Park School											
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère				11		11									
Déficience mentale moyenne				11		11									
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	37	62	99	5		5									
Déviations multiples	12	19	31	*2 31		33									
TOTAUX	49	81	130	*2 58		60									
POURCENTAGE			100%			100%									

REGION 06 CENTRE	BALDWIN-CARTIER			BALDWIN-CARTIER			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL		
	Château Pierrefonc			Centre Ste-Hélène			John Great High School			Youth Horizons			Royal Victoria Hospit.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère								163	163						
Déficience mentale moyenne								34	34						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave	*1 7		8												
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive	5		5												
Déficience visuelle	2		2												
Perturbation affective grave				30		30							21	13	34
Déviations multiples	32		32	25		25		132	132		76	76			
TOTAUX	*1 46		47	55		55		329	329		76	76	21	13	34
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL		
	Elizabeth House			Douglas Hospital School			Child Care and dev. C.			Mont Childrens Hospital			Mont. for Blind. Ass. S.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage										44		44			
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													*4	12	26	42
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		9	9												
Déviations multiples				*6 24	65	95	91		91	24		24			
TOTAUX		9	9	*6 24	65	95	91		91	68		68	*4 12	26	42
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Jewish General Hospit.			Shawbridge			Ecole Options			Hôpital Notre-Dame			Centre Ester Blondin		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								48	48						
Déficience mentale légère														92	92
Déficience mentale moyenne														5	5
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique										3	2	5			
Epilepsie non médicalement contrôlée														7	7
Déficience auditive														2	2
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave					23	23								14	14
Déviations multiples	*2 56		58		80	80								8	8
TOTAUX	*2 56		58		103	103		48	48	3	2	5		128	128
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M. Hôpital Ste-Justine			C.E.C.M. H. Riv. des Prairies			C.E.C.M. Villa N.-D. de Graces			C.E.C.M. Institut de réadap.			C.E.C.M. Accueil Boyer Inc.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	*17		17												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	3	12	15					49	49				9		9
Déviations multiples	*15 11		26	*22 63	61	146				3	7	10			
TOTAUX	*32 14	12	58	*22 63	61	146		49	49	3	7	10	9		9
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M. Habitat Soleil			C.E.C.M. H. Maisonneuve Rosemont			C.E.C.M. Ecole Ste-Agnès			C.E.C.M. Hôpital Mtl pour enfants			C.E.C.M. I. des Sourds de Mtl.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique				9	4	13				1	1	2			
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													*12 99	6	117
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		8	8					51	51						
Déviations multiples															
TOTAUX		8	8	9	4	13		51	51	1	1	2	*12 99	6	117
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Centre Ste-Anesthesie			Victor Doré			Carr. Jeun. Rosemont			Rosalie Jetté			Hôpital Marie-Enfant		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne		98	98												
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive		12	12												
Déficience visuelle				2		2									
Perturbation affective grave							37	1	38		54	54			
Déviations multiples				*16 105		121							*9 7	10	26
TOTAUX		110	110	*16 107		125	37	1	38		54	54	*9 7	10	26
POURCENTAGE															

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Accueil Le Relais			C. St-Pierre Apôtre			Dominique Savio			Centre Baril			Pav. Albert Prévost		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				25	30	55					191	191			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		6	6				5	50	55					9	9
Déviations multiples				*6 81	59	152									
TOTAUX		6	6	*6 112	89	207	5	50	55		191	191		9	9
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Ecole Cité des Prairies			Mtl. Children Hospital			St-Rachael Center			Paul VI High School			Joseph-Charbonneau		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère											56	56			
Déficience mentale moyenne											21	21			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique				18		18									
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive														9	9
Déficience visuelle														9	9
Perturbation affective grave		119	119				7		7		2	2			
Déviations multiples				9		9	29		29		24	24		130	130
TOTAUX		119	119	27		27	36		36		103	103		148	148
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	JEROME LE ROYER			JEROME LE ROYER			LAKESHORE			LAKESHORE			SAULT ST-LOUIS		
	Des Métiers de Montréal			Le Tournesol			John F. Kennedy Mem. S.			Garry Taylor Center			Ecole Provost		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				15	42	57	46		46						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		200	200										*2	25	30	57
Déviations multiples		135	135	16	35	51	53		53		9	9	*2	25	30	57
TOTAUX		335	335	31	77	108	99		99		9	9				
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%				100%

REGION 07	HENRI-BOURASSA Bellevue			HENRI-BOURASSA Christ-Roi			OUTAOUAIS Formation Pratique			OUTAOUAIS St-Bernardin			OUTAOUAIS Joie de Vivre		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage		44	44		69	69		1	1						
Déficience mentale légère		37	37		29	29		177	177						
Déficience mentale moyenne		7	7		18	18		62	62	20	40	60			
Infirmité motrice (non intégrable)													5		5
Infirmité motrice cérébrale moyenne		3	3										4		4
Infirmité motrice cérébrale grave													3	2	5
Déficience physique													4		4
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													9	2	11
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		22	22		26	26									
Déviations multiples		46	46		16	16		55	55	6	14	20	9	12	21
TOTAUX		159	159		158	158		295	295	26	54	80	34	16	50
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 07	OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS		
	Pavillon du Parc			Du Ruisseau			Centre H.P. Janet			Centre d'Int. au Trav.			Sajo		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage											262	262			
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave						43	43							11	11		37	37
Déviations multiples	15	33	48				19	14	33									
TOTAUX	15	33	48		43	43	19	14	33		273	273		37	37
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 07	PAPINEAU			PAPINEAU			PAPINEAU			PAPINEAU					
	E. I. Ste-Jeanne d'Arc			St-Michel			Ecole Inst. St-Michel			Ecole Proulx					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	9		9	10		10	5		5	3	1	4			
Déficience mentale légère	3	1	4	14		14	1		1	2	1	3			
Déficience mentale moyenne				1		1					1	1			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	7		7							1		1			
Déviations multiples	8		8	13		13	3		3	1		1			
TOTAUX	20	1	21	38		38	9		9	7	3	10			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 08	ROUYN-NORANDA														
	ELAN														
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	6	61	67												
Déviations multiples	5	24	29												
TOTAUX	11	85	96												
POURCENTAGE			100%												

INSTITUTIONS PRIVEES SUBVENTIONNEES PAR LE M.E.Q.
POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Règles administratives concernant la préparation du budget 1981-1982

1. Règles générales:

1.1 La clientèle de l'année scolaire 1980-1981 ne doit pas être dépassée;

1.2 Le rapport maître/élèves moyen observé dans l'institution en 1980-1981 ne doit pas être dépassé;

1.3 Dans le cadre des présentes règles et compte tenu d'une organisation pedagogique adéquate pour les catégories d'élèves reçus, la transférabilité d'un poste budgétaire à l'autre est autorisée.

2. Règles spécifiques:

2.1 Engagement et perfectionnement du personnel

2.1.1 Le personnel de direction

Nombre:

Le minimum d'élèves requis pour l'engagement d'un directeur à plein temps est de 225 élèves.

Un élève appartenant à une clientèle justifiant un rapport maître-élèves de 1/4, 1/5, 1/6 ou 1/8 équivaut à 2 élèves pour fins de ce calcul. De la même façon, un élève appartenant à une clientèle justifiant un rapport maître-élèves de 1/12 et 1/24,5 équivaut à 1,5 élève pour les mêmes fins.

Toutefois, après justification, une autorisation spéciale pour l'engagement d'un directeur à plein temps peut être accordée à une institution qui reçoit un nombre moindre d'élèves.

Perfectionnement:

On ne devra pas dépasser 50,00 $ par poste (non cumulatif d'une année à l'autre), pour fin de perfectionnement.

2.1.2 Le personnel enseignant

Nombre:

Pour l'engagement du personnel enseignant, on ne doit pas dépasser la règle et les normes de la convention collective intitulée:

"Entente intervenue entre d'une part, le comité patronal de négociation des commissions pour catholiques" et d'autre part, "la centrale de l'enseignement du Québec" pour le compte des associations d'enseignants qu'elle représente, dans le cadre de la loi sur l'organisation des parties patronale et syndicale aux fins de négociations collectives dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et des organismes gouvernementaux (Chap. 14 L.Q. 1978) 1979-1982.

NOTE:

Il faut inclure aussi dans le personnel enseignant les orthopédagogues, les psychomotriciens et les psycho-éducateurs. Dans un cas très spécial et avec autorisation du S.G.E.P., une institution pourra comptabiliser à même le rapport maître-élèves, du personnel spécialisé autre que celui mentionné en paragraphe précédent.

Perfectionnement:

On ne devra pas dépasser 141,00 $ par enseignant (non cumulatif d'une année à l'autre), pour fin de perfectionnement.

2.1.3 Le personnel professionnel non enseignant: psychologue

Nombre:

Pour l'engagement de psychologues, on ne doit pas dépasser le rapport suivant:

- 1 psychologue pour 40 élèves mésadaptés socio-affectifs graves
- 1 psychologue pour 150 élèves débiles mentaux moyens
- 1 psychologue pour 300 élèves débiles mentaux légers
- 1 psychologue pour 300 élèves en trouble grave d'apprentissage.

Perfectionnement:

On ne devra pas dépasser 81,00 $ par psychologue à plein temps (non cumulatif d'une année à l'autre), pour fin de perfectionnement.

2.1.4 Le personnel professionnel non enseignant: travailleur social

Nombre:

Pour l'engagement de travailleurs sociaux, on ne doit pas dépasser le rapport suivant:

- 1 T.S.P. pour 48 élèves mésadaptés socio-affectifs graves
- 1 T.S.P. pour 150 élèves débiles mentaux moyens
- 1 T.S.P. pour 300 élèves débiles mentaux légers
- 1 T.S.P. pour 300 élèves en trouble grave d'apprentissage.

Frais de voyage:

le remboursement de frais de voyages réalisés par un T.S.P., au cours d'une année scolaire, dans le cadre de ses fonctions, ne doit pas être supérieur à

0,21$/km pour les 8 000 premiers kilomètres;

0,185$/km pour les kilomètres 8 001 à 18 000;

0,13 $/km pour les kilomètres 18 001 à 26 000;

0,12 $/km pour tout kilomètre excédentaire.

Perfectionnement:

On ne devra pas dépasser 81,00 $ par travailleur social à plein temps (non cumulatif d'une année à l'autre), pour fin de perfectionnement.

2.1.5 Le personnel professionnel non enseignant: physiothérapeute

Nombre:

Pour l'engagement de physiothérapeutes, on ne doit pas dépasser le rapport suivant:

-1 physiothérapeute pour 24 élèves infirmes moteurs cérébraux graves.

Perfectionnement:

On ne devra pas dépasser 81,00 $ par physiothérapeute à plein temps (non cumulatif d'une année à l'autre), pour fin de perfectionnement.

2.1.6 Le personnel professionnel non enseignant: orthophoniste (hors la norme des enseignants)

Nombre:

Pour les enfants ayant des troubles graves de langage, on doit prévoir, moyennant approbation du S.G.E.P., en plus des spécialistes de la rééducation compris dans la norme des enseignants, l'engagement d'orthophonistes.

Pour de tels engagements, on ne doit pas dépasser le rapport suivant:

-50 jours/année pour 42 à 60 élèves

-90 jours/année pour 66 à 78 élèves.

L'orthophoriste joue le rôle de superviseur et de consultant auprès des personnes chargées de la rééducation.

Perfectionnement:

On ne devra pas accorder un montant pour le perfectionnement de l'orthophoniste (hors la norme des enseignants) parce qu'il n'est employé qu'à temps partiel.

2.1.7 le personnel de soutien: technicien en enfance inadaptée (compris dans la norme des enseignants)

Nombre:

Pour les besoins très spécifiques d'une institution, le S.G.E.P. pourra considérer de telles substitutions.

2.1.8 le personnel de soutien: infirmière

Nombre:

Pour l'engagement d'une infirmière, on ne doit pas dépasser la norme suivante.

-1 infirmière pour 150 élèves débiles mentaux moyens.

2.1.9 Le personnel de surveillance

Nombre:

Pour l'engagement de personnel de surveillance, on ne doit pas dépasser la règle suivante: une institution qui reçoit des élèves selon les rapports 1/4, 1/5, 1/6, 1/8 peut retenir les services de surveillants à raison de 2 heures par jour par groupe de 15 élèves; pour les élèves reçus selon les rapports 1/12, 1/24,5, elle peut retenir les services de surveillants à raison de 90 minutes par jour par groupe de 30 élèves.

2.2 Les salaires

2.1.1 Le principal d'école

Le salaire d'un principal d'école ne doit pas être supérieur au salaire maximum d'un principal d'une école de niveau primaire (classe I) établi selon "La politique salariale des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndicables" des commissions scolaires régionales pour catholiques (La politique actuelle valable jusqu'au 30 [illegible] 1981 est en voie de révision).

2.2.2 Le personnel enseignant, personnel professionnel non enseignant et personnel de soutien

Le salaire du personnel enseignant, du personnel professionnel non enseignant et du personnel de soutien ne doit pas dépasser les échelles de salaires établies par les conventions collectives en vigueur dans le secteur public, 1979-1982.

2.2.3 Le personnel professionnel non enseignant (engagé à même la norme des enseignants)

Le salaire du personnel professionnel non enseignant (engagé à même la norme des enseignants) ne doit pas dépasser le s[illegible] moyen d'un professeur payé par l'institu[illegible] en 1981-1982.

2.2.4 Le personnel de suppléance

Le salaire d'un suppléant ne doit pas dépasser 69,55 $ par jour de suppléance.

NOTE:

La masse salariale maximale admissible pour la suppléance ne doit pas être supérieure à 3,5% de la masse salariale admissible du personnel enseignant.

2.2.5 Le personnel de surveillance

Le salaire d'un surveillant ne doit pas dépasser 6,83 $ de l'heure, plus l'indexation permise pour 1981-1982.

2.3 Bénéfices marginaux

2.3.1 Le personnel de direction

Les bénéfices marginaux versés au personnel de direction ne devront pas dépasser ceux accordés pour cette catégorie de personnel à l'annexe II-1 de ce document.

2.3.2 Le personnel enseignant

Les bénéfices marginaux versés au personnel enseignant ne devront pas dépasser ceux accordés pour cette catégorie de personnel à l'annexe II-1 de ce document.

2.3.3 Le personnel professionnel non enseignant

Les bénéfices marginaux versés au personnel professionnel non enseignant ne devront pas dépasser ceux accordés pour cette catégorie de personnel à l'annexe II-3 de ce document.

2.3.4 Le personnel technique et de soutien

Les bénéfices marginaux versés au personnel technique et de soutien ne devront pas dépasser ceux accordés pour cette catégorie de personnel à l'annexe 11-4 de ce document.

Québec, le 19 juin 1981

LISTE DES DIVERS DOCUMENTS PRODUITS PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION

Dépliants:

- L'élève handicapé auditif à l'école. 16-1506-01
- Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. 16-0015

Documents de sensibilisation:

- La mésadaptation socio-affective une recherche d'adaptation? 16-1512
- L'enfant handicapé auditif à l'école. 16-1506
- Comment je vois et j'apprends? 16-1502
- L'enfant physiquement handicapé a-t-il sa place à l'école? 16-1508
- Pour une réussite de l'enfant et de l'école. 16-1503

Vidéos:

- L'école pour tous.
- Je veux être comme les autres. Non disponible pour le moment.
- Echec à l'échec

Diaporamas:

- Je porte une étiquette. S.A.S. 02 - 80,00 $
- Si tu m'aides, je serai semblable aux autres. S.A.S. 03 - 70,00 $
- J'commence à avoir des acquis de ce côté là. S.A.S. 04 - 78,00 $
- Anas Tram Gram Pic et Pic et Colégram. S.A.S. 05 - 77,00 $
- Une éducation de qualité. S.A.S. 01 - 76,00 $
- Parles-moi Dominique. S.A.S. 06 - 80,00 $
- Voir avec son coeur. S.A.S. 07 - 80,00 $

En vente chez ADIMEC - GECAS, Monsieur Gilles Lemay, 5225, Berry, Montréal H2J-2S4, téléphone: 273-4251

Programme déficience mentale moyenne

Volume 1:
- Autonomie fonctionnelle. 16-1515-01
- Le langage et la communication. 16-1515-02
- Initiation à la mathématique. 16-1515-03
- Initiation aux arts. 16-1515-04

Volume 2:
- Formations aux travaux pratiques.

Volume 3:
- Formation au travail.
- Insertion à la vie communautaire.

Guides:

- Guide général pour les élèves déficients mentaux moyens.
- Guide d'évaluation des apprentissages pour les élèves déficients mentaux moyens.
- Niveau préscolaire:
  - Handicapé auditif. 16-1501
  - Mésadapté socio-affectif. 16-1520-01
  - Handicapé visuel.
  - Handicapé physique. 16-1520-02
- Niveau primaire:
  - Handicapé auditif.
  - Handicapé visuel.
  - Handicapé physique.
  - Mésadapté socio-affectif.
  - Difficulté de lecture et d'écriture.

Documents d'information:

- Réflexion sur les préalables aux apprentissages scolaires. 16-1509

N.B.: Ces documents sont disponibles au ministère de l'Education.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur primaire et secondaire

ANNEXE IV

INSTRUCTION

Code AE-15-81-01
Date 15 mai 1981
Page 1 de 3

Titre Adaptation scolaire

Sujet Organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Référence Loi sur l'Instruction publique, art. 33-34-189-480-482 et 483 - École québécoise, énoncé de politique et plan d'action

Origine Direction générale du développement pédagogique

Recommandation
Directeur général

Approbation
Sous-ministre adjoint du secteur

Entrée en vigueur 1981-07-01

Document remplacé Directives 08-02-08,08-00-10 et une partie de l'instruction AE-15-80-01

BUT:

Fournir aux commissions scolaires les informations essentielles pour l'organisation des services éducatifs destinés aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

DÉFINITION:

Dans le système scolaire est considéré comme élève en difficulté d'adaptation et d'apprentissage celui qui présente: une déficience mentale, un handicap sensoriel, un handicap physique, une mésadaptation socio-affective ou une difficulté d'apprentissage.

DISPOSITION:

1. Organisation des services:

Toute commission scolaire qui organise des services éducatifs spéciaux pour les élèves en difficulté doit:

1.1 A.(1) s'assurer qu'une évaluation globale soit effectuée pour tout élève chez lequel on soupçonne des besoins de services éducatifs spéciaux;

B. choisir les services éducatifs appropriés après consultation des parents en tenant compte des forces et faiblesses de l'élève;

C. revoir au moins annuellement l'adéquation existante entre les services offerts et les besoins particuliers de l'élève;

1.2 A. prévoir, dans son plan de développement des services éducatifs, des mesures graduées pour ces élèves;

B. prévoir, en collaboration avec les autres commissions scolaires et organismes de la région administrative, l'organisation des services pour certaines clientèles à faible taux de prévalence;

1.3 établir, en collaboration avec les services du ministère des Affaires sociales, des mesures de dépistage, de prévention, de rééducation ou de réadaptation afin de développer des stratégies appropriées;

(1) Aux fins de l'article 1.1, la commission scolaire pourra utiliser l'instrumentation développée au M.E.Q. relativement au Bilan fonctionnel lequel s'adressera aux niveaux préscolaire et primaire.

1.4 affecter prioritairement aux élèves en difficulté les ressources générées par ceux-ci.

2. Critères d'identification:

2.1 Déficience mentale

L'élève ayant une déficience mentale est celui dont l'évaluation globale révèle un fonctionnement intellectuel général significativement inférieur à la normale accompagné d'une déficience dans le comportement adaptatif. La déficience mentale affecte le développement général, l'adaptation sociale et compromet les apprentissages scolaires de l'élève. Celui-ci nécessite des services éducatifs spéciaux.

2.2 Handicap sensoriel

A. Handicap auditif

L'élève ayant un handicap auditif est celui dont l'évaluation audiologique révèle une déficience auditive entraînant une difficulté d'accès à la communication verbale qui peut compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite, même avec l'aide de la technologie, des services éducatifs spéciaux.

B. Handicap visuel

L'élève ayant un handicap visuel est celui dont l'évaluation ophtalmologique révèle une déficience visuelle pouvant compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite même avec l'aide de la technologie des services éducatifs spéciaux.

2.3 Handicap physique

L'élève ayant un handicap physique est celui dont l'évaluation médicale révèle une ou plusieurs déficiences motrices et/ou organiques pouvant compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite, même avec l'aide de la médecine et de la technologie, des services éducatifs spéciaux.

2.4 Mésadaptation socio-affective

L'élève ayant une mésadaptation socio-affective est celui dont l'évaluation psycho-sociale révèle une difficulté d'adaptation aux plans affectif et social dans le contexte scolaire. Cet élève nécessite des services éducatifs spéciaux.

2.5 Difficulté d'apprentissage

L'élève en difficulté d'apprentissage est celui qui dans un apprentissage scolaire spécifique présente, suite à une évaluation pédagogique, un rendement significative-

INSTRUCTION

ment inférieur aux attentes que l'on a face à lui en fonction de son potentiel et du cadre de référence que constituent les groupes-classes. Cet élève nécessite des services éducatifs spéciaux.

RÉFÉRENCE AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES:

Les ressources allouées, en relation à cette instruction, sont prévues au document des règles budgétaires en vigueur.

DOCUMENTATION:

- Instrument de support pour l'élaboration d'un plan de développement des services en adaptation scolaire dans une perspective de normalisation code 51-3651.
- Guide d'organisation spécifique (à venir)
- Guide élaboré conjointement par le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation pour assurer la scolarisation optimale des enfants des établissements du ministère des Affaires sociales - juin 1974 - code 47-2001.
- Bilan fonctionnel - code 16-7501 (disponible au cours de l'année scolaire 1981-1982).
- Guide général pour l'organisation d'un modèle des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage "Le système en cascade" - code 16-1520

Documents de sensibilisation:

1. Les enfants et les adolescents déficients mentaux à l'école - code 16-1505-01.
2. L'enfant handicapé auditif à l'école - code 16-1506 (dépliant disponible) - code 16-15uo-01.
3. Comment je vois et j'apprends ? - code 16-1502.
4. L'enfant physiquement handicapé a-t-il sa place à l'école ? code 16-1508.
5. Pour une réussite de l'enfant et de l'école (troubles de l'apprentissage) - code 16-1503.
6. La mésadaptation socio-affective une recherche d'adaptation? code 16-1512.

Document d'information:

- Réflexion sur les préalables aux apprentissages scolaires - code 16-1509.

****

ANNEXE VI

REPARTITION DE LA CLIENTELE SCOLAIRE FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE MEO-MAS

- PAR DIRECTION REGIONALE
- PAR COMMISSION SCOLAIRE
- PAR INSTITUTION DU MAS

1980-1981

1981-1982

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE	N. ELEVES AUTOR. 80-81	N. ELEVES AUTOR. 81-82	ENTENTES NON SIGNEES	ETABLIS SANS ELEVES EN 80-81 AVEC ELEVES EN 81-82	ETABLIS SANS ELEVES EN 81-82 AVEC ELEVES EN 80-81	ETABLIS SANS ENTENTES	N. ELEVES A ENTENTES NON SIGNEES
Bas St-Laurent/Gaspésie	242	190	0	1	4	0	0
Saguenay/Lac St-Jean	359	282	0	4	0	0	0
Québec	1507	1126	2	0	0	1	285
Trois-Rivières	332	336	0	2	0	0	0
Estrie	552,5	449,5	0	0	1	0	0
Laval-Laurentides-Lanaudière	1002	1029	0	0	0	1	0
Longueuil	526	430	0	0	1	0	0
Montréal	3670	3120	2	0	0	0	252
Outaouais	161	154	0	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	239,25	202,65	0	0	0	0	0
Côte-Nord	68	----	2	0	0	0	71
TOTAL	8628,75	7319,15	6	7	6	2	608

...ISTIQUES MED-MA ... - ... et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE: BAS ST-LAURENT-GASPESIE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
10	BAIE DES CHALEURS	La Vigie		X		12	13
		Villa de l'Essor		X		--	7
11	MGR MATTE	Villa de l'Essor		X		--	6
13	TRACADIECHE	Villa de l'Essor		X		--	7
14	VAL D'ACCUEIL	Villa de l'Essor		X		--	15
20	BAS ST-LAURENT	Villa Dion		X		12	12
		Villa de l'Essor		X		6	6
22	LA NEIGETTE	Villa de l'Essor		X		39	37
		St-Joseph de Rimouski				8	8
50	DES MONTS	Pavillon de la Montagne		X		41	85
		Villa Dion		X		14	12
51	LA TOURELLE	Pavillon de la Montagne		X		17	--
60	PENINSULE	La Vigie		X		24	16
63	GRANDE HERMINE	Sanatorium Ross	X			11	12
		Hôtel Dieu	X			6	6
NOMBRE D'ELEVES						190	242

DIRECTION REGIONALE	N. ELEVES AUTOR. 80-81	N. ELEVES AUTOR. 81-82	ENTENTES NON SIGNEES	ETABLIS SANS ELEVES EN 80-81 AVEC ELEVES EN 81-82	ETABLIS SANS ELEVES EN 81-82 AVEC ELEVES EN 80-81	ETABLIS SANS ENTENTES	N. ELEVES A ENTENTES NON SIGNEES
Bas St-Laurent/Gaspésie	242	190	0	1	4	0	0
Saguenay/Lac St-Jean	359	282	0	4	0	0	0
Québec	1507	1126	2	0	0	1	285
Trois-Rivières	332	336	0	2	0	0	0
Estrie	552,5	449,5	0	0	1	0	0
Laval-Laurentides-Lanaudière	1002	1029	0	0	0	1	0
Longueuil	526	430	0	0	1	0	0
Montréal	3670	3120	2	0	0	0	252
Outaouais	161	154	0	0	0	0	0
Abitibi-Témiscamingue	239,25	202,65	0	0	0	0	0
Côte-Nord	68	---	2	0	0	0	71
TOTAL	8628,75	7319,15	6	7	6	2	608

DIRECTION REGIONALE: BAS ST-LAURENT-GASPESIE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
10	BAIE DES CHALEURS	La Vigie		X		12	13
		Villa de l'Essor		X		--	7
11	MGR MATTE	Villa de l'Essor		X		--	6
13	TRACADIECHE	Villa de l'Essor		X		--	7
14	VAL D'ACCUEIL	Villa de l'Essor		X		--	15
20	BAS ST-LAURENT	Villa Dion		X		12	12
		Villa de l'Essor		X		6	6
22	LA NEIGETTE	Villa de l'Essor		X		39	37
		St-Joseph de Rimouski	X			8	8
50	DES MONTS	Pavillon de la Montagne		X		41	85
		Villa Dion		X		14	12
51	LA TOURELLE	Pavillon de la Montagne		X		17	--
60	PENINSULE	La Vigie		X		24	16
63	GRANDE HERMINE	Sanatorium Ross	X			11	12
		Hôtel Dieu	X			6	6
	NOMBRE D'ELEVES					190	242

[illegible] et 1981-1982

DIRECTION RÉGIONALE : SAGUENAY-LAC ST-JEAN

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
70	LAC ST-JEAN	Villa des Lys Inc.		X		31	30
		Hôtel Dieu d'Alma	X			5	8
		C.E.D.A.P. Inc.			X	--	21
80	LAPOINTE	Centrat Jonquière			X	--	7
		Institut La Chesnaie		X		--	10
90	LOUIS HEMON	Institut La Chesnaie		X		25	29
95	ROBERVAL	Institut La Chesnaie		X		1	7
109	CHICOUTIMI	Centre d'entrainement de la vie Inc.		X		44	45
		Institut St-Georges		X		109	122
		Centre familial		X		28	16
		Hôpital de Chicoutimi	X			24	24
		Résidence de Tilly		X		--	8
		Roland Saccier	X			15	32
NOMBRE D'ELEVES						282	359

CLIENTÈLE MEQ-MAS [illegible] 1981 et 1981-1982

DIRECTION RÉGIONALE QUÉBEC

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE D'ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE D'ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
130	CHAUDIÈRE	Soleil de l'Enfance		X		18	20
		Laurizon		X		--	9
132	DES ÉRABLES	Soleil de l'Enfance		X		19	19
140	CHAUVEAU	Le Phare		X		9	9
150	GRAND PORTAGE	Laurizon		X		8	9
151	DES BASQUES	L'Oasis de l'Enfance		X		20	18
155	RIVIÈRE DU LOUP	Hôtel Dieu de Rivière du Loup	X			8	8
160	JEAN TALON	Mont St-Aubert		X		59	50
		Institut des Sourds		X		Non sig.	218
		Le Phare		X		6	9
170	LOUIS-FRÉCHETTE	Centre d'adaptation Jeunesse		X		5	9
		Laurizon		X		86	81
		Hôtel Dieu de Lévis	X			9	20
		Mgr Guay		X		Pas de MEQ-MAS	
172	POINTE LEVY	Hôtel Dieu de Lévis	X			6	32
		Centre d'adaptation Jeunesse		X		17	20
		Mgr Guay		X		Pas de MEQ-MAS	
173	DE L'ÉLAN	Pavillon des jeunes		X		66	80
180	ORLÉANS	Mont d'Youville		X		50	50
		Laurentien		X		68	80
181	BEAUPORT	Mont d'Youville		X		78	81
190	PASCAL TACHÉ	Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		27	30
191	LA POCATIÈRE	Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		10	10
192	MONTMAGNY	Hôtel Dieu de Montmagny	X			3	4
		Foyer de l'Enfance de la Côte du Sud		X		11	13
NOMBRE D'ÉLÈVES (partiel)						593	879

DIRECTION RÉGIONALE: QUÉBEC (suite)

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
200	TARDIVEL	Le Phare		X		9	7
		Pavillon Toupin Inc.		X		13	13
201	PORTNEUF	Pavillon Toupin Inc.		X		1	2
210	TILLY	C.H. Univ. Laval	X			24	24
		Centre Jeunesse Tilly		X		60	63
		L'Escale				72*	64*
214	STE-FOY	Centre Cardinal Villeneuve		X		134	148
669	C.E.C.Q.	Pavillon St-Charles de Limoulou		X		Non sig.	67
		Le Phare		X		22	18
		La Clairière		X		15	15
		St-Sacrement	X			8	6
		St-François d'Assise	X			15	17
		H.D. de Qué. (C.O.P.)	X			20	31
		H.D. de Québec	X			10	12
		H.D. Sacré-Coeur	X			124	124
		Enfant Jésus	X			16	17
NOMBRE D'ÉLÈVES (global)						543	628

*Entente MEQ/MAS par dérogation

...et 1981-1982

...CTION RÉGIONALE Trois-Rivières

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
220	BOIS FRANCS	Les Deux-Rives		X		32	29
		Arthabaska	X			10	10
235	SHAWINIGAN	Les Deux-Rives		X		14	10
243	PORT-ROYAL	Les Deux-Rives		X		18	13
		Centre Joie				6	---
250	SAINT-FRANCOIS	Pavillon Laforest		X		54	54
260	VIEILLES-FORGES	Pav. Bourgeois		X		54	46
		Pav. Dagenais		X		30	12
		Villa Jolie		X		16	16
		Villa Jolie		X		24	40
		C.H. Saint-Joseph	X			10	10
		C.H. Sainte-Marie	X			56	80
262	CAP DE LA MADELEINE	Ville Joie St-Dom.		X		8	--
263	TROIS-RIVIERES	Villa Joie St-Dom.		X		4	12
NOMBRE D'ELEVES						336	332

... et 1981-1982

DIRECTION RÉGIONALE: ESTRIE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
270	ESTRIE	Val du Lac		X		110,5	116
		Relais St-François		X		88	63
		Val Estrie		X		---	44
		N.D. de l'Enfant -Villa Dufresne Inc.		X		38	30
		Foyers de groupe		X		10	14
		Pavillon Richard		X		3	5
		Ateliers Daisy			X	11	13
		Ateliers de la Ville			X	10	15
		Ateliers l'Etincelle			X	6	10
		Atelier le 7 de Trefle			X	7	5
		C.L.S.C. l'Appel			X	5	6
		C.H. Universitaire	X			14	17
		H. Dieu	X			9	10
		Villa Marie Claire		X		15	8
277	SHERBROOKE	Val du Lac		X		---	4
419	DAVIGNON	C. Mgr Forget		X		14	14
580	EASTERN TOWNSHIPS	Dixville Home		X		63	73.5
		Butters		X		46	69
NOMBRE D'ELEVES						449,5	522,5

et 1981-1982

DIRECTION REG. : LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIERE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
318	LONG SAULT	Centre Contrefort		X		36	36
319	SAINT-JEROME	Villa Saint-Lucien		X		17	20
		Pavillon Ste-Marie, Villa Raymond		X		46	46
		Le Portage		X		22	24
		Godefoy-Laviolette		X		65	56
340	LANAUDIERE	Providence St-Joseph		X		31	30
		Pavillon Jeunesse		X		43	49
344	INDUSTRIE	Providence St-Joseph		X		31	40
		Lanaudière	X			Prs de MEQ-MAS	
359	DES LAURENTIDES	Accueil Vert Pré		X		68	75
		La Calèche		X		52	70
		Ste-Marguerite		X		60	60
		Quatre-Vents		X		80	72
369	LE GARDEUR	Villa de la Paix		X		12	18
389	CHOMEDEY DE LAVAL	N.D. de Laval		X		113	113
		Sainte Domitille		X		109	109
		Cartier		X		120	120
		Centre Joie St-Pie X		X		87	41
409	DES MILLE-ILES	Relais Laval		X		20	20
620	LAURENVAL	Centre Miriams		X		17	30
NOMBRE D'ELEVES						1 029	1 029 (-27)

Educ. Ad.

ÉTAT [illegible] et 1981-1982

DIRECTION RÉGIONALE : LONGUEUIL

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ÉTABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 81-82	NOMBRE ÉLÈVES AUT. PAR LA D.R. 80-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
280	CARIGNAN	Res. jeunes de Sorel		X		6	6
		C.H. Hôtel Dieu	X			6	16
290	CHAMBLY	Jean Michel		X		26	28
		Naz. L. Braille		X		90	101
		Anne Le Seigneur		X		43	48
		Mgr Forget		X		18	21
		Pav. de l'Enfance		X		5	8
292	JACQUES CARTIER	Mgr Forget		X		20	20
		Pav. de l'Enfance		X		10	9
330	HONORE MERCIER	Renfort		X		92	107
428	VALLEYFIELD	Val. Séjour		X		--	12
429	HUNTINGDON	C. Dorée		X		87	110
440	YAMASKA	Pav. Bois Joly		X		27	40
	NOMBRE D'ÉLÈVES					430	526

...et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE: MONTREAL CENTRE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.G. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.G. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
559	JEROME LE ROYER	Mont St-Antoine		X		411	409
		Le Mainbourg		X		76	72
659	LAKESHORE	Garry Taylor		X		71	66
699	BALDWIN-CARTIER	Ste-Hélène*		X		70	55*
		Chateau Pierrefonds		X		47	47
		Child Care		X			
709	SAULT SAINT-LOUIS	J.O. Chenier		X		126	96
		Teen Haven		X			
719	STE-CROIX	Marie Vincent*		X		77	96*
		Teen Haven		X			
739	C.E.P.G.M.	Elizabeth House		X		15	25
		John Birks centre		X		76	94
		Mac Kay centre		X		182	240
		Montréal Ass. Sch. for the blind		X		40	46
		Shawbridge Y. centre		X		Non sig.	130
		Youth Horizons		X		Non sig.	122
		Douglas	X			116	144
		General Juif	X			66	70
		Montréal pour enfants Pavillon Alexandre	X			18	24
		Montréal pour enfants Learning centre	X			45	44
		Royal Victoria	X			40	45
		Teen Haven		X			
		Sr Patrick		X			
749	C.E.C.M.	L'Accord		X		48	48
		Accueil Boyer		X		39	50
		Accueil Le Relais		X		24	24
		Boscoville*		X		85	91*
		J.O. Chenier		X		79	79
		Cité des Prairies		X		Non sig.	182
		Clairséjour*		X		48	48*
		Habitat Soleil		X		19	24
		Inst. Dom. Savio		X		94	90
		Inst. des Sourds		X		165	171
		Jardins Versailles		X		16	24
		Jeunesse Rosemont		X		91	112
		L'Eveil		X		75	75
NOMBRE D'ELEVES (partiel)						2259	2 443

ENTENTE MEQ-MAS 1980 - 1981 et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE: MONTREAL CENTRE (Suite)

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
749	C.E.C.M. (Suite)	Maronniers		X		48	56
		Pav. Charleroi Boyer		X		54	49
		Orient. et Réadapté*		X		20*	20*
		Rosalie Jetté		X		20	20
		Ste Agnès		X		80	90
		Villa N.D. de Grace		X		80	96
		Maisonneuve Rosemont	X			11	12
		Marie Enfant	X			52	53
		Montréal pour enfants	X			34	32
		Notre-Dame	X			8	10
		Rivière des Prairies	X			209	172
		Sacré-Coeur (Prévost)	X			14	10
		Sainte-Justine	X			114	114
		Inst. de Réadaptation	X			8	8
		St-Patricks Orphonage		X		14	13
		Montréal pour enfants	X			95	72
		Teen Haven		X			
		Villa N.D. des Anges		X			
	NOMBRE D'ELEVES (global)					861	827

*Entente MEQ/MAS par dérogation

DIRECTION REGIONALE: OUTAOUAIS HULL

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
470	OUTAOUAIS	Pavillon du Parc		X		50	46
		Les Jeunes de l'Outaouais		X		48	52
		Pierre Janet	X			45	50
		H. Régional de l'Outaouais	X			11	13
		NOMBRE D'ELEVES				154	161

...MEN-MA 1980 à 19... et 1981-1982

DIRECTION REC. MRC: ABITIBI - TEMISCAMINGUE

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR LA D.R. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
498	ROUYN NORANDA	Clair Foyer Inc.		X		2.60	4
		Maison R.N. Inc.		X		93.80	109
		C.H.R. Nor.	X			0.25	0.25
499	LAC TEMISCAMINGUE	Clair Foyer Inc.		X		5	5
500	HARRICANA	Clair Foyer Inc.		X		27	28
519	ABITIBI	Clair Foyer Inc.		X		6	6
520	LA VERENDRYE	Orién. Etape		X		51	70
		Clair Foyer Inc.		X		14	14
522	VAL D'OR	Clair Foyer Inc.		X		3	3
	NOMBRE D'ELEVES					202.65	239.25

ENTENTES MEQ-MAS 1980 - 1981 et 1981-1982

DIRECTION REGIONALE: CÔTE-NORD

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ETABLISSEMENT DU MAS	VOCATION			NOMBRE ELEVES AUT. PAR L.A.D. 1981-82	NOMBRE ELEVES AUT. PAR L.A.D. 1980-81
			C.H.	C.A.	A.P.		
532	MANICOUAGAN	Ress. Ins. Côte-Nord					
		Pavillon Richelieu		X		----	40
		Pav. de la Falaise		X		----	28

La liste des écoles dites "Spéciales" provient du sommaire de l'école 1981-02-02.

La population des écoles "Spéciales" est exclusivement composée d'élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le grand nombre d'écoles "Spéciales" s'explique peut-être par l'opération "intégration des établissements du ministère des Affaires sociales au secteur de l'éducation". Plusieurs commissions scolaires donnent les services d'enseignement à l'intérieur de l'établissement.

La liste est faite par région administrative et par ordre alphabétique de territoire régionalisé. Le tableau nous permet de connaître la constitution des écoles par niveau et catégorie d'élèves en difficulté.

REGION 01	BAS ST-LAURENT			BAS ST-LAURENT			DES MONTS								
	Ecoles des Métiers			Mgr. Blais			Pav. de la Cité								
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								23	23						
Déficience mentale légère		96	96		67	67		33	33						
Déficience mentale moyenne		20	20		24	24	7	20	27						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		40	40		43	43	9	22	31						
Déviations multiples							7	7	14						
TOTAUX		165	165		134	134	23	105	128						
POURCENTAGE			100%			100%			100%						

REGION 02	LAC ST-JEAN			LAC ST-JEAN			CHICOUTIMI			CHICOUTIMI					
	Ecoles form. des Ados			Ecoles Léon Juneau			Institut de Chicoutimi			Ecole Saint-Joachim					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère		177	177												
Déficience mentale moyenne				6	21	27	4		4						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne				4	6	10									
Infirmité motrice cérébrale grave				10	22	32	12	32	44						
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive		13	13	8		8									
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		69	69								24	24			
Déviations multiples		10	10	*10 6	33	39	*5 17	1	23						
TOTAUX		269	269	*10 34	82	126	*5 33	33	71		24	24			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 03	ANCIENNE-LORETTE			JEAN-TALON			JEAN-TALON			JEAN-TALON			LOUIS-FRECHETTE		
	Saint-Jean de la Croix			St-Charles			Du Bon-Pasteur			Joseph-Paquin			Centre Laurizon		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								140	140						
Déficience mentale légère	*4 44		48												
Déficience mentale moyenne	39		39		4										
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive										*6 47	67	120			
Déficience visuelle				*1 29	43	73									
Perturbation affective grave	16		16												
Déviations multiples					37	37		18	18				53		53
TOTAUX	99		103	*1 29	80	110		158	158	*6 47	67	120	53		53
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 03	POINTE-LEVY			L'ELAN			ORLEANS			ORLEANS			C.E.C.Q.		
	Marguerite d'Youville			Colline Notre-Dame			Centre d'Ac. Laurentien			Mont d'Youville			St-Martin		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne	*2 16	20	38											42	42
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	32		32												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave								47	47		19	19			
Déviations multiples	*2 8		10	45		45								41	41
TOTAUX	*4 56	20	80	45		45		47	47		19	19		83	83
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 03	C.E.C.Q.			AMIANTE			TILLY			TILLY			SAINTE-FOY		
	Hôtel-Dieu du S. Coeur			Ecole Institutionnelle			C. Jeunesse de Tilly			C.H.U.L.			C. Cardinal-Villeneuve		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère				1	116	116									
Déficience mentale moyenne					31	31									
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique										8	7	15			
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	*2 25	34	61												
Déviations multiples	*7 29	19	55		29	29		41	41				*18 72	39	129
TOTAUX	*9 54	53	116		181	181		41	41	8	7	15	*18 72	39	129
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	BOIS-FRANCS			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES		
	J.P.H. Massicotte			Chapais			Ecole Beau Séjour			Initiation aux Services			Marie-Leneuf		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	24	76	100												
Déficience mentale légère	14	39	53	25		25					94	94			
Déficience mentale moyenne	8	25	33								14	14			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave													*3 5		8
Déficience physique													3		3
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													*8 8		16
Déficience visuelle													3		3
Perturbation affective grave	32	83	115				95		95						
Déviations multiples	*3 14	16	33	3		3							14		14
TOTAUX	*3 92	239	334	28		28	95		95		108	108	*11 33		44
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES			VIEILLES-FORGES		
	Marie-Immaculée			N.-D. de Lourdes			Ecole Ville-Jolie			Ecole Mond'Ant			V.-Jolie St-Dominique		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère										140		140			
Déficience mentale moyenne	37	65	102							8		8			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave				[illegible]		[illegible]		[illegible]	[illegible]				7		7
Déviations multiples	1	5	6							28		28			
TOTAUX	38	70	108	55		55		31	31	176		176	7		7
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 04	VIEILLES-FORGES														
	Centre Hosp. Ste-Marie														
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	6		6												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	25		25												
Déviations multiples	6		6												
TOTAUX	37		37												
POURCENTAGE			100%												

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE		
	Centre H. Universitaire			Centre Le Touret			Centre H. Hôtel-Dieu			Centre N.-D. de l'Enf.			Institut Val-du-Lac		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				*4 24	27	55									
Infirmité motrice (non intégrable)				2		2									
Infirmité motrice cérébrale moyenne				*3 1		4									
Infirmité motrice cérébrale grave					1	1									
Déficience physique	*1 7	8	16	*1 1	3	5	5	6	11						
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive				*1 2		3									
Déficience visuelle				1		1									
Perturbation affective grave				*1 50		80							14	49	63
Déviations multiples				*1 47	67	114				*3 8	22	33	2	19	21
TOTAUX	*1 7	8	16	*11 136	98	245	5	6	11	*3 8	22	33	16	68	84
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE		
	Relais St-François			Centre Val Estrie			Pavillon Richard			Atelier Daisy			Ecole l'Etincelle		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère														6	6
Déficience mentale moyenne							5		5		2	2			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	4	20	24	9	33	42									
Déviations multiples											10	10			
TOTAUX	4	20	24	9	33	42	5		5		12	12		6	6
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 05	ESTRIE			ESTRIE			ESTRIE			EASTERN TOWNSHIPS					
	Ecole 7 de Trèfle			Ecole l'Appel			Atelier La Ville			M.A.S. M.E.Q. Projet					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère					2	2									
Déficience mentale moyenne		5	5		1	1		7	7		24	24			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave															
Déviations multiples					2	2		7	7	*4 9	106	119			
TOTAUX		5	5		5	5		14	14	*4 9	130	143			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 06 Nord	BL. DEUX-MONTAGNES			BL. DEUX-MONTAGNES			ST-JEROME			ST-JEROME			LES ECORES		
	Pav. Léo. Mont St-Jean			Pav. des Erables			Primeau			Le Partage			St-Sylvain		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				20	44	64	6	26	32						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	47	84	131								24	24	69		69
Déviations multiples				26	5	31	*5 13	52	70				27		27
TOTAUX	47	84	131	46	49	95	*5 19	78	102		24	24	96		96
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 NORD	LANAUDIERE			LAURENTIDES			LAURENTIDES			LE GARDEUR			DES MILLE-ILES		
	Lanaudière			Ac. Vert Pré D. Hubert			La Calèche			Ville de la Paix			Honoré-Mercier		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère	16	46	64												
Déficience mentale moyenne													15	36	51
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	1	22	23	3	29	32	5	16	21						
Déviations multiples	3	28	31		11	11				18		18	20	55	75
TOTAUX	20	96	118	3	40	43	5	16	21	18		18	35	91	126
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 NORD	DES MILLE-ILES			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL		
	Le Sorbier			Centre St-Urbain H.P.			Centre Cartier			Ste-Domitille			Sec. St-Urbain		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage														152	152
Déficience mentale légère														48	48
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave				22	10	32									
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée				*9		9									
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	33		33				120		120		53	53		43	43
Déviations multiples	75		75	11	23	34								24	24
TOTAUX	108		108	*9 33	33	75	120		120		53	53		267	267
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 NORD	CHOMEDEY DE LAVAL			CHOMEDEY DE LAVAL											
	Notre-Dame de Laval			Le Rucher											
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage				49		49									
Troubles graves de l'apprentissage				79		79									
Déficience mentale légère				9		9									
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		100	100												
Déviations multiples				22		22									
TOTAUX		100	100	159		159									
POURCENTAGE			100%			100%									

REGION 06 Sud	CARIGNAN			CARIGNAN			CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY		
	Classe Ext. Enf. Inadap			Marie Auxiliatrice			St-Jude			Centre Bel-Essor			L'Escale		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	9		9												
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				4	9	13				*11 23	16	50			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive	4	2	6				*6 9		15						
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	13	1	14	2	9	11							40		40
Déviations multiples	12	3	15	*1 10	37	48				33	12	45	42		42
TOTAUX	38	6	44	*1 15	55	72	*6 9		15	*11 56	28	95	82		82
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY			CHAMBLY			HONORE-MERCIER		
	Notre-Dame des Ecoles			Nazareth-Louis-Braille			Ecole Claude St-Jean			Centre Formation Stage			Mgr. Roy		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage											72	72			
Déficience mentale légère											19	19			
Déficience mentale moyenne		38	38								1	1	28	61	89
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne		1	1												
Infirmité motrice cérébrale grave													4	21	25
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle				45	47	92									
Perturbation affective grave											30	30			
Déviations multiples		62	62				12	10	22		12	12	25	35	60
TOTAUX		101	101	45	47	92	12	10	22		134	134	57	117	174
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	VALLEYFIELD			VALLEYFIELD			HUNTINGDON			DES MOISSONS			YAMASKA		
	Marie-Joie			Initiation au travail			Institut Dorée			Ecole St-Clément			René St-Pierre (Pav. 1)		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère					47	47								31	31
Déficience mentale moyenne											5	5	*1 12	34	47
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave													3	3	6
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave													*1 1		2
Déviations multiples	*3 24	15	42		55	55	22	95	117		14	14	*6 8	36	50
TOTAUX	*3 24	15	42		102	102	22	95	117		19	19	*8 24	104	136
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 Sud	YAMASKA			YAMASKA											
	René St-Pierre (Pav. 2)			Victoria Park School											
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère				11		11									
Déficience mentale moyenne				11		11									
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	37	62	99	5		5									
Déviations multiples	12	19	31	+2 31		33									
TOTAUX	49	81	130	+2 58		60									
POURCENTAGE			100%			100%									

REGION 06 CENTRE	BALDWIN-CARTIER			BALDWIN-CARTIER			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL		
	Château Pierrefore			Centre Ste-Hélène			John Great High School			Youth Horizons			Royal Victoria Hospit.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère								163	163						
Déficience mentale moyenne								34	34						
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave	*1 7		8												
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive	5		5												
Déficience visuelle	2		2												
Perturbation affective grave				30		30							21	13	34
Déviations multiples	32		32	25		25		132	132		76	76			
TOTAUX	*1 46		47	55		55		329	329		76	76	21	13	34
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL		
	Elizabeth House			Douglas Hospital School			Child Care and dev. C.			Mont Childrens Hospital			Mont. for Blind. Ass. S.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage										44		44			
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Déficité motrice (non intégrable)															
Déficité motrice cérébrale moyenne															
Déficité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Épilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle													*4 12	26	42
Perturbation affective grave		9	9												
Déficiences multiples				*6 24	65	95	91		91	24		24			
TOTAUX		9	9	*6 24	65	95	91		91	68		68	*4 12	26	42
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			GRAND MONTREAL			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Jewish General Hospit.			Shawbridge			Ecole Options			Hôpital Notre-Dame			Centre Ester Blondin		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage								48	48						
Déficience mentale légère														92	92
Déficience mentale moyenne														5	5
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique										3	2	5			
Epilepsie non médicalement contrôlée														7	7
Déficience auditive														2	2
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave					23	23								14	14
Déviations multiples	*2 56		58		80	80								8	8
TOTAUX	*2 56		58		103	103		48	48	3	2	5		128	128
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M. Hôpital Ste-Justine			C.E.C.M. H. Riv. des Prairies			C.E.C.M. Villa N.-D. de Graces			C.E.C.M. Institut de réadap.			C.E.C.M. Accueil Boyer Inc.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique	*17		17												
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	3	12	15					49	49				9		9
Déviations multiples	*15 11		26	*22 63	61	146				3	7	10			
TOTAL	*32 14	12	58	*22 63	61	146		49	49	3	7	10	9		9
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M. Habitat Soleil			C.E.C.M. H. Maisonneuve Rosemont			C.E.C.M. Ecole Ste-Agnès			C.E.C.M. Hôpital Mtl pour enfants			C.E.C.M. I. des Sourds de Mtl.		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique				9	4	13				1	1	2			
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													*12 99	6	117
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		8	8					51	51						
Déviations multiples															
TOTAUX		8	8	9	4	13		51	51	1	1	2	*12 99	6	117
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M. Centre Ste-Anasthasie			C.E.C.M. Victor Doré			C.E.C.M. Carr. Jeun. Rosemont			C.E.C.M. Rosalie Jetté			C.E.C.M. Hôpital Marie-Enfant		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne		98	98												
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive		12	12												
Déficience visuelle				2		2									
Perturbation affective grave							37	1	38		54	54			
Déviations multiples				*16 105		121							*9	7	10	26
TOTAUX		110	110	*16 107		125	37	1	38		54	54	*9	7	10	26
POURCENTAGE															

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Accueil Le Relais			C. St-Pierre Apôtre			Dominique Savio			Centre Baril			Pav. Albert Prévost		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				25	30	55					191	191			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		6	6				5	50	55					9	9
Déviations multiples				*6 81	59	152									
TOTAUX		6	6	*6 112	89	207	5	50	55		191	191		9	9
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.			C.E.C.M.		
	Ecole Cité des Prairies			Mtl. Children Hospital			St-Raphael Center			Paul VI High School			Joseph-Charbonneau		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère											56	56			
Déficience mentale moyenne											21	21			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique				18		18									
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive														9	9
Déficience visuelle														9	9
Perturbation affective grave		119	119				7		7		2	2			
Déviations multiples				9		9	29		29		24	24		130	130
TOTAUX		119	119	27		27	36		36		103	103		148	148
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 06 CENTRE	JEROME LE ROYER			JEROME LE ROYER			LAKESHORE			LAKESHORE			SAULT ST-LOUIS		
	Des Métiers de Montréal			Le Tournesol			John F. Kennedy Mem. S.			Garry Taylor Center			Ecole Provost		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne				15	42	57	46		46						
Infirmité motrice (non intégraule)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		200	200												
Déviations multiples		135	135	16	35	51	53		53		9	9	*2 25	30	57
TOTAUX		335	335	31	77	108	99		99		9	9	*2 25	30	57
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 07	HENRI-BOURASSA Bellevue			HENRI-BOURASSA Christ-Roi			OUTAOUAIS Formation Pratique			OUTAOUAIS St-Bernardin			OUTAOUAIS Joie de Vivre		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage		44	44		69	69		1	1						
Déficience mentale légère		37	37		29	29		177	177						
Déficience mentale moyenne		7	7		18	18		62	62	20	40	60			
Infirmité motrice (non intégrable)													5		5
Infirmité motrice cérébrale moyenne		3	3										4		4
Infirmité motrice cérébrale grave													3	2	5
Déficience physique													4		4
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive													9	2	11
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave		22	22		26	26									
Déviations multiples		46	46		16	16		55	55	6	14	20	9	12	21
TOTAUX		159	159		158	158		295	295	26	54	80	34	16	50
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 07	OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS			OUTAOUAIS		
	Pavillon du Parc			Du Ruisseau			Centre H.P. Janet			Centre d'Init. au Trav.			Sajo		
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage											262	262			
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave					43	43					11	11		37	37
Déviations multiples	15	33	48				19	14	33						
TOTAUX	15	33	48		43	43	19	14	33		273	273		37	37
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			100%

REGION 07	PAPINEAU			PAPINEAU			PAPINEAU			PAPINEAU					
	E. I. Ste-Jeanne d'Arc			St-Michel			Ecole Inst. St-Michel			Ecole Proulx					
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage	9		9	10		10	5		5	3	1	4			
Déficience mentale légère	3	1	4	14		14	1		1	2	1	3			
Déficience mentale moyenne				1		1					1	1			
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	7		7							1		1			
Déviations multiples	8		8	13		13	3		3	1		1			
TOTAUX	20	1	21	38		38	9		9	7	3	10			
POURCENTAGE			100%			100%			100%			100%			

REGION 08	ROUYN-NORANDA														
	ELAN														
	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL	PRIM.	SEC.	TOTAL
Troubles légers de l'apprentissage															
Troubles graves de l'apprentissage															
Déficience mentale légère															
Déficience mentale moyenne															
Infirmité motrice (non intégrable)															
Infirmité motrice cérébrale moyenne															
Infirmité motrice cérébrale grave															
Déficience physique															
Epilepsie non médicalement contrôlée															
Déficience auditive															
Déficience visuelle															
Perturbation affective grave	6	61	67												
Déviations multiples	5	24	29												
TOTAUX	11	85	96												
POURCENTAGE			100%												

Achevé d'imprimer à
Québec en septembre 1981, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Ministère des Communications
du Québec